

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

COMPTE RENDU INTÉGRAL

42^e SÉANCE

Séance du mercredi 4 décembre 1991

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JEAN CHAMANT

1. **Procès-verbal** (p. 4777).
2. **Rappel au règlement** (p. 4777).
MM. Charles Lederman, le président.
3. **Demande d'autorisation de missions d'information** (p. 4777).
4. **Loi de finances pour 1992.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4778).

Aménagement du territoire (p. 4778)

MM. Michel Delebarre, ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire ; Geoffroy de Montalbert, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jean Puech, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Louis Mercier, Paul Masson, Louis Minetti, Claude Saunier, Henri Collard, Jean Boyer, Louis Moinard, François Gerbaud.

Suspension et reprise de la séance (p. 4791)

MM. André Delelis, Jean-Marie Girault, Guy Robert, Alain Gérard, Jean-Pierre Demerliat, Jean-Eric Bousch, Daniel Percheron.

MM. André Laignel, secrétaire d'Etat à la ville et à l'aménagement du territoire ; Paul Masson, le ministre d'Etat, André Delelis.

Crédits du titre III (p. 4800)

Mme Marie-Claude Beaudeau.

Rejet des crédits.

Crédits des titres IV et VI. - Rejet (p. 4801)

Articles additionnels après l'article 89 (p. 4801)

Amendements nos II-27 de la commission des finances et II-67 de la commission des affaires économiques. - MM. le rapporteur spécial, Henri de Raincourt, en remplacement de M. le rapporteur pour avis ; le ministre d'Etat. - Retrait de l'amendement n° II-67 ; adoption de l'amendement n° II-27 constituant un article additionnel.

5. **Candidatures à une commission mixte paritaire** (p. 4802).

Suspension et reprise de la séance (p. 4802)

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

6. **Nomination de membres d'une commission mixte paritaire** (p. 4802).
7. **Loi de finances pour 1992.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4802).

Economie, finances et budget

II. - SERVICES FINANCIERS (ET CONSOMMATION) (p. 4803)

MM. François Dubin, ministre délégué à l'artisanat, au commerce et à la consommation ; Michel Manet, rapporteur spécial de la commission des finances ; Louis Minetti, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (consommation et concurrence) ; William Chervy.

M. le ministre délégué.

Crédits des titres III à VI. - Adoption (p. 4809)

Culture et communication

COMMUNICATION (p. 4810)

MM. Georges Kiejman, ministre délégué à la communication ; Christian Poncelet, président de la commission des finances ; Jean Cluzel, rapporteur spécial de la commission des finances ; Adrien Gouteyron, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Ivan Renar, François Autain, Yvon Collin, François Trucy, Alphonse Arzel, Gérard Delfau.

M. le ministre délégué.

Lignes 48 et 49 de l'état E. - Rejet (p. 4828)

Article 62. - Rejet (p. 4829)

CULTURE (p. 4829)

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles.

Crédits des titres III à VI. - Adoption (p. 4829)

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

I. - Services généraux (p. 4829)

Crédits des titres III à V. - Rejet (p. 4829).

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (p. 4830)

Crédits des titres III à V. - Rejet (p. 4830)

8. **Dépôt d'un projet de loi** (p. 4830).
9. **Transmission de projets de loi** (p. 4830).
10. **Dépôt de rapports** (p. 4830).
11. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 4831).
12. **Dépôt d'un avis** (p. 4831).
13. **Ordre du jour** (p. 4831).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHAMANT

vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. Charles Lederman. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Lederman.

M. Charles Lederman. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, hier soir, des faits d'une extrême gravité se sont produits sur un plateau de notre télévision : Antenne 2, chaîne du service public, a donné la parole à des représentants de partis d'extrême droite, fascistes, voire ouvertement néo-nazis. C'est la première fois, dans le cadre de cette émission intitulée *Mardi soir*, qu'une chaîne française de télévision participe à la diffusion en direct de propos racistes, de discours comportant une apologie ouverte du nazisme.

Comment ne pas s'interroger, comment ne pas s'inquiéter, lorsque l'on entend le sieur Cornilleau, dirigeant du dangereux groupuscule intitulé « parti français national et européen », rappeler le rôle « positif » du national-socialisme ?

Comment ne pas réagir, comment ne pas être scandalisé, à l'écoute de ce jeune fasciste qui explique calmement la nécessité d'être raciste, le bienfait de cet horrible slogan : « La France d'abord ! Blanc toujours ! » ?

Comment ne pas être scandalisé d'entendre une autre personne justifier l'extermination des Juifs, des communistes et des autres, lors de la dernière guerre mondiale ?

Et, pour conclure l'émission, un ancien *Waffen SS*, un membre de la légion des volontaires français, a rappelé son « juste combat de l'époque » !

Je le dis avec solennité : il est inadmissible que la télévision, de surcroît le service public de la télévision, alors que nous allons discuter ici même, aujourd'hui, du projet de budget de la communication, véhicule de pareils propos.

Imaginez un seul instant, monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la douleur de ceux qui, devant leur poste de télévision, ont vu surgir le fantôme des assassins, des criminels d'hier.

Aujourd'hui, jour de la mort de mon camarade Etienne Fajon, grande figure de la Résistance, je pense à tous ceux qui sont morts pour que soit à jamais anéantie la bête immonde qui se nourrit de la haine raciale.

Les propos tenus hier, écoutés hélas ! par des millions de personnes, tombent incontestablement sous le coup de la loi dont j'ai l'honneur d'avoir été le rapporteur devant la Haute Assemblée. Il en est de même de leur diffusion.

Mon souhait, à cette heure, monsieur le président, est que le Sénat exprime sa plus vive réprobation à l'égard de l'émission diffusée hier soir. Je souhaite, avec tous les membres du groupe communiste et apparenté, que M. le président du Sénat saisisse le Gouvernement - il s'agit, je le répète, du service public de la télévision - de ce qui constitue une dangereuse « promotion » des idées fascistes et racistes.

Me tournant vers le Gouvernement, je lui demande de faire part dès à présent de sa plus vive réprobation à la direction d'Antenne 2.

Vous n'ignorez pas la montée de l'extrême droite, qui se nourrit, entre autres, de la misère grandissante, du chômage et de la peur du lendemain.

Les personnes qui ont pris la responsabilité d'offrir une tribune nauséabonde à ceux qui, voilà peu, tuaient, dans le midi de la France, en plaçant des bombes dans les foyers de la Sonacotra, doivent être sanctionnées. Il ne faut pas que pareille infamie se reproduise. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. Monsieur Lederman, je vous donne acte de votre rappel au règlement.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire, et M. le secrétaire d'Etat à la ville et à l'aménagement du territoire vous ont écouté.

Pour ma part, je transmettrai votre demande à M. le président du Sénat.

3

DEMANDE D'AUTORISATION DE MISSIONS D'INFORMATION

M. le président. M. le président du Sénat a été saisi par M. Jacques Larché, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, d'une demande tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner deux missions d'information :

- la première dans les trois territoires d'outre-mer du Pacifique-Sud, afin d'étudier le suivi des accords de Matignon en Nouvelle-Calédonie, les problèmes institutionnels à Wallis-et-Futuna et la mise en place des nouvelles institutions en Polynésie française ;

- la seconde à Mayotte, afin notamment d'étudier le bilan de l'application des ordonnances prises en vertu de la loi d'habilitation de 1989, et à la Réunion, afin d'apprécier la situation politique et sociale.

Le Sénat sera appelé à statuer sur cette demande dans les formes fixées par l'article 21 du règlement.

LOI DE FINANCES POUR 1992

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1992, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. [Nos 91 rectifié et 92 (1991-1992).]

Aménagement du territoire

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant l'aménagement du territoire.

La parole est à M. le ministre d'Etat. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Monsieur le sénateur, j'ai parfaitement entendu votre rappel au règlement concernant l'émission diffusée hier soir. Soyez assuré que je me ferai un devoir de transmettre à Mme le Premier ministre l'intégralité de vos propos, lui laissant le soin de faire aux responsables de la télévision les observations qui s'imposent, s'agissant des débats et des émissions ; ces derniers doivent avant tout, à mon avis, sauvegarder la mémoire de ce qui s'est passé, pour la défense des valeurs républicaines, de la démocratie et de la liberté. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. Charles Lederman. Merci.

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le projet de budget de la ville et de l'aménagement du territoire, que j'ai l'honneur de vous présenter en compagnie de M. André Laignel, témoigne de la priorité que représente cette politique dans l'action du Gouvernement.

Si je ne partage pas toujours les observations de M. de Montalembert, rapporteur spécial, et de M. Puech, rapporteur pour avis, je tiens néanmoins à souligner le travail accompli par ceux-ci ; de même, je remercie M. François-Poncet d'avoir permis un échange de vues très direct avec la commission des affaires économiques et du Plan, même si cet échange ne s'est pas conclu de la manière dont nous aurions pu le souhaiter.

L'ensemble des crédits consacrés à la ville et à l'aménagement du territoire s'élèveront, en 1992, à 3 416 millions de francs, contre 2 938 millions de francs en 1991, soit une progression de 23 p. 100 : ces chiffres tiennent évidemment compte du supplément de 200 millions de francs d'autorisations de programme et de 100 millions de francs de crédits de paiement, d'ores et déjà réservés par M. le ministre délégué au budget pour l'aménagement du territoire sur l'article d'équilibre du projet de loi de finances.

Trois principes guident notre politique.

Tout d'abord, les actions à mettre en œuvre pour la ville et l'aménagement du territoire sont nécessairement horizontales et interministérielles : l'efficacité de leur mise en œuvre suppose une large coordination entre départements ministériels, à partir d'un objectif d'innovation et de convergence des politiques publiques.

Par ailleurs, ces actions doivent être déconcentrées, et leurs moyens financiers mis en œuvre au plus près du terrain, là où se conduit le partenariat avec les diverses parties concernées, et d'abord avec les collectivités territoriales. En 1992, les crédits d'Etat relatifs à la politique de la ville seront déconcentrés pour 86 p. 100 ; la majorité des fonds d'intervention de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, la D.A.T.A.R., sont engagés à partir des contrats de plan et les crédits sont délégués aux préfets dans les régions.

Enfin, la solidarité constitue le troisième principe d'action de notre politique. Il revient en effet à l'Etat de créer les instruments et les mécanismes réduisant les inégalités et les

déséquilibres que connaît encore la société française, non seulement entre nos territoires, mais aussi à l'intérieur de chacun d'entre eux, entre les quartiers et les villes qui composent les agglomérations, entre le monde rural et la société urbaine.

Ces principes concernent aussi bien la politique d'aménagement du territoire que la politique de la ville.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, depuis les années soixante-dix, on a vu apparaître de nouvelles disparités régionales, provoquant de véritables inégalités économiques et sociales entre les différentes parties du territoire national.

Cette évolution, accélérée par l'intégration européenne, prouve qu'une régulation est indispensable pour donner à toutes nos régions des chances de développement. Je ne peux donc que me féliciter de ce qui est aujourd'hui, je crois, un consensus qui se constitue désormais sur la notion d'aménagement du territoire et son importance.

Le premier objectif de cette politique d'aménagement du territoire est d'organiser un développement équilibré du territoire national.

Cela suppose d'abord de mieux partager ce développement entre l'Ile-de-France et les autres régions françaises.

L'Ile-de-France est l'une des trois premières régions européennes. La valeur ajoutée qu'elle produit représente trois fois celle de la région Rhône-Alpes et dépasse celle des Pays-Bas.

En termes de développement économique et financier comme en matière de rayonnement culturel, Paris et l'Ile-de-France constituent des atouts irremplaçables pour notre pays. Mais leur croissance ne doit pas se faire au détriment de celle des autres régions et de toutes les métropoles régionales dont il est souhaitable qu'elles soient capables, elles aussi, de tenir leur rôle dans l'Europe de demain. De plus, l'hypertrophie qui menace la région parisienne ne ferait que desservir celle-ci en dégradant les conditions de vie de ses habitants.

Une évolution maîtrisée de la croissance de l'Ile-de-France est donc indispensable.

Tel est bien l'objectif visé à travers l'élaboration du projet de schéma d'aménagement et d'urbanisme adopté par le comité interministériel d'aménagement du territoire du 3 octobre dernier.

C'est dans ce cadre que prend place un vaste effort de décentralisation des activités publiques, effort programmé par le comité interministériel d'aménagement du territoire du 3 octobre et poursuivi par celui du 7 novembre. Cette politique est relayée, pour ce qui concerne les activités privées, par la création du Fonds d'aide à la délocalisation, le F.A.D., doté de 100 millions de francs pour 1992.

Ainsi, l'Etat donne l'exemple et ne se contente pas de dire aux entreprises de bouger sans lui-même avancer d'un pas. De plus, les entreprises privées décidées à s'engager sur cette voie savent désormais que les pouvoirs publics ont prévu un dispositif financier pour les épauler.

Le deuxième objectif de notre politique consiste à aménager l'espace rural.

La Haute Assemblée, je le sais, est particulièrement sensible à cette préoccupation, comme l'ont montré les travaux de la mission animée par M. Jean François-Poncet.

L'action de l'Etat vise à favoriser, là où le besoin s'en fait sentir, tout ce qui peut donner aux territoires ruraux les moyens de mettre à profit les atouts dont ils disposent, quand bien même leur population aurait diminué, ce qui n'est d'ailleurs plus le cas partout. On sait, en effet, que 60 p. 100 des communes rurales ont amorcé une nouvelle croissance. Comme l'a dit Mme le Premier ministre : « Il n'y a pas de territoires condamnés, il n'y a que des territoires sans projets. »

Aussi faut-il accompagner ce mouvement par une politique d'interventions publiques, notamment en direction des bourgs et des petites villes qui peuvent jouer un rôle décisif dans un nouvel aménagement du territoire rural.

Pour mener des actions fortes d'équipement et de développement, M. André Laignel et moi-même disposerons, en 1992, de crédits substantiels : 660 millions de francs au total sur le Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, le F.I.D.A.R., et sur l'aide à l'investissement

industriel en zone rurale, l'A.I.I.Z.R., en tenant compte des 120 millions de francs d'autorisations de programme de 1991 reportés intégralement sur 1992. A cela s'ajouteront 20 millions de francs du Fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, le F.R.I.L.E., pour exploiter des créneaux porteurs d'avenir et mobiliser à cette fin les cinquante sous-préfets choisis dans les zones rurales les plus fragiles.

Ainsi, je dirai à M. Bellanger, en écho aux propos qu'il a tenus à cette tribune devant mon collègue M. Quilès, que le fait d'avoir défini la ville comme priorité nationale n'empêche aucunement le Gouvernement de porter toute l'attention nécessaire à la revitalisation de l'espace rural.

Le C.I.A.T. du 28 novembre a ainsi défini un plan d'adaptation de l'agriculture française et un programme de développement rural, dont André Laignel aura certainement l'occasion de vous parler plus longuement tout à l'heure, en réponse aux orateurs qui interviendront dans ce débat.

Ce programme de développement s'entend autour de quatre objectifs : améliorer et moderniser les services rendus aux populations ; développer et diversifier les activités dans les territoires ruraux ; préserver et améliorer l'environnement ; enfin, promouvoir la coopération et les solidarités intercommunales en milieu rural.

L'Etat prendra ainsi toute sa part au développement du monde rural, mais l'avenir de nos territoires dépend tout autant des initiatives locales que des procédures d'intervention publique.

Ces initiatives locales seront encouragées et soutenues, notamment grâce au F.R.I.L.E., qui sera doté de 122,7 millions de francs en 1992. Avec les contributions du ministère du travail et de l'emploi et celles du ministère de l'agriculture et de la forêt, les crédits du F.R.I.L.E. dépasseront ainsi 250 millions de francs en 1992.

Le troisième objectif est la poursuite de la politique d'aide aux implantations d'entreprises et aux créations d'emplois sur tout le territoire.

Les interventions publiques ont prouvé leur utilité à cet égard. Le nombre de dossiers primés par le comité interministériel d'aide à la localisation des activités, le C.I.A.L.A., est passé de 115 en 1988 à 136 en 1989, et à 186 en 1990. Au premier semestre de 1991, 115 dossiers ont été primés et le montant des primes accordées s'est élevé à 351 millions de francs pour 10 280 emplois à créer.

Les investissements étrangers, tout à fait essentiels dans la conjoncture actuelle et sur lesquels le réseau des bureaux de la D.A.T.A.R. à l'étranger travaille activement, ont représenté, en 1990, 30 p. 100 des dossiers, 37 p. 100 des emplois aidés et 55 p. 100 du montant des primes d'aménagement du territoire accordées.

Pour 1992, 550 millions de francs sont prévus dans le budget au titre de la prime d'aménagement du territoire, auxquels s'ajoutent les crédits déjà évoqués de l'A.I.I.Z.R., que nous appelons la P.A.T. « petits projets ».

Au total, le budget d'intervention de la D.A.T.A.R. sera donc, en 1992, un bon budget. Il s'élèvera à 2 232 millions de francs, soit une progression de 10 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1991, mais de 23,5 p. 100 après la régulation de 1991.

Ce budget ne traduit cependant pas à lui seul l'effort financier de l'Etat. Aussi vais-je faire en sorte que soit préparé, pour la prochaine loi de finances, un « jaune » budgétaire consacré à l'aménagement du territoire et agrégeant les différents crédits d'Etat participant à cette politique. Je fais là écho au débat que nous avons eu en commission.

Depuis trois ans, en effet, une nouvelle impulsion a été donnée à l'action d'aménagement du territoire, à travers les différentes politiques sectorielles conduites par les gouvernements de Michel Rocard et Edith Cresson.

Sans entrer dans les détails, ce qui nous ferait sortir du cadre de ce débat budgétaire, je rappelle que toutes les grandes décisions engageant l'avenir de nos réseaux de communication et de notre appareil de formation et de recherche ont été prises dans le même souci d'aménager notre territoire et d'intégrer progressivement nos régions et nos villes aux grands courants d'échanges européens.

Je citerai, ainsi, le schéma routier et autoroutier national et le schéma directeur des T.G.V., en soulignant que c'est sur l'initiative de la France que l'Europe s'est elle-même lancée dans la définition d'un schéma de trains à grande vitesse.

J'ajouterai, pour évoquer un événement plus récent, les propositions de M. Jean-Yves Le Drian, secrétaire d'Etat à la mer, sur le littoral et la filière portuaire, éléments qui sont à prendre en considération aussi lorsqu'on envisage l'action menée en matière d'aménagement du territoire.

Je tirerai mon dernier exemple de l'une des décisions importantes des C.I.A.T. du 3 octobre et du 7 novembre : le programme « Université 2000 », élaboré par M. Lionel Jospin - qui a quitté cet hémicycle à six heures ce matin : cette évocation est donc fraîche à votre mémoire - vise notamment à contribuer au rééquilibrage de l'offre de formation dans notre pays et à développer le potentiel de recherche dans les régions françaises.

Pour atteindre les trois objectifs majeurs que je viens de rappeler, il faut également améliorer les instruments de la politique contractuelle.

Nous devons préparer pour 1993, les nouveaux contrats de plan, en nous appuyant sur l'expérience acquise au cours des 9^e et X^e Plans.

J'ai proposé au comité interministériel d'aménagement du territoire du 3 octobre que les prochains contrats de plan prennent en considération le niveau départemental, le niveau intercommunal, la notion de réseaux de ville, autant de dimensions, d'interlocuteurs sinon négligés, du moins sous-estimés dans la démarche de planification précédente.

Il faut en revenir à la notion même de contrat. Cela suppose que l'Etat définisse et affiche clairement ce que sont ses priorités : je ne crois pas à une contractualisation sur la totalité des domaines et des dimensions.

La région demeurera, comme la loi l'impose et l'indique, le niveau de mise en cohérence de la démarche de planification. Mais chacun sent bien aujourd'hui qu'un contrat de plan qui ne prendrait pas en compte les niveaux infrarégionaux ne répondrait ni aux attentes du développement ni à l'espérance des acteurs de terrain.

De même, cette conception plus large des contrats de plan permettra de mieux intégrer la politique urbaine dans la perspective globale de l'aménagement du territoire, dont elle est une des données constitutives.

J'en viens aux crédits consacrés à la politique de la ville.

Je voudrais tout de suite répondre aux propos qu'a tenus samedi M. Cartigny, votre rapporteur spécial dans ce domaine.

Les crédits spécifiques de la politique de la ville sont inscrits au budget du ministère de l'équipement. Le ministère de la ville n'est pas, en effet, un département ministériel de plus, mais il a une fonction d'animation et d'impulsion, de coordination de l'activité des différents ministères concernés en s'appuyant sur une administration de mission - la délégation interministérielle à la ville - et sur l'action quotidienne des services déconcentrés de l'Etat, dans les régions et les départements.

L'objectif n'a pas été, monsieur Cartigny, de soustraire cette politique du débat parlementaire ni - comme cela a été déclaré à cette tribune - de « priver la représentation nationale d'un débat de fond sur l'efficacité et sur l'utilité » de cette politique, et ce d'autant moins que cette politique est une des priorités de l'action gouvernementale.

Les crédits spécifiques consacrés à la politique de la ville sont donc inscrits au budget du ministère de l'équipement et du logement. A ce titre, ils ont été présentés à votre Haute Assemblée lors du débat relatif au budget de ce ministère par mon collègue M. Paul Quilès.

Ils connaissent une évolution positive, puisqu'ils passent de 766 millions de francs en 1991 à 1 048 millions en 1992, soit une augmentation de plus de 36 p. 100.

Mon collègue Paul Quilès n'a pas manqué de me rapporter un certain nombre des observations que vous avez émises sur ce budget. Je compte donc bien vous apporter, aujourd'hui, les éléments d'éclairage indispensables.

J'ai, en particulier, examiné les déclarations de votre rapporteur spécial, M. Cartigny.

Comment se décomposent les crédits spécifiques de la ville ?

On y trouve les crédits de développement social des quartiers, qui s'élèveront à 301 millions de francs. C'est grâce à ces moyens totalement déconcentrés, ainsi qu'aux crédits P.A.L.U.L.O.S. pour la rénovation de l'habitat, que nous pourrions poursuivre cette politique.

Dans soixante sites pilotes d'intégration, le fonds d'action sociale intervient également financièrement.

C'est dans ce contexte que nous veillons à développer les actions de prévention de la délinquance.

Le projet de budget pour 1992 prévoit, pour ces mesures de prévention, une augmentation des crédits de 9 p. 100 par rapport au budget de 1991, qui avait déjà vu lui-même ses crédits augmenter de 53 p. 100 par rapport à 1990.

Permettez-moi de rappeler que la France a eu l'honneur d'accueillir, du 21 au 23 octobre, à Versailles, le sommet ministériel des Nations unies pour la prévention de la délinquance et la justice pénale, qui a rassemblé plus de 500 représentants de 108 pays.

Il s'agissait de la première rencontre des ministres organisée sous l'égide des Nations unies, et il n'est pas indifférent qu'elle ait eu lieu dans notre pays, qui conduit depuis dix ans, en particulier sous l'impulsion de M. Gilbert Bonne-maison, député-maire d'Epinay, mais aussi de bien d'autres maires et élus locaux, une politique de prévention de la délinquance.

Ainsi, en associant prévention et effort de sanction - lorsque cela est indispensable - la France est en train non pas de tracer un modèle, mais de conduire une expérience en matière de prévention de la délinquance que bien des pays à travers le monde observent et, dans certains cas, imitent.

M. Gérard Larcher a eu raison de dire à cette tribune, à propos de ce problème : « Il faudra du temps, des moyens et la volonté politique de s'attaquer aux problèmes de fond ». Eh bien ! le Gouvernement a cette volonté, n'en doutez pas, mesdames, messieurs les sénateurs.

L'action qu'il nous faut mener dans les quartiers les plus défavorisés suppose qu'une attention toute particulière soit consacrée aux services publics, trop souvent absents ou trop démunis dans ces secteurs où, pourtant, ils représentent des facteurs essentiels d'égalité des chances.

Comme l'a rappelé M. Bellanger, dans le prolongement de la réflexion et des expériences conduites à ma demande par M. Paul Picard, maire de Mantes-la-Jolie, une mesure nouvelle d'un montant de 120 millions de francs permettra de financer, à partir de 1992, des projets de service public dans les quartiers en difficulté. Ces actions concerneront l'ensemble des services publics de proximité. Il s'agit bien d'une mesure nouvelle finançant une action nouvelle.

Mais les problèmes de lutte contre l'exclusion et de développement urbain ne peuvent se traiter à la seule échelle des quartiers. La démarche des contrats de ville ou des contrats d'agglomération permet à l'Etat et aux collectivités locales de travailler à une échelle plus large, plus pertinente.

Un programme expérimental de contrats de ville, qui concerne treize agglomérations, a été engagé, et neuf contrats ont déjà été approuvés.

Le ministère de la ville et de l'aménagement du territoire a engagé plus de 321 millions de francs en 1991. Le budget de 1992 nous permettra de poursuivre et d'amplifier cette politique.

Les crédits que je viens d'évoquer ne représentent qu'une fraction des moyens financiers consacrés à la ville par l'Etat et le secteur public.

Pour améliorer l'information des parlementaires, j'ai souhaité que soit réalisé un « jaune » budgétaire beaucoup plus dense qu'il ne l'était en matière de politique de la ville. Ce document regroupe des crédits relevant de plusieurs ministères, contractualisés dans des contrats et conventions de développement social urbain.

Si l'on globalise l'ensemble des moyens financiers mis en œuvre pour la politique de la ville, en y intégrant la dotation de solidarité urbaine, on peut évaluer l'effort financier réalisé à 6,25 milliards de francs, contre un peu plus de 5 milliards de francs en 1991 et 3 milliards de francs seulement en 1990. C'est vous dire l'effort croissant qui est mené en faveur de la politique de la ville et de la politique de l'aménagement du territoire !

A travers ces chiffres, je souhaitais vous montrer non seulement l'ampleur de l'effort financier, mais surtout ce que ces crédits d'origines diverses supposent, en termes de gestion de l'administration de l'Etat et de coordination interministérielle, de volonté gouvernementale de donner à l'action publique toute sa cohérence et toute son efficacité, et ce dans le souci

constant de la coopération avec les collectivités locales, puisque les trois quarts des crédits de développement social urbain sont mis en œuvre dans le cadre de procédures contractuelles.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je crois que ce budget et cette politique répondent de façon positive au triple défi qui vous est lancé : maîtriser l'urbanisation de notre pays, donner à tous nos territoires des chances réelles de développement - je pense, en particulier, à nos espaces ruraux - préparer nos régions et nos villes à l'intégration dans l'espace économique européen. Bref, définir un véritable projet pour l'avenir de la France.

C'est, bien sûr ! long ; cela nécessite des années, et souvent plusieurs plans d'action. Mais je crois que les décisions qui ont été prises et qui vous sont proposées dans le projet de loi de finances pour 1992 répondent à cet objectif. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce que je réclamaï depuis de nombreuses années semble se réaliser, tout au moins partiellement : l'aménagement du territoire paraît avoir un patron ! En effet, j'ai toujours pensé qu'aménager le territoire dépendait avant tout du Premier ministre lui-même, ou de son délégué direct.

Mes chers collègues, j'ai pris un soin particulier, cette année, avec l'aide des collaborateurs de la commission des finances, à rassembler dans mon rapport écrit tous les éléments comptables et toutes les indications susceptibles de vous renseigner complètement sur les crédits affectés à l'aménagement du territoire.

Mon intervention à la tribune, d'où seront exclus les chiffres fastidieux, prendra donc un tour nettement plus politique - dans le sens le plus élevé du terme, bien entendu.

Monsieur le ministre d'Etat, parlons clair, si vous le voulez bien : vous ne pouvez pas ne pas vous rendre compte que l'aménagement du territoire préoccupe tous les esprits. C'est pourquoi nous aimerions savoir comment vous le concevez et connaître les moyens dont vous disposez pour concrétiser cette conception.

Je remarque, en effet, que ces moyens sont très faibles, pour une entreprise si importante. Les crédits de la ville sont inscrits au budget de l'équipement et, malgré les modifications apportées par l'Assemblée nationale, vos crédits pour 1992, en ce qui concerne l'aménagement du territoire, restent en très nette diminution par rapport au budget précédent.

Comment comptez-vous faire face à une telle situation ? On peut avoir un doute sur la réussite souhaitée, d'autant plus que des annulations de crédits peuvent toujours se produire en cours d'année ; nous en avons déjà fait l'expérience ; aussi, permettez-moi de rappeler ce vieux proverbe : « Chat échaudé craint l'eau froide ! »

Vous pourriez m'objecter que les crédits dont vous disposez au titre de l'aménagement du territoire ne représentent qu'une partie des moyens mis en œuvre pour cet aménagement.

J'en conviens ; mais encore faudrait-il que, nous, nous connaissions ces moyens. Or, nous ne disposons pas d'une récapitulation d'ensemble de ceux-ci, contrairement à ce qui existe, par exemple, en matière de recherche ou, depuis cette année, en ce qui concerne la politique de la ville. Pourquoi cette différence ?

C'est, en tout cas, la raison pour laquelle la commission des finances, mes chers collègues, a adopté un amendement que j'ai eu l'honneur de lui présenter et qui a pour objet d'obtenir du Gouvernement, et cela impérativement, cette récapitulation.

Je crois savoir que Mme le Premier ministre viendra prochainement devant votre commission. Je lui rappellerai cette volonté de la commission des finances d'être renseignée au moment opportun, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Tout ce que je viens d'exprimer vous paraîtra sans doute sévère, monsieur le ministre d'Etat, mais, croyez-moi, nous pensons bien que vous n'êtes pas resté inactif pour autant depuis que vous avez pris en main l'aménagement du territoire ! Je connais trop votre volonté d'agir pour en douter.

C'est sans doute sur votre initiative, il faut bien le reconnaître, que le comité interministériel d'aménagement du territoire, le C.I.A.T., s'est réuni dernièrement et a pris des décisions importantes. C'est vous qui lui avez donné de la vigueur.

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial. Encore faudrait-il s'entendre sur le mot : « importantes ». En effet, ces décisions correspondent, le plus souvent, à des projets connus depuis longtemps, tel le schéma directeur autoroutier, l'extension des T.G.V. ou la délocalisation d'établissements publics, dont il est question depuis dix ans ou qui a un caractère symbolique ou psychologique, comme le déménagement de l'École nationale d'administration à Strasbourg ou le regroupement de vos moyens humains en Seine-Saint-Denis.

Bref, ces mesures, que l'on ne peut pas ne pas approuver pour ce qu'elles sont, ne constituent pas, à mon avis, un ensemble suffisant pour que l'on y trouve la volonté d'une politique d'aménagement du territoire.

Un jour, c'est le lancement d'un grand chantier, l'étude du grand Bassin parisien à l'horizon 2015 ! Dans ma région, on discute beaucoup de ce grand bassin parisien, et avec passion. Aucun de ces projets, à l'exception de la création de l'institut français de l'environnement, qui sera, paraît-il, implanté à Orléans, ne concerne les grandes villes à une heure de Paris, dont l'aménagement, dans le cadre du schéma du Bassin parisien, est pourtant, dit-on, le cheval de bataille du Gouvernement.

En ce qui concerne l'espace rural, je suis obligé de faire les mêmes observations. Le Gouvernement annonce, par exemple, le 28 novembre, un plan d'adaptation de l'agriculture qui, soit dit en passant - il est bon de le rappeler - reprend bon nombre de dispositions fiscales votées par le Sénat lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances.

En revanche, les vingt mesures pour l'aménagement rural paraissent décevantes. Beaucoup d'entre elles sont purement symboliques et ne traduisent pas la réalité.

Je pense, en particulier, au désenclavement routier. Le Gouvernement ne fait que réaffirmer les objectifs de réalisation de deux opérations importantes qui avaient été mises à mal par la régulation budgétaire intervenue en 1991.

Certes, la volonté d'achever les programmes A 20 et A 75 d'ici à 1996 est une bonne chose, mais à condition que cela ne reste pas, comme par le passé, une virtualité, c'est-à-dire, en clair, une promesse qui n'est jamais tenue.

Comme je l'indique dans mon rapport, monsieur le ministre d'Etat, il semble par ailleurs nécessaire de reconsidérer le rôle que doit jouer la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, la D.A.T.A.R., dans ses relations avec le Gouvernement et les régions.

Depuis la décentralisation, en effet - tous mes collègues seront sans doute de cet avis - l'Etat ne cesse de solliciter le concours financier des collectivités locales pour des opérations qui, cependant, relèvent pour partie de sa compétence.

Peu à peu, ce sont les finances des collectivités locales qui se substituent à celles de l'Etat, et cela me paraît préjudiciable à un aménagement harmonieux du territoire.

Telles sont les réflexions qui ont été les nôtres, à la commission des finances. Tous les problèmes ont été évoqués, et la quasi-unanimité s'est faite pour déplorer l'état actuel dans lequel se trouve l'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre d'Etat, nous sommes encore dans le flou. Pour reprendre mon propos du début, je dirai que, bien que nous ayons l'impression d'avoir un patron, ce patron n'a pas encore engagé la bataille parce qu'il n'a pas véritablement de plan de bataille ni les moyens de la gagner.

Telles sont les raisons pour lesquelles la commission des finances m'a chargé de demander au Sénat de rejeter ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean Puech, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'avis que j'ai le privilège, une fois encore, de vous présenter, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, confirme les craintes que j'exprimais, avec beaucoup d'entre vous, en apprenant la création d'un ministère de la ville et de l'aménagement du territoire.

En effet, si nous avons - il faut s'en féliciter - un ministère de la ville, nous n'avons plus de ministère de l'aménagement du territoire, et ce budget, qui devient, au fil des ans, un budget « croupion » - passez-moi l'expression - avec 0,14 p. 100 du budget de l'Etat, en apporte, s'il en était besoin, la preuve.

Je me demande d'ailleurs, mes chers collègues, si la délocalisation de la D.A.T.A.R. à La Plaine-Saint-Denis contribuera à redonner vigueur, confiance et dynamisme à une institution bien malmenée !

Monsieur le ministre d'Etat, j'ai conscience d'être particulièrement sévère. Mais, objectivement, même si nous étions dans la majorité actuelle, nous aurions vraiment beaucoup de mal à approuver un tel budget !

Si je suis si sévère, aujourd'hui, c'est que je crois exprimer la lassitude et le désarroi de tant et tant de responsables politiques, économiques et sociaux devant une telle absence de réponses sérieuses aux interrogations posées depuis si longtemps.

Si je suis si sévère, monsieur le ministre d'Etat, c'est aussi parce que les raisons de l'abandon de toute politique d'aménagement du territoire digne de ce nom ne me semblent pas être uniquement d'ordre budgétaire. Le mal est plus profond ; il trouve ses racines dans l'attitude et les mentalités de la plupart des ministères techniques, accrochés à leur pouvoir, hostiles à toute vraie décentralisation ou déconcentration, et, bien sûr, de Bercy.

J'en veux pour preuve toute récente les résultats des derniers C.I.A.T., qui, au-delà de l'effet d'affiche, sur lequel je reviendrai, ne nous apportent aucun signe véritable d'une relance de la politique d'aménagement du territoire.

Cela étant, il y a, bien sûr, en premier lieu, des raisons budgétaires qu'il convient d'analyser très précisément. C'est ce que je vais essayer de faire rapidement.

Tout d'abord, j'ai très nettement l'impression que le Gouvernement a trouvé maintenant un moyen tout à fait efficace de sauver la face lors de la discussion de son budget.

Monsieur le ministre d'Etat, dans un premier temps, en arbitrage interministériel, vous vous voyez imposer des enveloppes très largement en baisse, avec l'assurance que, devant la grogne des élus du peuple, vous pourrez leur offrir en pâture quelques dizaines de millions de francs supplémentaires. C'est vrai, tel est le scénario bien rodé auquel nous assistons maintenant depuis plusieurs années, notamment pour les crédits du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, le F.I.D.A.R.

Cela permet à la fois au Gouvernement de sauver la face et à vos amis députés d'affirmer qu'ils ont obtenu quelque chose des pouvoirs publics, quitte à procéder ensuite, d'ailleurs, à l'annulation de ces crédits et, dans ce cas, sans contrôle du Parlement. C'est ce que vous avez fait l'année dernière.

Triste réalité parlementaire ! Et cette technique est utilisée pour la présentation de bien d'autres budgets.

La baisse considérable des crédits routiers, par exemple, a provoqué un tollé général, vous le savez. Ils étaient présentés en diminution de quelque 25 p. 100 ; le Gouvernement a annoncé qu'il majorait ce chapitre de 1,4 milliard de francs, ce qui lui a permis de souligner partout l'effort prétendument réalisé. Vous considérez tellement que c'est un effort que cela figure dans le relevé des décisions du dernier C.I.A.T. Or ces crédits sont en baisse réelle de 12 p. 100.

Bref, si l'on exclut ces tours de passe-passe qui ne trompent personne, quelle est la réalité de ce projet de budget, mes chers collègues ?

Je citerai quelques chiffres significatifs.

En première analyse, au vu des crédits présentés dans le projet de loi de finances et quand on compare ce qui est comparable, on constate que le projet de budget pour 1992

est en très nette régression - 9,1 p. 100 pour les autorisations de programme et 19,6 p. 100 pour les crédits de paiement - par rapport à celui de 1991.

L'équilibre semble à peu près rétabli par les majorations de crédits votées à l'Assemblée nationale. Quelle garantie toutefois pouvez-vous nous apporter que tout ou partie des 200 millions de francs supplémentaires, en particulier d'autorisations de programme, ne seront pas annulés en cours d'année ?

En toute hypothèse, monsieur le ministre, les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 1982, le budget de l'aménagement du territoire s'élevait à 2 517 millions de francs ; pour 1992, il était de 1 739 millions de francs dans le projet de loi de finances initiale et il est monté à 1 940 millions de francs après son examen par l'Assemblée nationale. En dix ans, il a donc diminué de 50 p. 100 en francs constants : il n'y a pas d'autres façons d'interpréter ces chiffres.

La prime d'aménagement du territoire est, elle aussi, en nette diminution.

Les autorisations de programme du F.I.A.T. ainsi que celles du F.I.A.M. seraient maintenues en francs courants, ce qui correspond à une diminution en francs constants.

Est-ce avec cela que vous pourrez conduire une politique d'aménagement du territoire ? Vous me permettez de dire que l'on ne peut qu'en douter.

Comme vient de le faire le rapporteur spécial, M. de Montalembert, je citerai quelques chiffres qui caractérisent ce projet de budget de l'aménagement du territoire.

Les autorisations de programme pour les routes diminuent de 12 p. 100.

Pour les transports terrestres, elles augmentent de 7,7 p. 100, mais elles sont consacrées essentiellement aux transports de la région parisienne.

Monsieur le ministre d'Etat, vous aidez les transports parisiens pour un montant de 5,2 milliards de francs - cela est certainement nécessaire - mais le montant des crédits dont nous discutons aujourd'hui représente un peu moins de 2 milliards de francs. Il faut toujours avoir présente à l'esprit cette comparaison.

Les crédits pour l'agriculture sont en diminution de 2 p. 100, ceux de l'artisanat et du commerce de 20 p. 100 et ceux de l'urbanisme et du logement de 10 p. 100.

Ces chiffres se passent de commentaires. Je ne vois pas comment de tels budgets viendraient conforter la politique d'aménagement du territoire.

Je formulerai maintenant deux observations.

A la première, vous avez déjà répondu, monsieur le ministre d'Etat, à la suite de la demande formulée par notre commission lors de votre venue au Sénat : quand disposerons-nous d'un budget consolidé d'aménagement du territoire ? Il s'agit d'une demande que nous avons réitérée. Vous la prenez en compte et nous nous en réjouissons.

Seconde observation : lorsque certaines enveloppes, par extraordinaire, augmentent ou se maintiennent, elles concernent essentiellement la région parisienne ; il s'agit, par exemple, de subventions de l'Etat aux transports parisiens et aux universités. Il n'est pas question pour nous, bien évidemment, de regretter que ces crédits soient affectés à la région parisienne, il s'agit simplement de constater qu'ils ne peuvent être considérés en aucun cas comme des financements de l'aménagement du territoire.

En conséquence, si nous cherchions à caractériser une politique d'aménagement du territoire par le volume des crédits qui lui sont affectés, nous devrions objectivement conclure que cette politique n'existe plus, du moins insuffisamment pour parvenir à infléchir les tendances lourdes que nous connaissons actuellement : disparités régionales croissantes, retards de nos investissements par rapport à plusieurs de nos partenaires européens, recentrage de l'Europe à l'est, les deux tiers de notre territoire risquant d'être exclus des zones de développement futur, désertification et abandon du territoire national - plus de 40 p. 100 de notre territoire compte moins de vingt habitants au kilomètre carré.

Cependant, me direz-vous, monsieur le ministre d'Etat, une politique d'aménagement du territoire, ce ne sont pas seulement des crédits, c'est aussi une volonté administrative, sinon politique, c'est la mobilisation des énergies locales, c'est le redéploiement de nos moyens, rendu nécessaire par une conjoncture économique et sociale très tendue.

Je n'en doute pas et personne ici n'en doute. En revanche, je reste perplexe devant la portée et la cohérence des mesures et orientations prises ces derniers mois.

J'en viens aux décisions et orientations prises par le C.I.A.T. consacré au monde rural. La réunion de ce comité était annoncée depuis presque un an. Ses résultats suscitent, monsieur le ministre d'Etat, de petits motifs de satisfaction et de très grands motifs de déception.

Le relevé de ses décisions comporte quelques bonnes mesures d'accompagnement d'une politique d'aménagement du territoire, si elle existait. En dehors de cela, le C.I.A.T. s'est contenté de confirmer des mesures déjà prises et déjà commentées par tous les observateurs, crédits routiers, abondement du F.I.D.A.R., dotation de développement rural, qui d'ailleurs ne coûte rien à l'Etat puisqu'elle est financée à partir des impôts locaux, notamment la taxe professionnelle.

C'est à travers l'exégèse de ce relevé de décisions que je m'aperçois qu'en aucune façon l'attitude des ministères techniques et du Quai de Bercy n'a changé. On pressent à la lecture de ce texte les montagnes que vous avez dû soulever et l'énergie que vos services ont dû déployer pour arracher ces quelques miettes à leurs homologues. Face à la formidable mobilisation du monde rural, le 29 septembre dernier, compte tenu des travaux remarquables réalisés par notre Haute Assemblée à travers sa mission pour le développement de l'espace rural et par les participants à la convention de Bordeaux, quelle désillusion !

Sur la généralisation des schémas de services publics, mesure positive, il n'y a pas de véritable moratoire. Or, monsieur le ministre d'Etat, M. Chèreque a dit ici, voilà deux ans, que la situation serait gelée - cela figure dans les procès-verbaux de nos séances et de celles de l'Assemblée nationale. On sait ce qui s'est passé !

Par exemple, le texte qui a été adopté en 1987 concernant la commission départementale pour la modernisation des services publics en milieu rural de montagne prévoyait l'établissement de schémas départementaux. Or vous ne le faites pas appliquer.

L'évolution du mode de tarification téléphonique est reportée à la fin de 1994.

Autant vous dire très nettement que le libellé de la mesure n° 18 relative au désenclavement routier ne me donne en aucune façon satisfaction.

Enfin, pour vous montrer combien ces mesures, parfois, sont très symboliques, on donnerait à une cinquantaine de sous-préfets la possibilité de gérer comme ils l'entendent une enveloppe de 400 000 francs ! Est-ce cela la conception de la déconcentration ?

Mes chers collègues, est-ce vraiment une marque de considération pour nos sous-préfets que de les réduire à gérer 400 000 francs, une somme à peine suffisante pour construire une salle de réunion de 100 à 150 mètres carrés en milieu rural ?

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat. Ce n'est pas fait pour cela !

M. Jean Puech, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre d'Etat, dans un arrondissement, ce n'est pas avec 40 millions de centimes que vous arriverez à redynamiser l'économie !

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le rapporteur pour avis.

M. Jean Puech, rapporteur pour avis. Je conclus.

J'ai appris l'intention de M. le secrétaire d'Etat à la ville et à l'aménagement du territoire de travailler à l'élaboration d'une loi d'orientation pour l'espace rural. Notre assemblée s'en réjouit, pour autant qu'elle reprendrait enfin les propositions que nous avons formulées à maintes reprises et notamment à l'issue des travaux de la mission d'information présidée par M. François-Poncet. Je note toutefois que, déjà, le relevé des décisions du C.I.A.T. n'en fait plus mention ! Le Gouvernement aurait-il déjà peur de ne pouvoir satisfaire aux demandes issues des assises ? On nous propose un débat au Parlement ; mais nous en avons déjà eu un l'an dernier avec M. Chèreque. Qu'en est-il sorti ?

Pour ma part, je persiste à penser que l'aménagement rural est indissociable de l'aménagement du territoire et je préférerais, monsieur le ministre d'Etat, vous voir mettre en chantier une véritable loi-cadre de l'aménagement du territoire précisant les priorités, les échéances et les moyens.

Pour toutes ces raisons, la commission des affaires économiques, suivant les conclusions de son rapporteur, a émis un avis défavorable à l'adoption des crédits concernant l'aménagement du territoire pour 1992. Elle l'a évidemment fait avec infiniment de regret, tant elle estime que l'effort dans ce domaine devrait être l'une des toutes premières priorités, à l'approche du troisième millénaire, pour les dix prochaines années. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République : 42 minutes ;

Groupe de l'union centriste : 29 minutes ;

Groupe socialiste : 19 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : 21 minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique et européen : 12 minutes ;

Groupe communiste : 5 minutes.

La parole est à M. Mercier.

M. Louis Mercier. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, traiter des problèmes de l'aménagement du territoire en trois ou quatre minutes relève de l'exercice impossible, tant le sujet est vaste.

En effet, chaque ministère ou presque a son mot à dire : casernes, écoles, perceptions, bureaux de poste en sont le témoignage sur le terrain.

Et vous, monsieur le ministre, qui n'avez que des pouvoirs et des moyens nécessairement limités, vous n'êtes pas en mesure de répondre à toutes mes questions.

Pourtant, j'attire votre attention sur un point précis : le projet de loi sur l'administration territoriale dispose, en son article 1^{er}, que l'administration territoriale, assurée par les communes, les départements, les régions et les services déconcentrés de l'Etat, a pour tâche commune « l'aménagement du territoire ».

Je suis bien d'accord sur ce principe, mais je voudrais alors que l'on m'explique pourquoi les administrations continuent à supprimer des services publics, çà et là, sans en informer toujours les élus, alors même que la loi « montagne », qui concerne mon département de la Loire, leur fait obligation d'en discuter au préalable avec les élus.

Faut-il voter de nouvelles lois sans prendre la peine d'appliquer les précédentes ? Faut-il accroître les compétences de La Poste en matière financière alors même que nous n'avons aucune assurance sur la pérennité des bureaux et agences ?

Une réflexion d'ensemble doit être menée en ce domaine, car, jusqu'à présent, c'est plutôt une impression de « coup par coup » qui a prévalu.

L'aménagement du territoire, on le sait, repose sur un certain nombre de facteurs clefs, parmi lesquels figurent les moyens de communication.

Le département de la Loire, plus particulièrement le Roannais, dont je suis originaire, n'est pas très gâté en ce domaine.

Une fois encore, monsieur le ministre d'Etat, je vous demanderai des assurances quant à l'accélération de la mise à deux fois deux voies de la R.N. 7 et à l'aménagement d'une voie rapide afin d'assurer une liaison avec l'axe Centre Europe-Atlantique vers Paray-le-Monial, en Saône-et-Loire.

De la même manière, il me paraît fondamental, pour assurer le développement économique de ma région, que cesse d'être reportée aux calendes grecques l'électrification de la ligne ferroviaire Lyon - Roanne - Saint-Germain-des-Fossés, dont le principe a pourtant été posé voilà plusieurs années.

Vous me renverrez peut-être aux ministres directement compétents, mais nous n'aurons alors guère avancé, car d'autres problèmes se profilent, s'agissant notamment des services d'E.D.F. A la suite de l'annonce d'une restructuration, plusieurs districts seraient menacés, tel celui de Charlieu, qui compte dix-sept emplois et qui rayonne sur quatre cantons, ou celui de Saint-Bonnet-le-Château.

S'agissant de l'aménagement rural proprement dit, il reste, bien évidemment, beaucoup à faire. L'ordre du jour des assises de la ruralité, annoncées pour le printemps prochain, sera, à n'en pas douter, copieux.

Je souhaiterais que les missions du fonds national pour le développement des adductions d'eau, le F.N.D.A.E., soient bien rappelées à cette occasion, afin d'éviter au Parlement d'avoir ensuite à « mégoter », pardonnez-moi l'expression, centime additionnel par centime additionnel. Je pense ici, plus particulièrement, aux communes dont la population varie beaucoup entre l'été et l'hiver et qui sont confrontées à des problèmes de ressources en eau, tant en qualité qu'en quantité.

Monsieur le ministre d'Etat, au lendemain des assises de la chasse qui viennent de se tenir au Sénat, je souhaiterais vivement que le Gouvernement, et pas seulement le ministre de l'environnement, prenne enfin conscience de l'importance non seulement de la chasse mais aussi de la pêche dans l'équilibre économique et humain des zones rurales.

Une réflexion fondamentale doit être menée en ce domaine, pour peu qu'on ne soit pas tenté d'aller, cette fois-ci, à une autre pêche, celle aux voix des « écologistes ». Les chasseurs sont les premiers défenseurs de la nature et du patrimoine culturel rural. Il serait grave de ne pas les écouter.

Un village sans commerce est un village qui se meurt. Un village sans société de chasse est un village qui est mort.

Tel est, mes chers collègues, le bref message que je souhaitais faire passer cet après-midi. Il concerne bien évidemment, au premier chef, ma petite patrie, le Roannais, et la Loire. Mais la France - c'est sa richesse - est une mosaïque de petites patries. Continuons donc tous à les défendre avec ferveur et réalisme, aussi longtemps que le mode d'élection des conseils généraux et du Sénat le permettra. Toucher à ce monde d'élection pour telle ou telle raison politique, c'est être sûr de courir à l'échec du développement local. Il sera trop tard ensuite pour, à coup de subventions, tenter de ranimer des zones rurales qui seront devenues définitivement silencieuses. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Masson.

M. Paul Masson. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je profite de ce débat pour vous interroger sur deux points. Le premier est d'ordre général, le second plus spécifique à la région Centre, mais tous deux concernent directement l'aménagement du territoire.

Les procédures utilisées en début d'année par les préfets, sur instruction du Gouvernement, afin d'examiner les problèmes posés par l'aménagement du Bassin parisien et son desserrement dans les années à venir, ont conduit un grand nombre de conseillers régionaux à s'interroger sur la place que doivent tenir réellement les régions dans l'aménagement du territoire.

Juridiquement, vous le savez, les régions sont en charge de ces problèmes. C'est même la plus ancienne et la plus constamment renouvelée de leurs attributions. C'est d'ailleurs une évidence. La dimension régionale est la plus appropriée à une réflexion objective sur les problèmes d'aménagement du territoire. La région est proche du terrain. Elle connaît parfaitement ses partenaires, départements et communes. Elle est en totale harmonie avec les entreprises et les organisations professionnelles qui exercent leurs activités sur le terrain.

La région est le relais naturel entre l'Etat et les collectivités de base. Assez vaste pour définir une solidarité active au profit des départements les plus menacés par une faible démographie, elle est assez proche pour imaginer la réalité des problèmes et pour contrôler l'efficacité des procédures engagées.

Cette vocation naturelle et institutionnelle semble parfois avoir été méconnue en début d'année. On a vu certains préfets consulter les départements conjointement avec les régions. On a également vu la D.A.T.A.R. et votre prédécesseur, monsieur le ministre d'Etat, engager, parallèlement aux régions, une concertation avec les villes. Une association des villes situées à cent kilomètres de Paris est née, dont les concertations, si l'ambiguïté n'était pas levée, risqueraient de se faire concurrence à celles des régions.

Je m'interroge sur le développement de ce processus. Une instruction ministérielle, me dit-on, est actuellement en préparation au commissariat général du Plan. Cette instruction aurait pour objet de définir les procédures selon lesquelles seront élaborés et négociés les prochains contrats de plan.

Ces procédures, telles qu'elles sont imaginées, conduiraient, paraît-il, à une consultation conjointe des villes, des départements et des régions. Ainsi, la région, qui est la collectivité territoriale la plus proche de l'aménagement de l'espace, celle qui, juridiquement, est fondée à assurer la cohérence de la réflexion, parce qu'elle est en phase avec ses partenaires naturels, serait implicitement concurrencée sur son terrain privilégié par des collectivités de dimension et de vocation fatalement divergentes.

Il est dans la nature des choses pour une ville, monsieur le ministre d'Etat, d'appréhender plus d'espace, de construire plus de logements, de vouloir plus d'entreprises. Il est aussi dans la nature des choses pour un département de préserver les équilibres traditionnels dans lesquels il opère depuis des décennies.

Seule la région peut être assez proche pour apprécier les besoins et les ambitions des uns et des autres, mais aussi assez distante pour adapter et pour équilibrer en équité les données fatalement partielles et fatalement concurrentes des collectivités de base.

Engager une démarche ambiguë, dans laquelle chacun s'estimerait directement concerné par un partenariat direct avec l'Etat, conduirait inéluctablement à une confusion des genres, sans doute au préjudice non seulement du rôle futur de la région, mais aussi d'une vraie politique d'aménagement du territoire.

J'écouterai avec attention votre réponse sur ce point, monsieur le ministre d'Etat. J'espère que vous ne conduirez pas cette consultation préalable, qui est absolument nécessaire à une bonne élaboration des contrats de plan, dans une optique un peu machiavélique.

Il pourrait venir à l'esprit de certains - je ne serai pas de ceux-là - que la multiplication des partenaires pourrait amener l'Etat à mieux arbitrer au milieu des contradictions, sinon des oppositions. Il ne vous échappe pas, monsieur le ministre d'Etat, que cette démarche, nécessairement mesquine, serait tout à fait contraire à une politique d'aménagement du territoire et à ses ambitions et conduirait à une diminution notable de l'influence régionale.

Sans aller jusqu'à penser que cette politique serait réactionnaire par rapport à la volonté décentralisatrice du Gouvernement, je me risquerai à dire que cette démarche jacobine trouverait sur les marches du pouvoir - celles qui permettent aux bureaux parisiens de communiquer entre eux - un écho d'autant plus favorable qu'elle leur épargnerait les dérangements et les désagréments de négociations délicates. Les politiques, c'est-à-dire les élus, pourraient y participer et apporter leur contribution.

Le second point de mon intervention concerne la région Centre.

Cette région est, vous le savez, à la fois très proche et très lointaine du Bassin parisien. A ce titre, elle est soumise constamment à des arbitrages difficiles. Mais sa situation géographique lui donne une place de choix dans une politique nationale.

Desserrer le Bassin parisien est un objectif majeur, incontournable et impératif pour tout gouvernement. Le vôtre s'y emploie. Une politique routière s'impose, dont les grandes lignes sont inscrites dans le schéma national routier - à cet égard, des progrès ont été accomplis - mais l'extrême lenteur de la réalisation nous inquiète beaucoup.

Par ailleurs, la R.N. 20, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, a subi, au début de l'été, le blocage de crédits substantiels, puisqu'ils s'élevaient à 130 millions de francs. Vous nous direz tout à l'heure sans doute que ce désagrément ne devrait pas retarder la mise à deux fois deux voies de la R.N. 20, ainsi que vous l'avez annoncé en province. J'aurai le plaisir d'entendre tout à l'heure votre réponse.

Les aménagements tendant à contourner le Bassin parisien sont également impératifs pour l'aménagement du territoire. On va peut-être ainsi cesser, à la fin de ce siècle, d'être obligé de traverser Paris pour aller d'ouest en est ou vice

versa. On ne verra plus les camions de choux-fleurs circuler entre la Villette et Pantin ! (*Sourires.*) Les délais prévus pour ces aménagements ont beaucoup de mal à être respectés.

A l'est, on attend toujours le tracé des « mille mètres » entre Courtenay et Orléans. A l'ouest, le tracé entre Angers et Langeais est toujours contesté. Le Conseil d'Etat n'a pas encore rendu son verdict alors qu'il est saisi de ce dossier depuis le début de l'année. On ne sait d'ailleurs pas si le contrat de plan actuel sera exécuté dans son intégralité dans le domaine routier.

Les crédits inscrits dans le budget sont, à cet égard, assez inquiétants. M. le rapporteur pour avis l'a indiqué tout à l'heure : les crédits ont été amputés de 25 p. 100 d'un budget à l'autre - taux ramené à 12 p. 100 grâce, notamment, à un apport de 1,2 milliard de francs. Mais cette réduction risque de conduire à la non-exécution d'un contrat solennellement signé entre l'Etat et les collectivités.

Ce serait grave, non seulement au plan de l'efficacité, mais également au plan psychologique. Dans cette matière où, avec les régions, l'Etat a dépensé des trésors d'ingéniosité et fait un fréquent effort de négociation, il serait inconcevable qu'il ne puisse pas tenir parole.

Je présenterai maintenant une observation à propos de la région Centre et, plus particulièrement, de la vallée de la Loire.

En 1975, le schéma d'aménagement de la Loire moyenne a fait l'objet - faut-il le rappeler ? - d'une directive nationale.

La « métropole-jardin » qui était alors imaginée entre Tours et Orléans regroupe une population d'un million d'habitants. Les années à venir nous diront - et très vite - ce que nous aurons su faire en matière d'aménagement pour ce secteur géographique qui peut être l'un des secteurs privilégiés du « desserrement » du Bassin parisien.

Ou bien rien ne sera fait, et l'on « suivra le fil de l'eau » ! (*Sourires.*) La S.N.C.F., notamment grâce au T.G.V., améliorera les fréquences, les horaires, le confort, et chaque jour, un peu plus de passagers migreront vers les bureaux et les ateliers de la capitale et de ses banlieues pour revenir le soir dormir à Tours, Blois ou Orléans.

Ou bien nous aurons l'imagination suffisamment féconde pour faire de cette vallée un élément important de l'aménagement et du desserrement du Bassin parisien, avec une collectivité de un million d'habitants, qui pourra constituer, dans l'aménagement de l'espace, un facteur décisif d'entraînement et de qualité.

Au-delà des grandes pétitions de principe, qui sont, hélas ! trop souvent le lot de l'aménagement du territoire, il faudrait traiter le problème avec une vigilance de tous les instants.

Entre les désirs et les réalités, il y a le quotidien, les moyens et les hommes. Et l'on sait très bien que l'intendance ne suit pas !

Pour tenir ce choix volontariste, il faut que les universités d'Orléans et de Tours se développent, que les centres de décision viennent dans cette vallée et que les centres de recherche renforcent leur capacité d'investissement intellectuel. Bref, il faut une volonté !

Bien évidemment, ce desserrement du Bassin parisien s'appuyant sur la Loire moyenne permettrait un meilleur rééquilibrage des départements du sud de la région, l'Indre et le Cher. Le développement de la solidarité entre ces deux derniers départements et les quatre départements du Centre serait nécessaire, efficace et réaliste.

Des moyens nouveaux seraient ainsi dégagés au service d'une plus grande politique, d'un aménagement mieux choisi.

Je laisserai à d'autres orateurs le soin d'évoquer l'aéroport de Châteauroux-Déols. Il pourrait être le centre de transit de toute la partie lourde du fret aérien qui, dans deux ou trois décennies, risque d'encombrer les aéroports parisiens.

Il y a, là aussi, pour la région Centre, une chance que nous serions très heureux de saisir.

Pour notre part, sur cette affaire, nous avons arrêté notre choix et nos positions depuis longtemps. Mais, monsieur le ministre d'Etat, nous comptons fermement sur la volonté gouvernementale, pour qu'elle nous appuie et nous apporte à la fois des éléments de solution à l'échelon local et la joie d'avoir contribué, au niveau national, à une grande et difficile affaire qu'il était indispensable de régler pour l'équilibre du pays.

Telles sont, monsieur le ministre d'Etat, les deux questions que je voulais vous poser, l'une locale, sur laquelle il vous sera aisé de répondre, et l'autre peut-être plus difficile à cerner, mais à propos de laquelle les intentions cachées, s'il en était, devraient être clarifiées. Si tout cela résultait simplement d'une ambiguïté ou d'une incompréhension, vous pourriez, en me répondant, clarifier ce débat. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Minetti.

M. Louis Minetti. Le projet de budget pour 1992 de l'aménagement du territoire appelle immédiatement deux remarques : d'une part, les crédits baissent d'une manière significative et, d'autre part, votre politique d'aménagement du territoire sélective et ségrégative est toujours de mise.

Cette politique, qui accompagne l'éclatement du territoire national autour de mégapoles et engendre des déserts, est de plus en plus contestée.

Les rassemblements, les manifestations des ruraux, à Paris et en province, posent le problème de la ruralité. L'économie rurale représente un monde très divers. On y retrouve des services de l'artisanat, des P.M.I. et des P.M.E., voire un nombre important de salariés des villes qui ont fait le choix de vivre à la campagne.

Ces territoires ruraux sont voués sinon à la disparition, tout au moins à la désertification, l'agriculture étant en difficulté. L'intégration européenne agit dans ce sens.

Ces régions, qui ne sont pas situées sur la dorsale Londres-Milan ou sur l'axe Nice-Toulouse-Barcelone, ou encore en Ile-de-France, ne devraient nourrir aucun projet de développement.

Dans le même ordre d'idées, on peut se demander si vous allez continuer à dévitaliser Marseille et sa région pour les transformer en une espèce sous-zone touristique.

Pire encore, vous détruisez ce qui permet la vie dans le Grand-Centre ou le Grand-Ouest. Ainsi, vous fermez des bureaux de poste, vous supprimez des liaisons S.N.C.F., vous fermez des classes.

Tout cela, vous le faites au nom de l'efficacité économique et de la modernité ; c'est du moins ce que vous prétendez ! Mais qui peut croire que diminuer les services rendus à la population est synonyme de modernité ou d'efficacité ?

Hier encore, nous apprenions la suppression de 4 800 emplois à la S.N.C.F. Ce sont encore des petites gares qui vont fermer, des populations qui vont être handicapées par un accès diminué à des services publics.

En effet, il apparaît que l'aménagement du territoire est dual. Sur le territoire national, certaines zones sont privilégiées, tandis qu'à l'intérieur même des régions la concurrence zones rurales - zones fortement urbanisées s'organise.

La formule des années soixante : « Paris et le désert français » deviendra-t-elle demain, ou est-elle déjà : « Lille et le désert nordique », ou « Montpellier et le désert languedocien »... et l'on pourrait multiplier les exemples.

Dès lors, le Gouvernement a beau jeu d'attiser l'opposition ancestrale entre Paris et la province avec le problème des délocalisations.

Mme le Premier ministre propose de délocaliser quelque 30 000 emplois publics de la région parisienne. Cela est-il de nature à créer des emplois ? L'expérience nous prouve le contraire.

Ainsi, la délocalisation du service météo à Toulouse a, certes, amené des emplois dans cette ville, mais elle n'en a créé aucun, et cela n'a pas répondu aux besoins des populations.

La même remarque peut être faite à propos du service des essences des armées, qui a été transféré à Metz.

« Déshabiller Pierre pour habiller Paul » est toujours démagogique !

En effet, alors que les besoins d'emplois existent partout, on cherche par ce type de réponse à opposer les espaces entre eux, à opposer les hommes entre eux.

Et puis, de nouvelles illusions peuvent émerger et être renforcées par des relais politiques locaux et régionaux demandant chacun « sa part de délocalisation parisienne ».

Qu'en est-il de la concertation des personnels dans une telle décision ? On n'y procède surtout pas ! Quant aux conséquences pour les familles des « délocalisés »... Peu importe ! semblez-vous dire.

Monsieur le ministre d'Etat, le Gouvernement prône une construction de l'Europe qui privilégie la région parisienne et qui vise à faire de la capitale une place financière incontournable.

Au nom de cette Europe, nos atouts industriels, y compris à Paris, nos atouts humains, nos forces vives sont battus en brèche et nos campagnes sont privées de services publics performants.

Mais, dans le même temps, vous n'hésitez pas à montrer du doigt Paris et l'Ile-de-France pour expliquer les déséquilibres territoriaux.

La conception de l'aménagement du territoire du Gouvernement date des années soixante. C'est une conception passéiste.

L'objectif devrait être, au contraire, de créer partout des emplois. Pour ne pas opposer métropoles, villes moyennes et bassins ruraux, des complémentarités doivent être trouvées et développées. Les métropoles régionales et l'Ile-de-France sont de fantastiques concentrations de réseaux, de services, de potentiels technologiques et de recherche ; ils sont pour l'essentiel gâchés actuellement.

Aujourd'hui, il faut innover les zones d'influence de ces métropoles, en favorisant, pour l'ensemble des entreprises, l'accès aux centres de recherche régionaux, en développant l'interactivité entre centres de recherche, universités et entreprises et en « branchant » mieux les réseaux de circulation et d'information entre villes moyennes et métropole.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Minetti.

M. Louis Minetti. Monsieur le ministre d'Etat, à l'issue de cette intervention, vous ne serez pas surpris, je pense, que les sénateurs du groupe communiste et apparenté votent contre le projet de budget pour 1992 de l'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Saunier.

M. Claude Saunier. Au travers du projet de budget de l'aménagement du territoire que vous nous proposez, monsieur le ministre d'Etat, la question qui est finalement posée est d'une singulière gravité : quelle France voulons-nous demain ?

Les études, les résultats du recensement, notre propre connaissance des réalités du terrain nous conduisent à un diagnostic sans appel et qui est partagé sur toutes les travées de cette assemblée : à l'intérieur de l'espace français, les grands déséquilibres continuent de s'accroître, qu'il s'agisse du déséquilibre Paris-province, de celui qui oppose l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud : on a par ailleurs déjà évoqué la désertification des campagnes, qui s'oppose à l'engorgement de l'Ile-de-France.

Il faut avoir l'idée d'analyser l'origine de ces déséquilibres. Ils sont le produit à la fois du libéralisme économique et du centralisme administratif historique.

Ce ne sont pas, il est vrai, des faits nouveaux. Tous les étudiants ont à l'esprit le cri d'alarme célèbre que Jean-François Gravier lançait dès les années cinquante.

Encore une fois, la question posée est bien celle de la France des prochaines décennies.

On sait aujourd'hui quelles sont les conséquences d'une concentration urbaine excessive. Il suffit de voir les effets destructeurs de cette urbanisation sauvage aux Etats-Unis, par exemple, où les villes aux millions d'habitants génèrent violence, insécurité, exclusion et pollution.

En un mot, monsieur le ministre d'Etat, une réorientation fondamentale est nécessaire, politiquement, socialement et économiquement.

Cette réorientation est possible parce qu'elle est souhaitée par le plus grand nombre de nos concitoyens et parce qu'aujourd'hui les techniciens permettent de bien maîtriser l'espace et le temps.

Cette inversion du cours des choses dépend largement de l'Etat, et donc de la responsabilité gouvernementale. Mais je tiens, à la différence de mes collègues qui se sont succédé à la tribune, à souligner combien d'initiatives politiques très positives ont été prises au cours de ces derniers mois.

Il s'agit notamment de la prise de position du président de la République à Chinon, affirmant très clairement sa volonté de prendre en considération l'espace national tout entier.

Il s'agit aussi de la mise en place du conseil national de l'aménagement du territoire et de la mise en œuvre de la procédure innovante dont nous avons parlé pendant une partie de la nuit avec le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, je veux parler d'« Université 2000 ».

Mais il s'agit également de l'annonce des assises du monde rural.

A cela s'ajoute l'annonce de délocalisations de services publics, et je suis surpris d'entendre, ici ou là, des propos réservés, interrogatifs sur ce qui apparaît aujourd'hui comme l'un des actes politiques les plus forts de ces dernières années en matière d'aménagement du territoire.

J'invite nos collègues qui s'interrogent sur les effets de ce type d'initiative à venir dans le département des Côtes-d'Armor, par exemple. Ils verront, vingt ans après, les résultats, en termes de créations d'emplois, de la décision volontariste des gouvernements de l'époque, d'installer le C.N.E.T. dans le Trégorrois !

J'invite le Gouvernement à persévérer dans cette voie, malgré les résistances - car les élus et la population attendent, eux, la concrétisation de telles orientations.

N'oublions pas non plus les dispositions prises par le C.I.A.T. en faveur du monde rural.

Toutes ces mesures devraient être appréciées par une assemblée comme la nôtre, qui est à l'écoute des aspirations de la France profonde.

Monsieur de Montalembert, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt votre exposé tout à fait positif. Vous avez reconnu les efforts du Gouvernement. Aussi ai-je été surpris par votre conclusion. En effet, alors qu'une telle démonstration aurait normalement dû vous conduire à approuver le budget présenté par le Gouvernement, vous avez émis un avis négatif en vertu d'autres considérations...

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial. C'est le charme ! (*Sourires.*)

M. Claude Saunier. Nos débats permettront peut-être à la majorité sénatoriale de changer d'avis !

Monsieur le ministre d'Etat, s'il est indispensable que l'Etat prenne des initiatives, le rééquilibrage de notre territoire ne peut résulter de la seule « générosité » des services centraux de l'Etat. Je parle en tant qu' élu local et maire d'une ville moyenne : l'inversion du cours des événements se joue aussi et peut-être surtout sur le terrain. Il faut changer les mentalités dans ce domaine, car nous ne pouvons pas continuer, en matière de créations d'emplois, en particulier, à tout attendre des décisions de l'Etat.

En matière d'aménagement du territoire, le renversement du cours des choses se joue par la création d'une dynamique de développement local fondée sur le partenariat entre les collectivités territoriales et les entreprises. Cette dynamique, lorsqu'elle existe localement, doit être reconnue et soutenue par vos services, monsieur le ministre d'Etat.

L'inversion du cours des choses se joue aussi par une ample relance de la coopération intercommunale. Nous sommes là au cœur d'un débat politique qui vient de se dérouler à l'Assemblée nationale et que nous aurons bientôt dans notre assemblée. C'est le point de passage obligé. La responsabilité des élus locaux est donc là directement engagée, mais, à l'inverse, l'Etat doit apporter un soutien effectif et durable, notamment fiscal, aux collectivités qui s'engagent dans cette voie.

Par ailleurs, le rééquilibrage territorial se jouera aussi au travers de la préparation du XI^e Plan. De nouvelles modalités de partenariat associant en particulier les villes moyennes devront être définies.

Enfin, dans son dialogue avec les collectivités de base, l'Etat devra reconnaître la place spécifique des villes moyennes, villes que l'on voudrait opposer aux secteurs ruraux, alors qu'elles devraient être considérées, par l'Etat et par la nation tout entière, comme le pivot d'un aménagement du territoire harmonieux. Il n'y aura pas de survie des espaces ruraux sans villes moyennes fortes, qui sont les points d'ancrage d'une dynamique permettant cette survie.

Monsieur le ministre d'Etat, dans une région comme la Bretagne, une volonté transcende les oppositions politiques, au demeurant subalternes, et se concrétise par la création d'un réseau de villes moyennes comme Saint-Brieuc, Saint-Malo, Quimper, Lorient et Vannes. Cette volonté est aussi celle du refus d'une compétition stérile. Avec le concours de l'Etat et de la D.A.T.A.R., nous nous engageons dans une voie originale et nous essayons de définir ce que recouvre cette notion de « réseau de villes » par rapport à celle de « flux », qu'ils soient régionaux, nationaux, voire internationaux.

On entend aujourd'hui beaucoup de discours sur les mutations économiques et sociales. Devant les changements qui s'annoncent, les Français s'interrogent et se laissent même parfois envahir, d'une façon surprenante, par des craintes irrationnelles.

Ils craignent, par exemple, les effets de la construction européenne à l'heure même où celle-ci apparaît comme la seule issue positive pour notre pays.

Il nous appartient, à vous comme à nous, monsieur le ministre d'Etat, de les rassurer, de mobiliser les forces vives de la nation ; une politique forte, partenariale et volontariste d'aménagement du territoire pourrait, me semble-t-il, constituer un moyen de mobiliser les énergies.

Voilà quelques semaines, monsieur le ministre d'Etat, vous avez affirmé votre intention d'être la mauvaise conscience géographique du Gouvernement. Permettez à un parlementaire, géographe lui aussi - nul n'est parfait ! (*Sourires*) - de vous soutenir dans cette attitude.

Monsieur le ministre d'Etat, votre budget marque un infléchissement significatif de la politique gouvernementale. Il prend place dans un dispositif général qui montre clairement la volonté du Gouvernement de réorienter positivement l'aménagement du territoire.

Aussi, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, pour vous conforter dans votre démarche, que je sais sincère, authentique, profonde et forte, pour vous aider à aller encore un peu plus loin, le groupe socialiste votera ce projet de budget. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Collard.

M. Henri Collard. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la politique d'aménagement du territoire existe-t-elle encore ?

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat. Oui !

M. Henri Collard. Telle est la principale question que je me pose et que nous sommes, je crois, nombreux à nous poser au Sénat !

Le temps qui m'est imparti étant relativement court, vous voudrez bien, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, me pardonner si mes observations et mes questions sont quelquefois lapidaires.

J'évoquerai d'abord rapidement le budget de l'aménagement du territoire. Je ferai ensuite quelques observations qui me permettent de penser que la politique d'aménagement du territoire est pour le moins tombée en léthargie. Enfin, je vous interrogerai, sur certains aspects de cette politique, ou plutôt de cette absence de politique.

S'agissant du budget de l'aménagement du territoire, M. Jean Puech, rapporteur pour avis et président de l'assemblée permanente des présidents de conseils généraux - laquelle regroupe, il est vrai, non plus la totalité des départements, mais seulement quatre-vingt-cinq d'entre eux, quelques-uns de nos collègues ayant préféré se séparer de l'A.P.C.G. - et M. de Montalembert, rapporteur spécial, ont su présenter avec compétence les crédits de ce budget pour 1992.

D'un montant de 1 750 millions de francs dans votre projet de budget initial, ils s'élèvent maintenant à 1 950 millions de francs, l'Assemblée nationale ayant voté une inscription supplémentaire de 200 millions de francs. En 1991, le budget s'élevait à 2,2 milliards de francs ; la diminution est donc de 10 p. 100, même si l'on prend en compte les 200 millions de francs supplémentaires. Voilà dix ans, il était de 2,5 milliards de francs ; le budget a donc perdu 20 p. 100 en francs courants, soit, en francs constants, pratiquement 100 p. 100 !

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat. Ce n'est pas possible !

M. Henri Collard. Mais si, monsieur le ministre d'Etat, puisqu'il ne représente plus qu'environ la moitié de ce qu'il était en 1982 !

Ma première question est fondamentale. La politique d'aménagement du territoire existe-t-elle encore ?

Vous allez me répondre non seulement qu'elle existe, mais encore que vous allez la développer. Nous ne demandons qu'à vous croire, mais alors donnez-vous les crédits nécessaires ! Ce ne sont pas ces 2 milliards de francs qui seront suffisants - si tant est qu'ils soient effectivement affectés à l'aménagement du territoire, car il arrive que certains crédits soient transférés sur d'autres lignes budgétaires en cours d'année. Ce sont 4 milliards de francs qui seraient en réalité nécessaires, soit un doublement des crédits consacrés au budget de l'aménagement du territoire.

Je souhaiterais maintenant faire brièvement quelques observations sur les institutions, l'absence de déconcentration des services de l'Etat, le désengagement de celui-ci en matière de grands équipements structurants, sur les délocalisations récemment annoncées, l'aménagement de l'espace rural et les conséquences financières de la politique d'aménagement du territoire de l'Etat.

La création du Comité national de l'aménagement du territoire est une bonne initiative ; elle était demandée par de nombreux élus, de toutes tendances politiques, et par plusieurs associations représentatives, en particulier l'A.P.C.G. et l'Association nationale des élus régionaux.

Néanmoins, nous regrettons qu'un véritable ministère de l'aménagement du territoire, autonome et indépendant, n'ait pas été créé ; cela aurait pourtant montré l'attachement du Gouvernement à la politique d'aménagement du territoire. Mais il est vrai que nous avons maintenant un secrétaire d'Etat ! (*Sourires.*)

M. André Laignel, secrétaire d'Etat à la ville et à l'aménagement du territoire. Ça compense ! (*Nouveaux sourires.*)

M. Henri Collard. Monsieur le ministre d'Etat, nous ne mettons absolument pas en doute les qualités de vos services, vous le savez bien. Toutefois, le fait que le budget soit en constante diminution depuis plusieurs années et que l'aménagement du territoire au ministère dépende maintenant du ministère de la ville ne peut manquer d'être interprété par les Français, y compris les élus, comme un abandon de la politique d'aménagement du territoire.

La décentralisation - que la majorité du Sénat n'a pas votée ; nous vous en donnons acte, monsieur le ministre d'Etat, ...

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat. Ah !

M. Henri Collard. Je le reconnais !

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat. C'est avoué un peu tardif, mais néanmoins sincère ! (*Sourires.*)

M. Henri Collard. Merci, monsieur le ministre d'Etat !

La décentralisation, disais-je, a eu, à l'évidence, des effets positifs depuis dix ans. Les départements et les régions ont assumé leurs nouvelles compétences à la satisfaction générale. Les résultats des élections cantonales et régionales l'ont d'ailleurs jusqu'à maintenant confirmé.

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat. Oh !

M. Henri Collard. Je dis bien « jusqu'à maintenant », monsieur le ministre d'Etat !

Cette décentralisation devait s'accompagner de déconcentration. Or, malgré quelques mesures méritoires, le préfet n'est pas encore, du moins dans les faits, l'unique décideur de l'Etat dans les départements et dans les régions. De plus, je crois que c'est important, des centaines de postes sont encore vacants dans les administrations de l'Etat en province, en particulier dans les directions départementales de l'équipement, les D.D.E., dans les directions départementales de l'agriculture, les D.D.A., et dans les services financiers. (*C'est vrai ! sur les travées socialistes.*)

Les départements et les régions sont à la recherche de cadres qualifiés. La mobilité, pourtant si utile et nécessaire entre les fonctionnaires de l'Etat et les collectivités locales, reste encore à inventer. Un bon aménagement du territoire ne se fera pas tant que des fonctionnaires de qualité ne seront pas mis à la disposition des préfets, des présidents de conseils généraux ou des maires des grandes villes.

L'Etat prend de plus en plus de retard dans les grands aménagements structurants. Le plan Méhaignerie de 1987, complété par celui de M. Faure l'année suivante, permettait d'espérer la réalisation de 3 700 kilomètres d'autoroutes en quinze ans. Cinq ans après, où en est-on ? Je souhaiterais, si possible, avoir un bilan. Dans de nombreuses régions, les retards sont considérables par rapport à la programmation. Il en est de même pour les contrats de plan et pour les programmes routiers. Alors que nous arrivons presque au terme du X^e Plan, certains axes ne sont même pas encore commencés ! Je pense en particulier à la région Haute-Normandie, où les déviations périurbaines de la nationale 138 et de la nationale 154, pour ne citer que celles-là, ne sont pas encore commencées.

Les délocalisations qui viennent d'être annoncées par le Gouvernement vont dans le bon sens de la décentralisation et de l'aménagement du territoire, tant pour les transferts d'équipement publiés que pour la création de 30 000 emplois en province. Je ne me prononcerai pas sur le choix des villes d'implantation, sinon pour remarquer avec d'autres - mais nous sommes peut-être de mauvaises langues ! - que ces choix ne semblent pas avoir été faits uniquement en fonction de critères géographiques et d'aménagement du territoire, ce qui est regrettable. Il me semble qu'ils ont parfois été faits en fonction de critères politiques. Il suffit de citer Poitiers, Strasbourg, Marseille, Belfort, Lille, Angoulême...

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat. Angoulême ?

M. Henri Collard. Cette liste n'est pas exhaustive, monsieur le ministre !

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat. Ah bon !

M. Henri Collard. Je suis très éclectique !

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. Et pourquoi pas Bourges, Toulouse...

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat. Toulouse ? Intéressant ! Lyon ?

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. Et on peut continuer ! Vous êtes mal parti !

M. Henri Collard. En tout cas, ces délocalisations semblent avoir été décidées sans aucune concertation. Nous avons l'impression que le Gouvernement a recherché avant tout un effet d'annonce.

Selon quelles modalités les transferts seront-ils opérés ? Je pense, j'espère, monsieur le ministre d'Etat, que toutes les dépenses y afférentes, ainsi que celles qu'entraînera l'accueil de ces services dans les villes où ils s'installeront, seront intégralement prises en charge par l'Etat, d'autant que les locaux qui seront devenus vacants représentent, me semble-t-il, un capital important.

S'agissant de l'aménagement de l'espace rural, les résultats du C.I.A.T. du 28 novembre sont d'autant plus décevants que cette initiative était attendue avec impatience depuis plusieurs mois. Après les réflexions et les études sérieuses qui ont été menées au fil des dernières années par plusieurs missions gouvernementales et parlementaires, en particulier par la mission sénatoriale présidée par M. Jean François-Poncet - et dont les travaux ne sont pas même pas cités dans le compte rendu du C.I.A.T. - nous pouvions espérer que cette date du 28 novembre 1991 marquerait le point de départ d'une vraie politique d'aménagement rural.

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. C'est le cas !

M. Henri Collard. Ce n'est pas le cas ! La lecture des vingt propositions fait apparaître des idées, parfois générales, non une politique d'aménagement.

Nous relevons seulement le financement de quelques actions ponctuelles, concernant le tourisme, l'artisanat, le monde rural. S'y ajoute, pour une trentaine de sous-préfectures, un pactole de ... 400 000 francs !

Quelques millions octroyés de-ci, de-là ne font pas une politique, vous le savez bien, messieurs les ministres.

Les actions les plus importantes en restent au stade des promesses : par exemple, les prêts locatifs aidés, le maintien des services publics en milieu rural, la participation de l'Etat, pour 250 millions de francs, aux travaux d'enfouissement des lignes électriques dans les zones sensibles ou protégées. Il est vrai que, si cette dernière opération est effectivement engagée, ce sera une excellente chose.

La seule décision importante, d'ailleurs indépendante du C.I.A.T., concerne le milliard de francs débloqué en faveur des agriculteurs. Il serait intéressant d'obtenir des précisions à ce sujet.

J'aborderai, pour terminer, les aspects financiers de l'aménagement du territoire.

Je l'ai dit, le projet de budget est tout à fait insuffisant et il convient de noter au passage que les crédits qui y figurent sont d'un montant très inférieur à celui des aides que la C.E.E. consent aux régions et aux départements. Ainsi au titre du seul objectif 5 B, la France va recevoir 4 milliards de francs, somme qui transite d'ailleurs par le budget de l'Etat : le double du budget de l'aménagement du territoire !

Je voudrais, en outre, insister, monsieur le ministre d'Etat, sur le désengagement financier de plus en plus important de l'Etat et sur les charges de plus en plus lourdes supportées, en conséquence, par les départements et les régions.

Je citerai deux exemples parmi d'autres : les contrats de plan et les sociétés d'autoroutes.

D'un contrat de plan à l'autre, les participations de l'Etat en faveur des universités et des routes diminuent. De ce fait, les régions, les départements et les villes voient leurs charges s'accroître.

Il est maintenant assez fréquent - je le constate dans ma région - de voir l'Etat n'apporter que 10 p. 100 ou 15 p. 100 du financement d'une route nationale, d'une déviation périurbaine ou d'un établissement d'enseignement supérieur, tout en restant maître d'ouvrage.

Quant aux sociétés d'autoroutes, elles sont soumises à un régime fiscal qui ne leur permet pas de récupérer totalement la T.V.A. - c'est d'ailleurs ce qui se passera pour les collectivités locales si le projet de loi de finances pour 1992 est adopté. Le montant de la T.V.A. cumulé pour l'ensemble des investissements autoroutiers serait de 1,4 milliard de francs.

Autrement dit, en réalisant des autoroutes par concession interposée, l'Etat gagne de l'argent. Est-ce logique ?

Je souhaiterais, monsieur le ministre d'Etat, savoir également ce qu'il est advenu des 2 milliards de francs annoncés lors du lancement du plan Méhaignerie, qui devaient être versés par l'Etat ou par le Crédit local de France, en capital ou sous forme d'avances, aux sociétés d'autoroutes. Il semble que les sociétés n'aient pas reçu la totalité de ces 2 milliards de francs - on parle de 700 millions de francs - ce qui, bien entendu, les oblige à emprunter, donc à alourdir encore leurs amortissements, puisque, par ailleurs, les péages sont fixés unilatéralement par le ministère des finances.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Collard.

M. Henri Collard. Monsieur le ministre d'Etat, je voudrais enfin vous interroger sur le projet de dotation en faveur du développement rural, qui s'élèvera à 300 millions de francs en 1992 et à 1 milliard de francs dans trois ans. Il semblerait que le Gouvernement n'ait pas encore défini sa politique. Pouvez-vous nous apporter quelques précisions ?

En conclusion, sauf à recevoir, sur ces différents points, des réponses positives indiquant une volonté de faire de l'aménagement du territoire une priorité, avec la majorité de mon groupe, je ne voterai pas ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées du R.D.E., de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Boyer.

M. Jean Boyer. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la prise de conscience par le Gouvernement de la nécessité de sauver le monde rural est récente.

Voilà encore quelques mois, c'était bien la ville qui faisait l'objet de toutes les préoccupations ministérielles. En vertu d'un souci affirmé d'écouter le milieu urbain plutôt que les campagnes et les provinces, symboliquement, a été créé un ministère de la ville.

Une loi d'orientation sur la ville a, par ailleurs, été votée en juillet dernier.

Conscients que l'aménagement de la ville et le développement rural ne pouvaient plus être dissociés, le Gouvernement s'est enfin résolu, après dix années d'inaction, à s'intéresser à ce dernier. Les déclarations allant dans le sens d'une réhabilitation de l'aménagement du territoire se sont donc multipliées.

C'est le Président de la République qui, inaugurant les premières assises des petites villes de France, le 12 septembre dernier, déclarait : « Il faut une mise en valeur un peu plus originale de nos ressources géographiques et humaines ».

C'est le Premier ministre qui, installant le nouveau Conseil national d'aménagement du territoire, le 25 septembre dernier, affirmait : « La politique d'aménagement du territoire doit plus que jamais être au cœur de la politique du Gouvernement. »

Vous-même, monsieur le ministre d'Etat, ne ménagez pas vos efforts et vos paroles pour persuader vos collègues du Gouvernement et, plus largement, tous les Français, de l'urgence d'un renouveau de la politique rurale.

Tous ces efforts sont louables et vont dans le bon sens. Malheureusement, s'il est un projet de budget qui ne correspond en rien, dans les moyens qu'il met en œuvre et les crédits qui le composent, aux objectifs qu'il est censé réaliser, c'est bien celui que nous examinons en cet instant.

L'inadéquation est ici flagrante entre les déclarations d'intention formulées par nos gouvernants et les actions qu'ils pourront, avec un tel budget, mener effectivement sur le terrain.

Que trouve-t-on, en effet, dans ce projet de budget ?

Les moyens de la D.A.T.A.R., tout d'abord, sont sensiblement réduits. Ils s'élèveront à 87,3 millions de francs en 1992, contre 90,9 millions de francs en 1991. Les dépenses de fonctionnement de la délégation chutent de près de 4 p. 100. Six emplois sont par ailleurs supprimés. Cette décision paraît surprenante dans la mesure où les missions confiées à la D.A.T.A.R. semblent s'accroître de nouveau, notamment dans le domaine de la prospective.

A cet égard, je vous demande, monsieur le ministre d'Etat, si vous pouvez donner au Sénat un premier bilan du programme « Prospectives et Territoires », lancé, rappelons-le, lors du C.I.A.T. du 5 novembre 1990.

On peut s'interroger sur l'avenir de cette délégation, dont les objectifs, ne l'oublions pas, se résumaient à l'indispensable coordination des différentes interventions des administrations concernées.

Le montant des crédits affectés aux dépenses en capital ne sont guère plus réjouissants ! J'évoquerai rapidement le cas des aides au développement local et à l'aménagement du territoire.

Les crédits alloués au fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, le F.I.A.T., chutent de 9,34 p. 100 en ce qui concerne les autorisations de programme et de près de 30 p. 100 pour ce qui est des crédits de paiement. J'ai eu récemment à cette tribune, en tant que rapporteur pour avis, l'occasion d'indiquer que, s'agissant du Plan, les restrictions de crédits étaient du même ordre.

Certes, vous avez accepté, monsieur le ministre d'Etat, d'abonder les autorisations de paiement du F.I.A.T., à hauteur de 50 millions de francs, mais cet effort, il faut le souligner, ne suffira pas à renverser la tendance au déclin des aides de l'Etat pour le développement local.

La baisse de 22,6 p. 100 des crédits de paiement relatifs au fonds interministériel pour le développement et l'aménagement rural, le F.I.D.A.R., confirme cette tendance.

Si vous avez réussi à « arracher » 105 millions de francs supplémentaires à la rue de Bercy pour le F.I.D.A.R., ces crédits n'en demeurent pas moins peu importants, voire négligeables, au regard des enjeux de la politique d'aménagement du territoire.

Elu d'un département de montagne, l'Isère, je suis particulièrement sensible et attentif à l'évolution des fonds alloués au F.I.A.M., le fonds d'intervention pour l'autodéveloppement en montagne. Cette évolution est inquiétante puisque, même accru au cours de la discussion à l'Assemblée nationale, les crédits ne s'élèvent qu'à 35 millions de francs en crédits de paiement, soit le même montant que dans le budget de 1991.

Je m'interroge donc, et je vous interroge, monsieur le ministre d'Etat, sur la politique du Gouvernement à l'égard des aides au développement du monde rural.

L'excellent rapport, souvent évoqué, de la mission sénatoriale d'information chargée d'étudier les problèmes posés par l'avenir de l'espace rural a parfaitement mis en évidence la crise que connaissent nos campagnes. Je n'y reviendrai pas. Je souhaite cependant attirer votre attention sur un point particulier : le déclin des services publics locaux.

Un rapport du Conseil économique et social, en date du 23 mai 1990, a tenté d'évaluer l'évolution quantitative des services publics en milieu rural. On y apprend, par exemple, que le pourcentage de communes équipées d'écoles primaires est passé de 79,2 p. 100 en 1980 à 74,4 p. 100 aujourd'hui.

Comment ne pas s'inquiéter quand le premier des services publics, celui de l'instruction, abandonne les campagnes ? Qu'en sera-t-il demain pour les transports, la poste ou la gendarmerie ? J'ai alerté de nombreuses fois, sur ce point, de cette même tribune, M. le ministre de l'intérieur.

Je vous avais interrogé, monsieur le ministre d'Etat, le 20 juin dernier, sur les ambitions du Gouvernement en ce domaine. Vous m'aviez alors annoncé la réunion d'un C.I.A.T. consacré à l'aménagement rural. Cette dernière a eu lieu le 28 novembre dernier : c'est une excellente chose. Les décisions qui y ont été prises vont globalement dans le bon sens. Puissent-elles être appliquées rapidement et ne pas rester à l'état de lettre morte !

Toutefois, votre projet de budget, monsieur le ministre d'Etat, ne permettra pas d'accomplir, je le crains, la relance pourtant tellement nécessaire, de la politique d'aménagement du territoire.

A propos de ce projet de budget qui ne représente que 0,135 p. 100 de l'ensemble des dépenses de l'Etat, mon ami Jean Puech a d'ailleurs évoqué dans son rapport un « aménagement du territoire aux enchères ».

C'est pourquoi - et je le regrette, croyez-le ! - je ne pourrai que voter contre ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Moinard.

M. Louis Moinard. Des volontés ambitieuses ont été affichées, certaines mesures ont été prises en faveur de l'aménagement du territoire.

Or, les engagements ne sont pas respectés, et ce n'est pas votre budget, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat qui va apaiser les inquiétudes persistantes et légitimes des élus locaux.

Les rapporteurs ont traduit avec talent les exigences de mon groupe, je les en remercie. Aussi limiterai-je volontairement mon propos à quelques réflexions et à un certain nombre de questions auxquelles je souhaite obtenir des réponses précises.

Il devient indispensable d'inciter les entreprises à s'installer à la campagne. Ce faisant, d'une part, vous conforterez le tissu rural, qui se désagrège, et, d'autre part, vous lutterez contre les concentrations aux périphéries urbaines, dont nous ne connaissons que trop les résultats, la délinquance notamment.

Et que dire des ponts d'or faits aux entreprises par les grandes villes !

Leur richesse générée par une abondante taxe professionnelle favorise un processus inflationniste de promotion auprès des décideurs économiques !

Il convient maintenant de prendre des mesures : que nous proposez-vous ?

S'agissant du maintien des services publics dans les petites communes, pour lequel les maires se battent quotidiennement, je vous demande de répondre aux inquiétudes de la Vendée.

En effet, quelque cent agences postales sont régulièrement menacées de fermeture, et surnoisement, puisque jamais un écrit ne vient confirmer les avertissements.

Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, dois-je vous le rappeler, le salaire des préposés est pris en charge pour 50 p. 100 par ces mêmes communes qui, au surplus, mettent des locaux à disposition de La Poste. Et

vous voudriez que les contribuables locaux, qui paient déjà pour le maintien de La Poste, financent également ses activités commerciales, qu'elles soient bancaires ou d'assurance ? A qui profiteront les bénéficiaires ?

Plus précisément, j'attends une réponse sur l'avenir de la perception de Saint-Hilaire-des-Loges, qui est le chef-lieu de mon canton, canton dont la population augmente, je tiens à le souligner.

Concernant le désenclavement de la Vendée, je vous demande, monsieur le ministre d'Etat, de confirmer pour 1992 le financement du tronçon Montaigu - Sainte-Hermine, qui nous a été promis, ainsi que d'apporter des précisions sur le tracé de sa partie terminale.

Je tiens à rappeler que le premier dossier est victime des tergiversations politiques parisiennes.

Sachez que les élus sont attachés à la protection du marais poitevin et s'engagent à mener une action intelligente dans ce sens. Néanmoins, ils réfutent les attaques de certaines personnes « bien placées », qui bloquent les décisions à Paris et refusent la concertation locale. Les retards dans ce domaine coûtent cher aux Vendéens !

Pour ce qui est du T.G.V., j'attends les propositions des pouvoirs publics et de la S.N.C.F. puisque, vous le savez, la Vendée est disposée à participer financièrement à la réalisation de ce projet.

Pourquoi, en effet, la Vendée serait-elle le seul département de la côte atlantique à ne pas posséder ce moyen de transport rapide ?

Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, la Vendée bouge et travaille. Elle attend de votre part une légitime considération. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Gerbaud.

M. François Gerbaud. Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, j'en appellerai tout d'abord à votre sens de l'humour pour me faire pardonner mes premiers propos.

Il y a cinq cents ans, Christophe Colomb découvrait l'Amérique.

Comme en écho à cet événement planétaire, vous nous donnez aujourd'hui l'impression de découvrir, au terme d'une longue traversée de l'indifférence, le monde rural français, avec ses misères et ses attentes, ses doutes et ses espérances.

Et ce n'est pas le moindre paradoxe que de constater qu'il aura fallu l'explosion répétée des banlieues surchauffées pour que s'impose à vous une politique de la ville d'abord, puis, plus tard, comme pour réparer un oubli, une politique plus globale d'aménagement du territoire : vous en êtes devenu le ministre d'Etat, sorte de Premier ministre en second - mais, hélas pour vous, sans gouvernement - rassemblant avec la même sollicitude, nous l'espérons, France verte et France « béton » sous un nouveau concept d'aménagement du territoire.

Aménagement du territoire, ces mots sonnent aux oreilles des uns et des autres comme un regret et comme une espérance.

Le regret : le long naufrage de la politique d'aménagement du territoire à partir des années quatre-vingt intervient au terme de trois décennies pendant lesquelles des objectifs ambitieux signifiaient au pays la volonté de transformer notre territoire.

Et puis, lentement, avec vous, et un peu avant vous, la politique volontariste d'aménagement du territoire s'essouffle, les objectifs se brouillent, les moyens administratifs d'intervention disparaissent et les crédits baissent.

A l'aménagement volontariste du territoire succède l'aménagement du subi !

L'analyse des chiffres du dernier recensement de 1990 permet de confirmer - et c'est votre préoccupation - l'extravagante croissance de la région parisienne. Il est à craindre qu'en dépit des freins qui peuvent être mis l'on n'ait quelques difficultés à mettre un terme à cette anormale croissance qui ne cesse de porter vers la région d'Ile-de-France le long cortège des abandonnés des zones rurales et des handicapés de la croissance.

Vous n'avez pas su - et je le regrette - corriger à temps les effets pervers du D.S.T., je veux dire le « démenagement sauvage du territoire ». Visiblement, ce n'était pas votre priorité, monsieur le ministre d'Etat ; vous en aviez d'autres ; c'est votre responsabilité.

Voilà pour le regret.

Et voici l'espérance.

Depuis des années, les clignotants s'allument sur votre tableau de bord. Ils viennent d'un peu partout, comme des appels inquiets. On ne les voit pas, attribuant peut-être à la seule crise économique, qui est loin d'être terminée, la cause de ces alertes intempestives.

Le Sénat, au contact profond et quotidien des réalités rurales par le fait même de sa vocation constitutionnelle, a mis en place, en 1989, la mission d'information sur l'avenir de l'espace rural français à laquelle j'ai eu l'honneur de participer.

Les propositions qui ont été formulées au terme d'une longue analyse constituent une série d'objectifs et de réponses. Le Sénat constate avec satisfaction que les mesures prises et annoncées à l'issue du dernier C.I.A.T. en sont largement inspirées, et s'il ne demande pas de droits d'auteur, il n'en souhaite pas moins la mise en place d'un « multi-suivi » annuel, qui retracera toutes - et je dis bien : « toutes » - les initiatives prises au titre de l'aménagement du territoire.

Tel est le sens des amendements qui ont été déposés par la commission des affaires économiques et du Plan et par la commission des finances, et qui concernent les vingt mesures annoncées à l'issue de ce C.I.A.T.

C'est « L'Annonce faite à Paris » ! (*Sourires.*)

Ces vingt mesures - dont dix, selon M. le secrétaire d'Etat, uniquement pour Châteauroux - peuvent constituer des réponses, pour peu qu'elles soient autre chose qu'un simple catalogue de bonnes intentions.

En effet, qui pourrait dire non à une politique de désenclavement routier et ferroviaire ? Personne ! Mais pourquoi cette diminution des crédits, qui retarde l'aménagement de bien des itinéraires importants ? A ce sujet, on a parlé de l'A 20. Le retour à un financement accru permettra seul de rattraper le retard pris dans le calendrier des travaux. Je vous demande à nouveau de bien vouloir nous en redonner l'assurance et de repréciser les dates, monsieur le ministre d'Etat.

Enfin, s'agissant du désenclavement ferroviaire et du désenclavement routier, croyez-vous que les décrets suffisent, alors que, naturellement, cela pourrait faire l'objet d'une loi de programme ? J'ai d'ailleurs noté avec intérêt que vous y songiez.

L'élaboration des schémas départementaux d'amélioration des services publics ? Bien ! Mais pourquoi fermer les petites gares, symboles du désenclavement ?

Le souci de rigueur économique de la S.N.C.F. ne doit pas nous faire oublier qu'elle est d'abord un grand service public. Le raisonnement est le même pour les services de La Poste, les perceptions, les transports routiers et, bien sûr, l'éducation nationale.

Dès lors, pourquoi, dans l'élaboration des schémas départementaux, avoir refusé au Sénat la création de la délégation parlementaire de contrôle de l'administration territoriale, qui devait avoir pour mission, notamment, de se prononcer sur la disparition des services publics en zones rurales ? C'était substituer à une institution parlementaire une institution administrative.

Mais de nombreux départements, comme l'Indre, avec son plan « bâtiment », s'en sont déjà préoccupés. L'important, c'est l'accroissement du nombre des P.L.A., cela a été dit.

Aide aux investissements industriels ? Bien ! Mais accompagner les efforts que les départements et les régions assument exige une prime d'aménagement du territoire. Or, le volume de crédits dont vous disposez aujourd'hui semble interdire de répondre à cette exigence. Sans doute le voudriez-vous, monsieur le ministre d'Etat, mais le pouvez-vous réellement ?

Selon le Premier ministre, il n'y a pas de territoire sans avenir, seulement des territoires sans projets. Paroles de bon sens que celles du Premier ministre ! Nous avons, à Châteauroux, un aéroport très important. Je vous en ai parlé l'année

dernière, monsieur le ministre d'Etat. L'ancien préfet Paul Masson, brutalement intéressé par cet aéroport, en a dit lui-même quelques mots à l'instant.

C'est pour nous un grand projet et, apparemment, monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'accompagnez pas nos efforts pour faire de cet aéroport une nouvelle plate-forme aérienne internationale, décentralisée mais proche de Paris, dont le ciel est embouteillé.

Mais j'ai une question à vous poser. On dit que vous cherchez un nouveau site pour un nouvel aéroport dans la région parisienne, déjà saturée. Est-ce vrai ? (*M. le secrétaire d'Etat fait des signes de dénégation.*)

Dissimulation des réseaux électriques ? D'accord ! Mais les dotations du fonds d'amortissement des charges d'électrification ne permettent pas, à l'heure actuelle, de répondre à l'urgence des renforcements nécessaires.

Bref, si je me permets cet inventaire, ce n'est pas dans un souci polémique, mais simplement pour dire que les bonnes intentions doivent être accompagnées par une volonté de l'Etat de s'engager financièrement. Or les dotations, pour l'heure, ne sont pas à la hauteur de vos intentions, monsieur le ministre d'Etat, ce qui vous conduit à proposer à notre assemblée des dotations - D.S.U., D.S.D., D.S.R... - dont les plus critiques pourraient vous dire qu'elles vous permettent de travailler avec l'argent des autres.

La solidarité des collectivités dites riches envers les plus pauvres n'est pas la seule réponse. Certes, elle ne coûte rien à l'Etat. Mais, en ce domaine comme dans d'autres, c'est une solidarité nationale qu'il faut mettre en place.

Est-ce vraiment votre intention ?

Monsieur le ministre d'Etat, vous êtes en charge d'un des plus importants ministères du gouvernement de la France. Vous êtes l'initiateur et le coordinateur de l'action d'autres départements ministériels qui sont vos correspondants financiers dans ce que vous appelez vous-même votre « horizontalité ».

Chacun d'entre eux, bien sûr, souhaite conserver ses prérogatives, et le risque est bien réel d'une fragmentation des initiatives.

C'est pourquoi, au nom de la cohérence de l'action que vous avez à conduire, je suggère la création d'un secrétariat général à l'aménagement du territoire, à l'instar de ce qui existe dans le domaine de la défense.

Comme l'esprit de défense, l'esprit d'aménagement du territoire doit être promu au sein des ministères. C'est pourquoi je vous propose également de créer dans chacun de ces ministères des postes de hauts fonctionnaires de l'aménagement du territoire. Ils auront à analyser, à rendre compte et à proposer.

Le secrétariat général de l'aménagement du territoire tel que je le conçois doit être rattaché directement au Premier ministre si, comme vous en convenez, l'aménagement du territoire est bien une priorité.

Pour ce qui me concerne, j'ai l'intention de proposer la création d'une mission parlementaire permanente sur les choix d'aménagement du territoire, qui, je le souhaite, devrait être l'équivalent de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Ce doit être pour tous les acteurs un état d'esprit et un réflexe.

Nous vous demandons de croire à cette nouvelle donne tant attendue de l'aménagement du territoire.

Nous souhaitons qu'avec vous, et au-delà de vous, elle puisse se prolonger, s'imposer, s'amplifier, s'adapter, grâce à une planification rigoureuse. Cette politique doit devenir l'une des forces opérationnelles du territoire, car n'oublions pas qu'il s'agit ici de défense opérationnelle du territoire. Je pense qu'elle répondra ainsi aux exigences du temps, à la veille de l'entrée de la France dans l'Europe de demain. N'oublions jamais que le fait de donner à l'Etat une plus grande responsabilité en matière d'aménagement du territoire est très important, alors que l'aménagement du territoire européen ressortit, en vertu du traité de Rome, à la responsabilité de l'Europe.

Pour l'heure, comme cela a été dit, il ne semble pas que votre budget, monsieur le ministre d'Etat, vous donne les moyens de vos ambitions. Dans cette initiative que vous avez fait naître, les ombres l'emportent sur les lumières, je ne

votera pas votre projet de budget. Je souhaite au demeurant que vous donniez suite à vos propos relatifs au dépôt d'une loi-cadre sur l'aménagement du territoire, ce qui est pour le moins indispensable. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. Le Sénat va interrompre ses travaux pendant quelques instants.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures quinze, est reprise à dix-sept heures trente.*)

M. le président. La séance est reprise.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Delelis.

M. André Delelis. Monsieur le ministre d'Etat, vous connaissez mieux que quiconque les problèmes dont je vais parler ; en effet, vous avez déjà beaucoup fait pour la région Nord - Pas-de-Calais, notamment pour son bassin minier, qui, comme vous le savez, n'existe plus à l'état industriel.

Il est même à craindre qu'il ne tombe dans l'oubli, en dépit des engagements pris à son égard par le Président de la République, M. François Mitterrand.

Aussi, je voudrais évoquer les principales questions qui me préoccupent en tant qu'élu, parmi tant d'autres, de cet important secteur de plus d'un million d'habitants.

Les crédits de l'Etat ont certes permis de créer des emplois dans cette région, qui a perdu les 200 000 postes de travail générés par l'entreprise minière et par les entreprises qui en dépendaient. Cependant, les fonds créés dans cet objectif et en vue de la formation des jeunes - le Fonds d'industrialisation du bassin minier, le F.I.B.M., et la Financière du Nord-Pas-de-Calais, la Finorpa - n'ont pas été indexés comme ils auraient dû l'être chaque année, la Finorpa étant même d'ailleurs promise à l'ouverture aux secteurs non miniers, ce qui nous inquiète quelque peu.

La restructuration et la rénovation des cités minières souffrent, quant à elles, de l'insuffisante réévaluation des crédits du groupe interministériel pour la restructuration des zones minières, le Girzom, en dépit de leur importance.

Il s'ensuit une lente érosion qui donne à penser que les régions abandonnées par Charbonnages de France n'ont plus le caractère prioritaire que tous les gouvernements leur ont reconnu.

La déception de la population se double d'impatience, s'agissant de la rénovation des logements miniers, tellement médiocre que les retraités et les veuves en viennent parfois à la refuser. Faut-il prendre en compte le nombre de logements rénovés ou la qualité de la rénovation ? Comme les élus, la population a choisi depuis longtemps.

La société responsable, la Soginorpa, créée malgré l'opposition des élus, pratique une politique de prix de revient condamnée par les bonnes entreprises du bâtiment qui seraient à même de répondre aux préoccupations de la population minière et des élus. Nous ne sommes même pas consultés lorsqu'est rejetée la solution consistant à transformer cet organisme en société d'H.L.M. et, ainsi, à faire bénéficier les occupants des logements d'avantages fiscaux relatifs notamment au calcul de la taxe d'habitation.

Enfin, sur le plan de la création d'emplois et de la réduction du taux de chômage, qui est actuellement de 16 p. 100, il serait souhaitable que la prime d'aménagement du territoire demeure constamment fixée au taux plafond, ce qui n'est pas toujours le cas. Les instances européennes n'ont pas approuvé la création des zones de franchise fiscale de Valenciennes et de Douvrin. Les deux arrondissements de Lens et de Valenciennes connaissant les taux de chômage les plus élevés de la région Nord - Pas-de-Calais, ne serait-il pas équitable de leur réserver un taux privilégié de la prime d'aménagement du territoire ?

Dois-je rappeler également que le bassin ne bénéficie pas des délocalisations actuelles et que la seule décision prise en ce sens, voilà dix ans, c'est-à-dire le transfert de la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines - vous y avez d'ailleurs participé personnellement, monsieur le ministre d'Etat - n'a jamais été appliquée, à cause de l'opposition du personnel et des syndicats ?

M. le Président de la République déclarait à Lens, le 26 avril 1983, que « l'Etat ne pouvait pas payer deux fois » - il faisait allusion, d'une part, à l'exploitation du charbon et, d'autre part, à la restructuration - « mais que la seconde action pouvait bénéficier de la réduction de la première. »

Le groupe socialiste demande aujourd'hui le respect de l'engagement pris solennellement par M. le Président de la République en votre présence, monsieur le ministre d'Etat, envers le bassin minier du Nord - Pas-de-Calais. Nous savons que nous pouvons compter sur vous. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Girault.

M. Jean-Marie Girault. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je consacrerai mon intervention aux difficultés que connaissent l'agglomération caennaise et, plus généralement, la Basse-Normandie.

Monsieur le ministre d'Etat, comme vous le savez, nous vivons dans la perspective tragique de la disparition de l'activité métallurgique, qui a été annoncée par Usinor-Sacilor. Bien entendu, toutes les volontés se sont rassemblées pour tenter d'empêcher ce drame.

Si le malheur devenait réalité, le problème de la reconversion industrielle du site de Mondeville-Colombelles, près de Caen, se poserait alors inévitablement - vous en avez sans doute conscience, monsieur le ministre d'Etat.

Mais ce n'est pas spécialement ce sujet que je veux évoquer aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, même s'il est, j'imagine, très présent à votre esprit.

Je traiterai du problème des délocalisations, tel que nous l'avons vécu ces temps derniers, de notre province normande.

Des annonces ont été faites, dont la presse a largement rendu compte. Deux comités interministériels ont eu lieu au cours des dernières semaines.

Mais la Basse-Normandie et, *a fortiori*, l'agglomération caennaise se sont trouvées totalement absentes des projets du Gouvernement. Ces derniers - tel est du moins notre sentiment - ont été élaborés sans concertation, et c'est en lisant la presse que nous avons appris les nouvelles ou l'absence de nouvelles.

Les problèmes de la métallurgie et de la délocalisation sont, à mes yeux, tout à fait distincts ; par conséquent, évoquant d'éventuelles délocalisations dans la région de Caen, j'aborde non pas la question d'une compensation à la perte de l'industrie métallurgique, mais le problème des délocalisations de la région parisienne vers la province.

Actuellement, nous préférierions participer à la réflexion qui s'engage sur ce thème.

Mais il est un point sur lequel j'ai attiré l'attention de Mme le Premier ministre et de M. le ministre délégué aux postes et télécommunications, M. Jean-Marie Rausch : celui du service d'études des postes et télécommunications, créé à Caen, en 1983, *ex nihilo* et sur l'initiative de M. Louis Mexandeau, alors ministre chargé des P.T.T. et actuellement secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre.

Toute la région caennaise s'est rassemblée dans cette affaire, et la ville de Caen a apporté son écot en vue de la réalisation des superbes bâtiments édifiés au cours des années 1984 et 1985.

Le service d'études des postes et télécommunications devait, dans l'esprit de M. Louis Mexandeau, accueillir, dans un premier temps, environ 200 ingénieurs et chercheurs ; le nombre de ces derniers devait ensuite passer à 350 et être, à terme, d'environ 500.

Les bâtiments construits sur le territoire de la ville de Caen sont de nature à accueillir quelque 350 ingénieurs et chercheurs ; or, l'effectif actuel du service est de la moitié de ce chiffre ; par conséquent, sans le moindre investissement - ou si peu - le service d'études des postes et télécommunications, tel qu'il est implanté aujourd'hui à Caen, peut accueillir un effectif analogue à celui qui est déjà en place.

Comme tout le monde le sait, le Gouvernement a pris la décision de délocaliser une partie du Centre national d'études des télécommunications à Belfort, en Franche-Comté. Par conséquent, alors que l'Etat dispose, à Caen, de locaux d'accueil et que le projet initial était de développer le service d'études des postes et télécommunications, nous

avons le sentiment, dans cette affaire de délocalisation, que ce service et, par voie de conséquence, l'agglomération caennaise ont été totalement oubliés.

J'ai donc écrit, voilà quelque temps, à Mme le Premier ministre, afin de lui demander pourquoi, alors que l'agglomération caennaise a vu naître le service d'études des postes et télécommunications, l'opportunité ainsi offerte n'était pas utilisée pour délocaliser une partie du Centre national d'études des télécommunications.

Je n'ai pas encore obtenu de réponse. Je pense que le problème est maintenant posé et qu'un prochain comité interministériel voudra bien prendre cette requête en considération.

Monsieur le ministre d'Etat, votre collègue Jean-Marie Rausch, à qui j'avais téléphoné voilà près de trois semaines pour m'étonner de l'absence de décision prise par le Gouvernement à l'égard de la région de Caen, m'a répondu qu'il comprenait parfaitement, au fond de lui-même, ma position, mais qu'il n'était pas celui qui décidait en dernier ressort. J'ai tout de même du mal à croire que ce qui serait rationnel, ce qui est logique et qui va de soi ne reçoive pas finalement consécration.

Nous regrettons qu'aucune décision n'ait été prise à l'égard du service d'études des postes et télécommunications, qui est déjà important, alors que l'opportunité s'en présentait ; de surcroît, nous craignons de nous entendre dire, un jour, que ce service n'ayant pas atteint une phase de développement suffisant, l'agglomération caennaise doit se sacrifier pour d'autres régions. Ce n'est pas possible !

La Basse-Normandie est une région qui en vaut une autre ! La proximité de l'agglomération caennaise et de la ville de Caen constitue, d'une certaine manière, une facilité dans le cas d'une délocalisation partielle du Centre national d'études des télécommunications.

Par conséquent, monsieur le ministre d'Etat, à l'occasion du débat sur l'aménagement du territoire, je vous demande de bien vouloir prendre en considération la requête que je viens de vous exposer et que je ne suis d'ailleurs pas seul à présenter.

En effet, indépendamment du directeur du service d'études des postes et télécommunications, M. Louis Mexandeau - je le présume du moins - utilise les appuis dont il dispose pour qu'il soit donné suite à cette requête. S'il en allait ainsi au début de l'année prochaine, à l'occasion d'un comité interministériel, la région de Basse-Normandie et l'agglomération caennaise, confrontées à des problèmes croissants, pourraient enfin ne plus croire qu'elles sont laissées pour compte et abandonnées. *(Applaudissements sur les travées de U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.)*

M. le président. La parole est à M. Guy Robert.

M. Guy Robert. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, disposant seulement de deux minutes trente pour mon intervention, je me dois d'en concentrer l'exposé, en excluant toute considération budgétaire pour ne parler que de ce qui me paraît essentiel, à savoir la nécessité d'un aménagement du territoire dans sa globalité.

En préalable, je tiens à préciser que les propos qui vont suivre sont le fruit de ma réflexion personnelle sur le sujet et ne doivent en aucun cas être considérés comme une déclaration du groupe auquel j'appartiens dans cette Haute Assemblée.

Je citerai d'abord quelques statistiques : aux termes du résultat du dernier recensement, 80 p. 100 de la population vivent sur 20 p. 100 du territoire ; la prévision démographique après le prochain recensement, c'est-à-dire avant la fin de notre siècle, fait apparaître que 90 p. 100 de la population vivront sur 10 p. 100 du territoire.

Nous ne serons pas les seuls ! En effet, de telles situations existent déjà.

En l'an 2000, Mexico viendra en tête des grandes métropoles avec près de 30 millions d'habitants, suivie de Sao Paulo au Brésil, de Tokyo au Japon, de Calcutta et de Bombay en Inde, de New York aux Etats-Unis.

Mais, de tous les problèmes soulevés par la croissance urbaine, il n'en est pas de plus aigu que la prolifération des bidonvilles. Ce n'est pas tant la pauvreté qui fait le bidon-

ville que l'occupation illégale et précaire du sol urbain par des gens que la ville refuse parce qu'ils sont démunis de tout, et dont elle force chaque jour un peu plus les défenses. Dans ces bidonvilles, les droits de l'homme, voire simplement les valeurs humaines, n'existent plus.

Monsieur le ministre d'Etat, pourrions-nous accepter une telle situation dans notre pays ? Je souhaite que nos responsables soient conscients de la gravité des enjeux !

Dans les situations de crise, où la poussée populaire remet en cause les plans des autorités, la solution peut passer par la reconnaissance ponctuelle de la priorité du droit d'usage sur le droit de propriété.

Dans tous les cas, le dialogue serré est l'une des solutions humaines au conflit latent de deux mondes qui vivent côte à côte et ne peuvent plus continuer à s'ignorer.

Cette concentration de population a plusieurs répercussions. Selon M. Guigou, directeur de la D.A.T.A.R., 7,5 millions d'heures de travail seraient perdues chaque jour dans les transports, ce qui correspond à 1 million d'emplois.

Le XXI^e siècle sera le siècle de la mobilité des hommes et des capitaux, mais aussi des informations. De ce fait, le télétravail risque de prendre beaucoup plus d'importance et de provoquer une crise dans les secteurs à forte densité de population. Il risque même d'exporter du travail bien au-delà de nos frontières.

L'Allemagne, par exemple, fait porter son principal effort sur l'organisation de son territoire. De ce fait, chaque famille dispose, à 50 kilomètres de son domicile, d'une université, d'un opéra... La France offre actuellement un modèle opposé.

L'évolution des technologies nouvelles et les découvertes continuelles font que les méthodes de travail, tant pour l'industrie que pour le tertiaire, provoquent une diminution très importante des emplois.

Avec 3 millions de chômeurs, nous devons envisager une limitation du temps de travail, en augmentant, en conséquence, le temps de loisir. Comme le revenu restera statique, non seulement nous serons condamnés à un partage de celui-ci, mais également à des loisirs peu coûteux.

Je vous interroge donc, monsieur le ministre d'Etat : comment des êtres humains, des familles pourront-ils jouir pleinement de loisirs dans des milieux urbains où l'on étouffe ? Je pense que c'est à ce moment-là que la nécessité de revenir vers l'espace rural s'imposera !

En conclusion, le ministère de l'aménagement du territoire se devrait d'être l'un des tout premiers ministères de notre pays. Prévoir qu'en matière d'aménagement du territoire il faut séparer les problèmes de la ville de ceux de l'aménagement rural est un non-sens.

Alors, oui à un grand ministère de l'aménagement du territoire, un ministère disposant de crédits suffisants pour mettre en place et appliquer la politique qui fera de la France une des grandes régions d'Europe. Les vies citadine et rurale, sans avoir forcément des besoins identiques, ont des objectifs communs, que l'on ne peut négliger. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.)*

M. le président. La parole est à M. Gérard.

M. Alain Gérard. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, toutes les études, tous les rapports - notamment le dernier recensement - illustrent l'ampleur des déséquilibres qui menacent la cohésion territoriale de notre pays : déséquilibre entre un monde urbain en expansion et un monde rural qui s'affaiblit ; déséquilibre entre les métropoles, particulièrement entre la métropole parisienne et le reste du territoire ; déséquilibre interne aux métropoles, avec la crise des banlieues ; déséquilibre interne à l'espace rural, avec des zones qui se désertifient.

Ces problèmes, s'ils affectent l'ensemble de notre territoire, sont ressentis d'une façon particulièrement plus aiguë et douloureuse dans l'extrême ouest français, et la situation du Finistère est, à cet égard, assez exemplaire.

Voilà en effet, monsieur le ministre d'Etat, un département qui doit, tout en assumant son handicap géographique initial et naturel, lutter non seulement contre les déséquilibres cités plus haut, particulièrement sensibles en matière de ruralité,

mais aussi tenter de conjurer le risque de marginalisation que semble induire la mise en place du Marché unique européen pour toute notre façade atlantique, laquelle, vous le savez, se trouve exclue de l'axe Amsterdam-Milan qui est, par excellence, l'axe central du développement européen.

Le Finistère ne peut accepter la spirale de la dévitalisation dans laquelle il a été entraîné dans certaines zones pour avoir modernisé son agriculture et su en faire un véritable fer de lance, pour le plus grand bien du pays.

Il ne peut non plus tolérer de voir diminuer le nombre de ses emplois et vieillir sa population alors que, dans le même temps, certaines régions connaissent une concentration toujours accrue et que la Bretagne elle-même connaît un développement à plusieurs vitesses.

Pour faire face à cette situation, le département du Finistère a évidemment des projets, et il doit prendre des mesures volontaristes à la dimension des problèmes évoqués. Mais nous savons que, pour les mener à bien, il est indispensable d'obtenir le concours de l'Etat, car ce dernier est un partenaire essentiel de l'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre d'Etat, je ne vois malheureusement rien dans votre budget qui soit susceptible de prévenir efficacement cette dévitalisation et cette marginalisation auxquelles je faisais allusion.

Vous ne serez pas étonné non plus si je vous dis que ce ne sont pas les mesures adoptées dans le cadre de la loi sur l'administration territoriale qui peuvent répondre à notre attente : demander aux régions plus aisées de venir en aide aux régions qui le sont moins n'est en aucune façon une réponse aux problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Alors, monsieur le ministre d'Etat, pour être concret, je voudrais vous poser deux questions. La première concerne les équipements dits « structurants », la seconde, les délocalisations.

Que comptez-vous entreprendre pour que soient enfin menés à terme les programmes d'équipement qui nous tiennent particulièrement à cœur ?

A cet égard, je vous citerai deux dossiers, que j'estime essentiels. Le premier concerne l'axe central Montauban-Châteaulin, autrement dit l'axe central de la R.N. 164. Il est vrai que des travaux d'aménagement y ont été engagés, mais ils sont sans cesse remis en cause faute d'engagement clair de l'Etat. En revanche, les départements traversés, ainsi que la région, apportent sans réserve leur quote-part.

Le deuxième dossier concerne le T.G.V. Pointe-de-Bretagne. Les solutions qui consistent à améliorer, même de façon significative - et des travaux sont en cours, je le reconnais - le réseau existant ne nous permettent en aucune façon d'espérer bénéficier d'un T.G.V. à part entière dans nos départements, car - et vous n'y êtes pour rien - les deux grands axes ferroviaires bretons sont prisonniers d'emprises du siècle dernier, conçues dans des régions au relief tourmenté.

En conséquence, monsieur le ministre d'Etat, je vous demande de mettre sérieusement à l'étude ce dossier T.G.V. Pointe-de-Bretagne, qui, je le répète avec insistance, est une priorité absolue pour notre région en général et pour le Finistère en particulier.

Ma deuxième interrogation concerne les délocalisations. Elle est simple : entendez-vous faire bénéficier le Finistère de la politique de transfert de services publics ou parapublics et de décentralisation de centres de décision et d'activités industrielles que vous avez engagée récemment ?

Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat, d'avoir porté attention à mon intervention. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. Demerliat.

M. Jean-Pierre Demerliat. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le déclin et la fermeture des services publics dans le monde rural, notamment dans les zones les plus fragiles, se traduisent par la disparition de classes, voire d'écoles, d'agences postales ou de bureaux de poste, de lignes secondaires de chemin de fer, ainsi que par la fermeture de districts E.D.F. Ils accompagnent fréquemment le déclin économique de ces territoires et l'amplifient.

M. William Chervy. Très bien !

M. Jean-Pierre Demerliat. Ils bloquent le maintien et le développement des entreprises et rendent difficile leur implantation.

C'est pourquoi les décisions du C.I.A.T. du 28 novembre dernier ont été particulièrement bien accueillies.

Le Gouvernement a annoncé la mise en œuvre de schémas départementaux et la suspension de toute fermeture ou réorganisation de services publics jusqu'à l'approbation de ces schémas. Ces mesures vont dans le bon sens.

Pour être efficaces, elles doivent être claires, fermes et rapides et, surtout, porter sur tous les services publics, y compris l'éducation nationale, mais aussi sur ceux qui dépendent des sociétés nationales et des établissements publics.

Cependant, monsieur le ministre d'Etat, il est surprenant de constater que les mesures envisagées ne s'inscrivent pas dans le cadre de la politique communautaire de développement des zones rurales des départements.

S'il est vrai que le critère quantitatif retenu peut avoir sa pertinence, on aurait pu, par souci de cohérence, à l'aube de l'ouverture de nos frontières sur l'Europe, élargir les conditions d'éligibilité à ces mesures.

Ainsi, le département de la Haute-Vienne, qui est constitué par une grande agglomération et une zone rurale très dépeuplée, est pénalisé par les critères retenus, qui ne font pas apparaître les réelles difficultés de la plus grande partie de son territoire.

Dès lors, comment expliquer aux élus des cantons ruraux qu'ils peuvent bénéficier d'aides pour l'aménagement de l'espace rural au niveau européen mais qu'ils ne pourront pas bénéficier des aides qui seront mises en place pour le maintien du service public en milieu rural ?

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre d'Etat, d'élargir la liste des départements bénéficiaires à ceux qui figurent, comme la Haute-Vienne, pour au moins 80 p. 100 de leur superficie dans les zones de développement rural éligibles au titre de l'objectif 5 B.

A cette réserve près, monsieur le ministre d'Etat, chacun convient aisément que les décisions du 28 novembre dernier constituent une avancée fort importante dans la recherche de remèdes efficaces aux maux du monde rural.

Nous comptons bien évidemment sur vous pour mener à bien cette tâche dans les meilleures conditions et les meilleurs délais possible. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Bousch.

M. Jean-Eric Bousch. Monsieur le ministre d'Etat, nous avons été particulièrement sensibles aux efforts qui ont été faits, ces dernières années, en Moselle, en matière d'aménagement du territoire.

Ces efforts se sont particulièrement concentrés sur les aides à la reconversion des industries traditionnelles, charbon et acier, nonobstant - je le dis en toute simplicité - quelques dossiers qui nous ont échappé pour des cieux plus favorables à votre prédécesseur - je crois que je n'ai pas besoin de mettre les points sur les « i », vous trouverez tout seul ! (*Sourires.*)

Néanmoins, nous ne baissons pas les bras. Nous estimons que des moyens supplémentaires s'imposent afin de développer encore davantage la solidarité sur l'ensemble du territoire national.

Si j'en crois les propos de notre rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, monsieur le ministre d'Etat, les crédits de votre ministère ne soutiennent pas certaines comparaisons.

Comme lui, je ne puis que regretter certaines diminutions de crédits, notamment celle, sensible, qui concerne les deux P.A.T. Cela reste vrai même si l'on tient compte des amputations qui sont intervenues en cours d'année - je pense notamment aux 120 millions de francs d'autorisations de programme dont on a amputé la P.A.T.

Il ne faut pas laisser la situation actuelle de crise économique ruiner une politique d'aménagement du territoire qui, malgré tout, avait été bien amorcée.

Si elle veut relever le défi de l'Europe, la France ne doit pas être le pays qui dépense le moins par habitant pour l'aménagement de son territoire.

Certes - je l'ai dit en commission, monsieur le ministre d'Etat - je sais que, grâce à votre talent et à l'autorité qui est la vôtre au sein du Gouvernement, vous arriverez à obtenir, s'il le faut, quelques « rallonges » de crédits pour faire face à la situation.

Il n'en reste pas moins vrai qu'il y a des faiblesses sur lesquelles je souhaite attirer votre attention.

En ce qui concerne la P.A.T., je ne peux pas dire que la Lorraine n'a pas été largement bénéficiaire. Je prends note que le Gouvernement - suite à un réexamen, qu'il a obtenu de la Commission des Communautés européennes, du dispositif d'aides à finalité régionale de la France - a pour souci d'intervenir plus vivement dans les « poches » du territoire où la situation économique s'est aggravée depuis 1975.

Cela devrait concerner, notamment, une zone minière que je connais bien, dans l'est de la Moselle, puisque les régions de Forbach, Sarreguemines et Merlebach ont effectivement été déclarées éligibles à la P.A.T. C'est une bonne décision.

Toutefois, on peut relever aussi quelques paradoxes.

Compte tenu des bouleversements qui sont intervenus en Allemagne, les dossiers d'implantations industrielles allemandes dans nos régions deviennent de plus en plus difficiles à traiter. Le nombre de ces implantations a plutôt tendance à diminuer.

Cette situation, je la vis au quotidien dans mon département de la Moselle : il faut se battre pour que les investisseurs potentiels ne s'orientent pas vers l'ex-Allemagne de l'Est, où les primes atteignent virtuellement le double de ce qui se pratique chez nous, à savoir les 17 p. 100 qui sont tolérés par la Commission européenne.

Dans le même temps, la situation locale continue de se dégrader, notamment dans la région frontalière, parce que la Sarre connaît aujourd'hui, avec un peu de retard, les graves difficultés que nous avons connues il y a quelques années, et qui n'ont pas totalement disparu. En effet, un certain nombre de travailleurs frontaliers éprouvent des difficultés, connaissent le chômage technique, quand ils ne sont pas menacés de licenciement économique.

C'est dire, monsieur le ministre d'Etat, qu'il est essentiel de ne pas réduire les crédits de la D.A.T.A.R., non plus que ses moyens en personnels, ainsi que je vous l'avais signalé lors de votre audition devant la commission. En effet, les postes de la D.A.T.A.R. en Europe sont des observatoires remarquables, des lieux où les investisseurs potentiels peuvent trouver les renseignements qui leur sont nécessaires. Les moyens en personnels ne doivent donc pas être réduits, bien au contraire !

Monsieur le ministre d'Etat, nous devons affronter une concurrence extrêmement rude. Il faut donc que nous nous dotions des moyens nécessaires.

Il peut paraître étonnant qu'un représentant de l'opposition fasse une telle recommandation, mais notre rapporteur spécial, tout à l'heure, s'est tellement réjoui qu'il y ait, enfin, un budget de l'aménagement du territoire et un ministre de la ville et de l'aménagement du territoire, que je crois pouvoir me permettre de la faire. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. Percheron.

M. Daniel Percheron. Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, quelques minutes, en fin de débat, me suffiront, d'abord, pour approuver votre projet de budget, satisfaisant compte tenu des contraintes actuelles, et, ensuite, pour saluer le dynamisme que vous donnez à la politique de l'aménagement du territoire depuis quelques semaines.

Monsieur le ministre d'Etat, je vais vous infliger quelques travaux pratiques liés à vos fonctions et à votre région, le Nord-Pas-de-Calais, en réagissant à l'exposé structuré et convaincant que vous venez de nous faire.

L'insertion de notre pays et d'une région comme le Nord-Pas-de-Calais dans l'espace européen, c'est, bien sûr, le chantier du siècle - le tunnel sous la Manche -, c'est le T.G.V., c'est la révolution des communications.

A ce propos, je vous poserai simplement une question. Puisque les régions - c'est un acquis irréversible - sont désormais associées au financement des grandes infrastructures - schéma routier, T.G.V. ... - le temps n'est-il pas venu de leur donner vraiment les moyens d'assurer ce financement ?

Comme le proposent, notamment, certains élus du Nord-Pas-de-Calais, mais peut-être aussi d'autres, ne croyez-vous pas que des moyens nouveaux - une très faible taxe additionnelle sur les carburants, par exemple - permettraient aux régions qui le désirent de faire face aux grands projets d'infrastructure régionaux, ou peut-être - ce serait une condition - interrégionaux ?

Face au schéma routier qui nous attend, mais face aussi à d'autres grandes ambitions - je pense à la liaison Seine-Nord - qui devraient nous donner toutes nos chances d'être un véritable lieu d'échanges au cœur de l'Europe, cela nous donnerait certaines possibilités.

S'agissant de la conversion, sujet que vous connaissez bien et que vous maîtrisez en partie, monsieur le ministre d'Etat, je solliciterai une garantie : celle que l'ouverture de la Finorpa, la Financière du Nord et du Pas-de-Calais, à tous les secteurs du Nord-Pas-de-Calais en difficulté et au taux de chômage élevé, apporterait à toute une région.

Sur le sujet difficile des zones d'entreprises, j'ai cru comprendre que l'Europe hésitait. Je souhaite que, dans l'arc nord-est, dans le Nord-Pas-de-Calais en particulier, le dialogue avec l'Europe soit véritablement tenté. En effet, le maire de Dunkerque sait que, même si les zones d'entreprises ne font pas de miracle, elles peuvent, à partir d'un certain taux de chômage, redonner de l'espoir et du souffle aux vieilles régions industrielles.

Dans le même ordre d'idées, j'aimerais avoir votre sentiment, prudent bien sûr, sur la régionalisation future de nos ports, ainsi que sur la possibilité de voir un nouveau patriotisme régional apporter sa contribution au développement de la compétitivité de notre façade littorale, surtout dans le Nord-Pas-de-Calais.

Monsieur le ministre d'Etat, vous êtes le ministre actif et, par bien des côtés, décisif de la ville. Le plus grand dossier urbain à réinventer, c'est celui de l'habitat minier du Nord-Pas-de-Calais. C'est une action que vous avez lancée en 1984 ; pouvez-vous, aujourd'hui, nous apporter des éléments de conclusion ?

Le transfert du patrimoine peut redonner une nouvelle chance à l'ensemble de la nébuleuse urbaine minière. Il peut permettre une renaissance des villes minières, ce qui, au cœur du Nord-Pas-de-Calais, à proximité de la métropole, constitue un élément fondamental de développement et d'aménagement de notre territoire.

Ce transfert va-t-il aboutir ? Comment l'envisagez-vous ? L'attitude, difficilement acceptable, de l'empire décadent des Houillères va-t-elle enfin changer ? Quant aux réticences du ministère des finances, êtes-vous en mesure de les surmonter ?

Tous les habitants du bassin minier seront très intéressés par vos réponses.

Pour mémoire, je ferai allusion aux crédits spécifiques du groupe interministériel pour la rénovation des zones minières, le Girzom. A hauteur de 200 millions de francs, ces crédits devraient permettre d'assurer le règlement rapide de ce gigantesque dossier d'urbanisme.

Le bassin minier est marqué par la peine et par la discipline historique du mouvement ouvrier. Je suis sûr que vous aurez à cœur de vous en préoccuper, monsieur le ministre d'Etat.

Toujours sur la ville, je poserai une autre question.

Vous avez parlé des contrats de ville et des contrats d'agglomération. A l'occasion de l'élaboration des futurs contrats de plan, envisagez-vous que certaines régions et certaines métropoles - je pense à Lille, que vous connaissez bien - puissent signer avec l'Etat un engagement qui leur permettrait d'être vraiment au rendez-vous de l'Europe ? Autrement dit, pouvons-nous envisager un stade supérieur et particulier des contrats de plan pour les grandes villes et les grandes régions qui le désireraient ?

Enfin, si nous nous félicitons des délocalisations, nous en demandons cependant une de plus : celle de la C.A.N. vers l'ouest du bassin minier. Par ailleurs, nous en regrettons une, qui ne vous a peut-être pas échappé : le glissement discret de

l'université du Pas-de-Calais au-delà de ses frontières. Puisse, avec votre appui, une université ouverte sur le littoral ou sur l'ensemble de la région venir corriger heureusement ce qui n'est peut-être pas une injustice, mais, en termes d'aménagement du territoire, une erreur ! (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. André Laignel, secrétaire d'Etat à la ville et à l'aménagement du territoire. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, un ample débat vient d'avoir lieu. Nombre d'interventions, souvent très riches, se sont succédé. Vous comprendrez qu'il ne sera sans doute pas possible à M. le ministre d'Etat et à moi-même de répondre dans le détail à toutes vos questions.

Pour ma part, je voudrais relever quelques propos généraux sur l'aménagement du territoire et reprendre un certain nombre de problèmes que vous avez évoqués, s'agissant notamment des espaces ruraux et de la mise en œuvre des décisions du C.I.A.T. consacré à l'espace rural qui s'est tenu voilà quelques jours.

Parmi les propos de portée générale, différents orateurs ont parlé d'une prétendue baisse du budget de l'aménagement du territoire.

M. le ministre d'Etat a pourtant pris la précaution dans son propos liminaire de vous indiquer que, compte tenu des éléments évolutifs qui avaient été acquis devant l'Assemblée nationale, c'est une augmentation de 9,9 p. 100 qui doit être prise en compte pour l'ensemble du projet de budget de l'aménagement du territoire.

S'agissant de l'aide aux zones rurales, les crédits du F.I.D.A.R. et l'aide à l'investissement industriel en zone rurale représentent un volume qui est, et de très loin, le plus important depuis 1986.

Je rappellerai que si notre projet de budget n'est pas, c'est vrai, à la hauteur des financements que vous vous auriez souhaités, il nous a fallu rattraper la baisse de 22 p. 100 du budget de l'aménagement du territoire qui avait été inscrite dans la loi de finances de 1987. En effet, en 1987, brutalement, les crédits d'aménagement du territoire ont été diminués de 22 p. 100 ! Année après année, il nous a fallu rattraper ce déficit, aujourd'hui, nous sommes au-dessus de l'étiage de l'époque.

S'agissant de la place de l'aménagement du territoire, il convient de relever que de grands actes d'aménagement du territoire ont été mis en œuvre tant par le Gouvernement de M. Michel Rocard que par celui de Mme Edith Cresson.

Sous le gouvernement de M. Michel Rocard, ce furent tout à la fois le schéma national des routes, le T.G.V. et son schéma directeur, qui sont des éléments structurants, essentiels à l'aménagement du territoire de notre pays.

En ce qui concerne le gouvernement de Mme Edith Cresson, je vous ferai simplement remarquer que je connais peu d'époques - même pas l'époque flamboyante de l'aménagement du territoire - où il y a eu un comité interministériel d'aménagement du territoire par mois. C'est le rythme que nous tenons depuis le changement de gouvernement et qui correspond à l'impulsion que le Président de la République lui-même, à Chinon, a tenu à donner à l'aménagement du territoire.

Ce n'est pas l'oubli. C'est, au contraire, une volonté de développement, d'accélération, de l'aménagement du territoire qui est au cœur de notre propos et de notre action.

Je ne rappellerai que pour mémoire, au cours des quelques mois qui viennent de s'écouler : l'installation du conseil national d'aménagement du territoire ; l'approbation en comité interministériel du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'Ile-de-France, qui vise à maîtriser l'évolution de l'Ile-de-France, élément central de l'aménagement du territoire de notre pays ; la politique de délocalisation menée - avec quelle vigueur ! - sous la direction de Mme le Premier ministre ; le plan « Université 2000 ».

Comment ne pas prendre en compte dans notre réflexion ce plan « Université 2000 » et ne pas considérer que c'est un élément essentiel de l'aménagement du territoire ? Ceux qui vivent dans des départements où il n'y a aucune possibilité d'aller au-delà du baccalauréat savent quel est le drame de la

jeunesse, obligée de s'exiler du département dès l'instant où elle réussit le baccalauréat et souhaite poursuivre des études supérieures. En matière d'aménagement du territoire, installer dans l'ensemble des départements français, y compris les départements ruraux, 160 départements d'I.U.T. nouveaux traduit la volonté de mettre en place un maillage beaucoup plus performant des universités, à l'échelle de notre pays.

Je citerai également la réunion, au mois de juin, du conseil national de la montagne, qui a alors beaucoup et bien travaillé ; il y aura une autre réunion en avril prochain.

C'est aussi la mise en œuvre d'un groupe de travail interministériel sur le littoral, qui devra, au printemps également, donner lieu à un certain nombre de communications et d'engagements.

C'est enfin le C.I.A.T. qui fut consacré, la semaine dernière, à l'espace rural. Plusieurs d'entre vous s'y sont intéressés, si j'en crois le nombre des intervenants sur ce sujet. Quelques-uns l'ont approuvé - ce fut le cas de MM. Saunier et Demerliat - quelques autres ont reconnu que cela allait dans le bon sens et je les en remercie - et d'autres, enfin, à mon étonnement, ont dit que cela serait insuffisant. Evidemment, si l'on pensait que le C.I.A.T. rural du 28 novembre dernier serait en état de résoudre à lui seul l'ensemble des problèmes posés au monde rural, il est insuffisant. Mais personne n'a jamais eu ni cette prétention, ni cette vision.

Ce C.I.A.T. était le premier d'une série qui doit se consacrer à l'espace rural, et il a d'ailleurs été indiqué qu'au premier semestre de l'année prochaine un autre C.I.A.T. serait consacré au même sujet et compléterait d'un volet complémentaire celui qui s'est déjà tenu.

Toutefois, qu'il me soit permis de dire que ce qui a déjà été annoncé - je prends ici l'engagement qu'il sera suivi d'effet dans les plus brefs délais et j'affirme que notre volonté et notre détermination sont réelles - à savoir un premier volet de vingt mesures, me paraît tout à fait important.

Vous êtes également nombreux à avoir évoqué le problème lancinant des services publics en milieu rural.

Je rappelle que la première mesure décidée par le C.I.A.T. consacré à l'espace rural est la définition de schémas départementaux de services publics, accompagnée d'un moratoire, et que nous avons la volonté que ces schémas soient mis en œuvre rapidement puisqu'une date butoir a été fixée au 30 juin.

Ces schémas départementaux prennent en compte l'ensemble des services publics sur le territoire des départements ruraux. Ils sont destinés, dans un premier temps, aux départements ruraux les plus défavorisés.

A cet égard, je rassure M. Demerliat ; il est prévu que les départements ayant des zones fragiles importantes - c'est le cas de la Haute-Vienne - seront eux aussi, à terme, destinataires de ces schémas et pourront les mettre en œuvre.

En outre, le moratoire qui était réclamé sur toutes les travées de cet hémicycle est, pour la première fois, mis en œuvre.

Je vous avoue que - n'était-ce peut-être de ma part ! - j'attendais plus de chaleur à l'annonce de cette mesure. Mais qu'importe puisqu'elle est prise et que nous saurons l'appliquer !

Tout un ensemble de mesures économiques traduisent notre volonté d'aider, dans les zones rurales défavorisées, les petites et moyennes entreprises, les artisans, en les exonérant de charges sociales pour l'embauche du deuxième, voire du troisième salarié. Cette disposition, que personne ici n'a évoquée, me paraît pourtant particulièrement incitative et de nature à développer un certain nombre d'emplois dans les zones rurales.

L'engagement pris de publier, dans les trois mois, les textes nécessaires à une véritable pluriactivité dans notre pays, alors que cela fait trente ans que l'on parle du statut de la pluriactivité sans jamais avoir été en état d'apporter un début de réponse, me paraissait aussi mériter un accueil plus généralement enthousiaste.

Il est vrai aussi que la prime d'aménagement du territoire « petits projets » est une mesure tout à fait importante. Elle vient compléter pour nos zones rurales, de manière utile, me semble-t-il, le dispositif de création d'emplois et de diversification de l'industrie, qui est indispensable.

Je pourrais aussi citer d'autres mesures.

J'ai été étonné par les propos qui ont été tenus sur les sous-préfets « développeurs ». D'abord, il a été demandé que, dans nombre de zones rurales, les représentants de l'Etat soient à leur poste. Il a été décidé que, dans les arrondissements ruraux qui étaient dépourvus de sous-préfets, l'Etat ferait son devoir et montrerait l'exemple en pourvoyant ces postes.

Par ailleurs, il a été décidé que, dans cinquante arrondissements particulièrement ruraux et en difficulté, répartis sur l'ensemble du territoire, seraient mis en place des sous-préfets « développeurs ». Le sous-préfet « développeur » sera formé au développement ; la notion de développement local doit être prise en compte, et de manière dynamique.

Qu'il me soit permis de dire que l'enveloppe de 400 000 francs, qui est identique à celle des sous-préfets dans les zones de conversion, est une enveloppe non pas destinée à l'investissement, mais devant permettre d'engager très rapidement un certain nombre de petits projets de développement, ce qui était unanimement réclamé par tous les spécialistes du développement local. Cela constituera, j'en suis convaincu, un « plus » pour les arrondissements concernés.

Voilà, très rapidement brossées, certaines des dispositions concernant le domaine rural qui ont été adoptées au cours du dernier C.I.A.T. ; elles ont d'ailleurs été complétées par un plan d'adaptation agricole, adopté au cours du même C.I.A.T. et qui était impatientement attendu. Ainsi, ce sont plus de 1 milliard de francs pour le plan d'adaptation agricole et 1,2 milliard de francs pour le développement rural qui ont été mobilisés au cours de ce C.I.A.T.

La volonté qui s'est ainsi exprimée, accompagnée de l'enveloppe financière que j'ai rappelée, permet d'espérer une véritable mobilisation de l'espace rural.

Je reprendrai maintenant quelques-uns des sujets qui ont été évoqués par différents intervenants.

M. Mercier a évoqué des problèmes de désenclavement spécifiques à son département.

S'agissant du désenclavement routier du Roannais et de la Loire, les opérations liées au programme de la R.N. 7 se déroulent suivant le calendrier prévu et confirmé lors du C.I.A.T. du 28 novembre dernier ; à l'horizon 1996, il permettra d'achever le lancement de la mise aux caractéristiques autoroutières de ces sections.

S'agissant de l'électrification de la ligne Lyon-Roanne, les difficultés financières qui ont été rencontrées par la S.N.C.F. n'empêcheront pas la réalisation de ce projet, que la S.N.C.F. souhaite mener à bien.

MM. Masson et Gerbaud ont posé deux questions identiques.

S'agissant d'abord de la R.N. 20, je confirme à nouveau, et après M. Quilès, que la mise à deux fois deux voies de la R.N. 20 sera, hors contournement de Châteauroux, achevée en 1994.

Quant à la portion gratuite de l'autoroute entre Vierzon et Brive, elle sera achevée à l'horizon 1996. Je vous confirme donc les dates que j'avais déjà eu l'occasion de rendre publiques.

M. François Gerbaud. Vous n'aviez pas été aussi précis !

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. Dans mon esprit, je l'avais été.

S'agissant de l'aérodrome de Châteauroux-Déols, évoqué par MM. Masson et Gerbaud, permettez-moi de vous faire part d'un souvenir personnel.

Si cet aéroport a été remis aux normes, lui permettant un avenir, c'est au président du conseil général de l'époque que nous le devons. Ce président, il se trouve que c'était moi. Je connais donc particulièrement bien ce dossier.

Mais il faut maintenant envisager son évolution.

M. Paul Masson. Puis-je vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. Très volontiers, monsieur Masson.

M. le président. La parole est à M. Masson, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Masson. Un point d'histoire : je comprends votre souci de marquer l'intérêt que le conseil général de l'Indre a toujours porté à l'aérodrome de Châteauroux-Déols. Mais

sachez qu'avant que vous interveniez dans ce département, d'autres y avaient pensé, s'étaient investis et avaient fait en sorte que Déols ne soit pas abandonné. J'étais de ceux-là !

M. François Gerbaud. Moi aussi, et avant vous !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. Nous sommes, certes, très nombreux à y avoir pensé, mais M. Gerbaud pourra confirmer que je suis celui qui a engagé l'opération.

Pour l'avenir, j'ai demandé une étude sur le fret lourd et la capacité multimodale de cet aéroport. L'Etat engage cette étude. Dès que nous en connaîtrons les résultats, il nous reviendra collectivement d'envisager les gros travaux qui devront être faits sur cet aéroport important.

S'agissant du développement économique, je me réjouis, bien entendu, que la région Centre puisse bénéficier de l'A.I.I.Z.R. M. le préfet de région a d'ailleurs été mandaté pour négocier à cette fin avec M. le président de la région Centre.

Ainsi, monsieur Masson, j'espère que nous parviendrons ensemble à donner au sud de la région des moyens nouveaux pour favoriser son développement économique.

M. Paul Masson. Je vous donne rendez-vous dans quelques mois !

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. D'ores et déjà, l'Etat est prêt à s'y engager.

Des questions d'ordre général m'ont été posées, dont certaines m'ont paru essentielles.

Je songe notamment aux réflexions de M. Guy Robert à propos de l'évolution de nos zones rurales et urbaines et du télé-travail.

S'agissant du second point, le C.I.A.T. du 28 novembre a confié à M. Michel Albert une étude sur le développement rural et la mise en œuvre du télé-travail en France. J'espère que nous pourrions trouver en ce domaine un certain nombre de débouchés importants.

Tels sont, mesdames, messieurs les sénateurs, très rapidement présentés les éléments de réponse que je souhaitais apporter aux différents intervenants.

La correction des grands déséquilibres de l'espace - telle sera ma conclusion - est, à l'évidence, une mission essentielle de l'Etat. Elle ne peut être menée à bien sans la mobilisation de tous les partenaires.

En réalité, nous assistons à un basculement de civilisation, qu'il est, selon moi, osé d'attribuer aux quelques mois ou aux quelques années passées, alors qu'il s'est étalé sur plusieurs décennies.

Certes, à l'origine, les hommes vivaient dans une société rurale. En cinquante ans, cette société a basculé pour devenir urbaine. Il en a résulté, à l'évidence, de nombreux traumatismes et de nombreuses difficultés. Ici ou là, se sont accumulées les exclusions, soit par entassement soit par isolement. C'est contre toutes ces exclusions que la solidarité doit se manifester, et surtout en matière d'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je souhaiterais, sur un certain nombre de points, compléter la réponse que vient de faire, en termes excellents, M. André Laignel.

J'espère que MM. les rapporteurs ne m'en voudront pas : je ne partage pas leur appréciation sur l'évolution des crédits.

Cela dit, j'ai été surpris de constater, à travers toutes les interventions, y compris les vôtres, messieurs les rapporteurs, l'intérêt que la Haute Assemblée attachait à l'aménagement du territoire.

Combien de demandes ai-je entendues à cette tribune tendant à faire de l'aménagement du territoire l'un des axes essentiels de la politique du Gouvernement ? C'est le cas.

Combien de demandes ai-je entendues à cette tribune tendant à faire de l'aménagement du territoire une structure reconnue et d'un niveau satisfaisant ? C'est le cas.

Combien de demandes ai-je entendues à cette tribune pour que l'aménagement du territoire prenne en considération un grand nombre de domaines ? J'y reviendrai en réponse à différents intervenants.

Monsieur de Montalembert, vous avez raison, et je l'ai dit moi-même en introduction ; il est difficile d'apprécier la politique d'aménagement du territoire et la politique de la ville, car bien des actions publiques sont disséminées dans la pratique et la responsabilité de plusieurs départements ministériels.

J'en ai pris l'engagement tout à l'heure : lors du prochain débat budgétaire, il sera communiqué au Sénat et à l'Assemblée nationale un « jaune » budgétaire récapitulant le plus précisément possible les éléments relatifs aux interventions de l'Etat dans le domaine de l'aménagement du territoire afin de faciliter l'analyse de l'ensemble des activités de ce secteur.

Vous avez souhaité que nous puissions reconsidérer le rôle de la D.A.T.A.R., et M. le rapporteur pour avis s'est interrogé sur la localisation de cet organisme en Seine-Saint-Denis.

Ne soyez pas inquiets. La D.A.T.A.R. conserve son rôle éminent de structure administrative interministérielle chargée de préparer et de suivre l'ensemble des décisions relatives à la politique d'aménagement du territoire. A partir du moment où le Gouvernement a décidé de mener une politique de délocalisation en province d'un certain nombre de services centraux et une politique de « desserrement » dans l'Ile-de-France, il est bon que la D.A.T.A.R., le ministère de la ville et de l'aménagement du territoire, un certain nombre d'organismes centraux, tels le commissariat général du plan et la délégation interministérielle à la ville, participent à ce mouvement.

La délocalisation en Seine-Saint-Denis répond à cette préoccupation. Croyez-moi, sur ce site, la D.A.T.A.R. saura aussi rendre les services qu'elle rend à l'ensemble de l'activité administrative de l'Etat depuis maintenant quelque vingt-neuf années. Ne soyez donc pas inquiets.

Plusieurs intervenants ont manifesté leur préoccupation à l'égard de domaines relatifs aux régions.

M. Masson a posé un problème plus global : comment allions-nous aborder la politique de planification préparatoire au XI^e Plan. Je voudrais le rassurer.

Il n'est pas question de revenir sur le rôle reconnu aux régions par la législation dans la préparation du Plan ni sur leur compétence en matière d'aménagement du territoire. Cela doit être clair dans l'esprit de chacun. Mais - je l'ai dit tout à l'heure dans mon intervention - il n'est pas possible de concevoir la préparation des prochains contrats de plan sans tenir compte des dimensions et des responsabilités infra-régionales. Dès lors, la solution résidera dans la qualité du dialogue qui s'instaurera pendant toute la phase de préparation du Plan entre les échelons régional, départemental, communal et intercommunal, qui, bien souvent, en matière d'aménagement du territoire, ont également des responsabilités et des moyens d'intervention.

Cette préoccupation figurera dans les recommandations qu'adressera le Gouvernement à ses représentants, en particulier aux préfets de région, lors de la préparation des contrats de plan, afin que personne ne se sente exclu de la démarche de planification même si, *in fine*, la proposition de contractualisation aura lieu entre l'Etat et la région, qui est son partenaire naturel en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et de planification.

En revanche, je souhaite que, dans tous les cas de figure, toutes les régions aient le souci de prendre en compte les préoccupations de chacun des territoires qui les compose. Lors de la préparation du X^e Plan, certaines régions se sont heurtées à des difficultés. Je me souviens, notamment, d'une région dont je tairai le nom (*M. le ministre d'Etat se tourne vers M. Masson, qui opine*), dans laquelle la capitale régionale ne voyait pas ses préoccupations reconnues dans le contrat de plan régional. Cela est inadmissible, reconnaissons-le. Dès lors, ce contrat de plan ne pouvait pas faire l'objet, de la part de l'Etat, de toute l'attention souhaitable.

Les directives qui seront données aux préfets de région et de département répondront donc à cette préoccupation.

Elles respecteront également, je le rappelle, l'un des principes de la loi selon lequel aucune collectivité territoriale ne peut exercer de tutelle sur une autre collectivité territoriale.

La concertation ne peut, en aucun cas, être l'amorce d'une tutelle. Elle doit, au contraire, constituer les éléments d'un dialogue qui doit se renforcer.

Il n'y a donc pas d'intention machiavélique ou cachée. La transparence en ce domaine est la plus grande, monsieur Masson.

S'agissant des éléments relatifs à la région Centre, nous avons avancé dans la concertation avec l'ensemble des régions concernées par les problèmes du Bassin parisien. Il est très important que les éléments d'avenir de la région Centre soient également pris en compte dans cette concertation qui concerne l'ensemble du Bassin parisien.

Mon prédécesseur, M. Chèreque, avait lancé ce grand chantier en déclarant, à juste titre selon moi, qu'il faut, lorsque l'on réfléchit au schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France, examiner quelle peut être l'évolution de l'ensemble des régions composant le Bassin parisien.

J'ai réuni au mois de novembre les présidents de conseils généraux et les préfets de région de l'ensemble des régions concernées. Le Livre blanc qui a été lancé voilà plusieurs mois sera prochainement achevé. Je souhaite que cette charte d'objectifs pour le Bassin parisien soit terminée dans le courant de l'année prochaine, le Livre blanc faisant l'objet dans les premiers mois de 1992 d'une concertation entre l'Etat et les présidents de conseils régionaux.

Dès lors, la charte d'objectifs et le Livre blanc deviendront les éléments de référence pour l'élaboration des futurs contrats de plan avec chaque région, mais au sein d'une réflexion globale concernant l'ensemble du Bassin parisien.

Vous avez raison de dire que le secteur de la Loire moyenne a effectivement un rôle à jouer dans le desserrement d'un certain nombre d'activités et de centres de décision concentrés à l'heure actuelle dans l'agglomération parisienne. Je reconnais les qualités du secteur de la Loire moyenne que vous avez soulignées.

M. Minetti est intervenu de façon fort négative à cette tribune. Je ne puis partager le sentiment défavorable qu'il a émis sur l'aménagement du territoire.

Il a évoqué les problèmes relatifs à Marseille et à sa région.

Je connais les difficultés auxquelles se heurtent un certain nombre d'agglomérations dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et qui sont en partie dues à certaines évolutions industrielles difficiles. Mais ne dites surtout pas, monsieur Minetti, que vous êtes défavorable à une politique de délocalisation de certaines activités actuellement trop concentrées dans l'agglomération parisienne. Il s'agit là, me semble-t-il, d'une contradiction. Je vous sais défavorable à cette politique, mais vous devez ouvrir les yeux.

Lorsqu'on décide d'installer le Centre d'étude et de recherche sur l'emploi et les qualifications à Marseille et la société Française des jeux à Vitrolles, on participe, au contraire, au développement de l'agglomération marseillaise.

L'implantation des services de la météorologie à Toulouse n'a eu, avez-vous dit, aucun effet d'entraînement. Cette analyse me semble un peu sommaire, rapide et contraire à la réalité. Dans la situation européenne et internationale actuelle, l'agglomération toulousaine, compte tenu de l'implantation d'activités aéronautiques et météorologiques, présente vraisemblablement, en termes de capacité de recherche et de calcul, l'une des plus fortes potentialités européennes et internationales.

Dans les prochains mois - je prends tous les paris que vous voulez - ces activités délocalisées constitueront des atouts pour la région toulousaine.

L'objectif des délocalisations dans les régions est effectivement de créer ou de renforcer des facteurs de développement dans les régions concernées. Je ne puis donc, monsieur le sénateur, partager votre analyse.

S'agissant des observations formulées par M. Saunier, je n'ai rien à ajouter. Il a approuvé la politique que nous menons. Je ne puis que l'en remercier.

M. Collard, dans sa longue intervention, a traité de nombreux points relatifs aux institutions, à la décentralisation et au rôle de l'Etat. Il en avait une perception négative, que je ne partage pas. Toutefois, je suis d'accord avec lui lorsqu'il déclare que l'effort de décentralisation doit s'accompagner d'un effort de déconcentration renforcé de la part de l'Etat.

Sur ce point, on constate un déséquilibre entre la politique menée en matière d'aménagement du territoire et la gestion des administrations de l'Etat. Telle la raison pour laquelle Mme le Premier ministre est tout à fait convaincue que nous devons inciter les différents ministères - j'y inclus celui de l'économie, des finances et du budget - à consentir un effort plus important en matière de déconcentration.

M. Jean Boyer a évoqué les recherches réalisées sous couvert de l'aménagement du territoire en matière de prospective. Il a déclaré que le Gouvernement était resté inactif pendant dix ans. Je ne le suis pas sur ce terrain. J'estime plutôt - plusieurs orateurs l'ont reconnu à cette tribune - que l'on assiste à une relance réelle de la politique en matière d'aménagement du territoire, en particulier dans le domaine de la recherche prospective.

Il souhaite un bilan du programme « Prospective et territoire ». Dix groupes sectoriels et sept groupes interrégionaux ont été créés. Ils se réunissent depuis dix-huit mois et mobilisent une grande capacité de réflexion à l'échelon local, régional et national.

Nous ferons un premier bilan début 1992, en liaison avec les travaux entrepris par l'ensemble des ministres chargés de l'aménagement du territoire de la Communauté économique européenne, dans le cadre de la réflexion « Europe 2000 ».

Le fait que la France ait été choisie par la conférence des ministres de l'aménagement du territoire pour faire ce bilan de la réflexion à l'échelon européen prouve, je crois, que la décision prise par M. Jacques Chérèque de relancer avec acharnement la politique de réflexion prospective en matière d'aménagement du territoire allait dans le bon sens et crédite la France d'une compétence tout à fait importante.

M. Moinard a évoqué un certain nombre de problèmes en matière d'infrastructures, en particulier le schéma de l'auto-route Nantes-Niort.

La section Montaigu-Sainte-Hermine doit voir son inscription confirmée au programme de 1992, à la suite de la section Nantes-Montaigu, qui doit être ouverte dans les prochaines semaines.

Le comité de direction du F.D.E.S. doit statuer prochainement à ce sujet.

Je crois avoir ainsi répondu à l'une de vos préoccupations.

En ce qui concerne le T.G.V. en direction de la Vendée, le schéma directeur des liaisons ferroviaires à grande vitesse ne prévoit pas de lignes spécifiques nouvelles à la Roche-sur-Yon. Il n'en demeure pas moins que les gains de temps réalisés sur les lignes Paris-Tours ou Paris-Nantes auront des répercussions directes sur les temps de parcours, vers la Roche-sur-Yon notamment.

Dans le même ordre d'idée, le ministère de la ville et de l'aménagement du territoire a souhaité que la liaison T.G.V. vers Nantes soit réalisée en site propre jusqu'à Angers.

Les liaisons T.G.V. sur l'ensemble du territoire seront établies de façon qu'un maximum de villes en bénéficient.

Je rappelle que le T.G.V. est un instrument d'aménagement tout à fait exceptionnel.

M. Laignel a répondu aux préoccupations régionales de M. Gerbaud, en prouvant combien il était déterminé et combien il avait déjà apporté de réponses concrètes.

Monsieur Gerbaud, vous avez par ailleurs évoqué l'idée de la création d'un secrétariat général de l'aménagement du territoire. Je crois pouvoir vous dire que c'est une fausse bonne idée.

En effet, la délégation à l'aménagement du territoire joue déjà ce rôle, dans la mesure où elle se situe en amont et en aval de toutes les décisions.

Je rappelle que cette délégation prépare tous les comités interministériels d'aménagement du territoire et qu'elle assure le suivi de tous les comités interministériels consacrés à l'aménagement du territoire.

Là où vous avez raison, c'est que l'aménagement du territoire suppose une implication directe du Premier ministre, parce qu'il y a sans cesse des arbitrages à rendre et à faire respecter.

Je tiens à ce sujet à vous assurer de la détermination de Mme Edith Cresson, qui suit les dossiers relatifs à l'aménagement du territoire de très près.

J'espère, monsieur le sénateur, que vous êtes rassuré !

En tout cas, pour ma part, je m'estime terriblement soutenu dans cette politique d'aménagement du territoire.

M. Paul Masson. Voilà un ministre heureux !

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat. Effectivement, et je suis plutôt fier de vous le dire. On ne peut pas être un ministre malheureux quand on a en charge des problèmes aussi passionnants que la ville et l'aménagement du territoire, et quand on appartient ou qu'on a appartenu à des gouvernements qui ont montré leur détermination dans ce domaine.

Pourquoi, mesdames, messieurs les sénateurs, voudriez-vous que je vienne ici comme au supplice ? Je viens devant vous pour tenter de vous convaincre, et je ne désespère pas qu'à la fin de mon intervention vous adoptiez les crédits de l'aménagement du territoire. *(Sourires.)*

Plusieurs sénateurs socialistes. Très bien !

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat. L'intervention de M. Delelis me permettra de lui répondre sur un dossier qu'il connaît bien et qui me préoccupe, à savoir celui de la conversion du bassin minier Nord - Pas-de-Calais.

Il a tenu à souligner, à juste titre, que ce bassin minier de un million d'habitants - ce qui est considérable - avait perdu un nombre d'emplois important au cours de ces dernières années.

Monsieur le sénateur, vous avez eu raison de souligner que des fonds spécifiques ont été mis en place suite à l'intervention et à l'engagement de M. le Président de la République. Les moyens financiers consacrés à la conversion du bassin minier du Nord - Pas-de-Calais ont permis le maintien des capacités d'intervention financière en 1991 : 85 millions de francs de dotations en capital ont été alloués à la Finorpa et 100 millions de francs au F.I.B.M.

En fait, la Finorpa bénéficie de moyens en augmentation, compte tenu de l'importance des retours financiers. Il s'agit, en effet, d'une société d'investissement qui porte des projets de développement.

Je vous en donnerai une illustration, monsieur le sénateur : vous connaissez l'importance que j'attache aux problèmes éducatifs dans l'ensemble de la région, en particulier dans le bassin minier, et je suis toujours agréablement surpris de constater combien, en quelques années, l'appareil de formation du bassin minier s'est modernisé. Maintenant, cela s'étend à l'enseignement supérieur, depuis la décision de création de l'université, qui touche plusieurs pôles du bassin minier, dont celui de Lens.

Le conseil régional, c'est évident, mais aussi les fonds que vous avez cités à cette tribune ont participé à cette modernisation.

Je répondrai maintenant à M. Percheron, qui a demandé si la Finorpa pouvait étendre son action à des secteurs en difficulté autres que le bassin minier.

Le ministère de la ville et de l'aménagement du territoire y est favorable. De plus, sur le plan interministériel, nous prendrons prochainement une décision définitive sur ce dossier, à la condition, bien sûr, que cela ne se fasse pas au détriment des projets concernant directement le bassin minier.

Je note que les équipes qui travaillent à la Finorpa ont une réelle technicité en matière de développement industriel, technicité qui doit pouvoir bénéficier à un certain nombre d'autres sites.

M. André Delelis. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat. Je vous en prie, monsieur le sénateur.

M. le président. La parole est à M. Delelis, avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.

M. André Delelis. Je ne souhaite pas, pour ma part, que les activités de la Finorpa soient étendues à d'autres secteurs. Je suis en cela en contradiction avec mon collègue M. Percheron. Je considère en effet que le bassin minier doit bénéficier totalement de toutes les aides qui lui ont été accordées.

Par ailleurs, pour une fois que des retours favorables se produisent, comme vous l'avez très justement indiqué, à savoir les intérêts des sommes qui ont été prêtées, c'est au bassin minier d'en profiter totalement.

J'y tiens d'autant plus que nous n'avons pas reçu notre compte en ce qui concerne les différents fonds que vous avez cités - F.I.B.M., Girzom et Finorpa - puisqu'ils n'ont pas bénéficié des indexations, comme prévu !

Personnellement, je ne suis donc pas favorable à la mesure que vous annoncez, et je le regrette.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre d'Etat.

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat. Monsieur Delelis, je n'entrerai pas dans un débat qui vous concerne directement, vous et votre collègue M. Percheron ! (*Sourires.*)

J'avais tout de même pris la précaution de dire, vous connaissant, monsieur le sénateur, qu'il ne fallait pas que cela se fasse au détriment du bassin minier et qu'il est un aspect important de la Finorpa : la capacité technique de son équipe ; - très franchement, cette équipe peut s'intéresser à quelques autres dossiers. Cela ne serait pas pénalisant pour le bassin minier ; cela pourrait même être positif pour l'ensemble du développement de la région du Nord-Pas-de-Calais.

Je dirai maintenant un mot des crédits du Girzom, sur lesquels vous m'avez aussi interpellé.

Ils sont actuellement fixés à 160 millions de francs, avec le concours des collectivités locales, pour permettre une réhabilitation des voiries en dix ans. C'est la poursuite d'une accélération par rapport à la tendance antérieure, laquelle conduisait à une réhabilitation en quinze ans, rythme qui avait été envisagé à l'origine et qui est beaucoup trop lent.

En 1991, je le rappelle, les mesures de régulation budgétaire avaient amputé de 12 millions de francs la capacité d'intervention du Girzom. Un rattrapage sera opéré en 1992.

Je tiens à dire aussi que je suis favorable à l'examen d'une augmentation encore plus importante des crédits du Girzom à l'occasion de la préparation du prochain contrat de plan.

A partir de 1993, il faut monter à un régime supérieur, qui permettra une réhabilitation en huit ans, ce qui me paraît indispensable pour sauver un certain nombre de secteurs urbains du bassin minier.

En ce qui concerne la rénovation des logements miniers, vous le savez, à l'heure actuelle un débat est engagé sur l'évolution de la Sacomi et sur le transfert du patrimoine aux collectivités territoriales.

Je ne prendrai pas parti entre les différents tenants de ce débat. En effet, M. Percheron est intervenu à cette tribune pour dire qu'il convenait d'agir, et je ne suis pas convaincu que cela soit tout à fait la position de M. Delelis.

Je préciserai simplement que, dans la manière dont nous examinons les affaires, à l'heure actuelle, au niveau national, suite à la demande du conseil d'administration de la Sacomi, le Gouvernement n'est pas hostile au principe d'un transfert du patrimoine, sous l'autorité des collectivités territoriales.

Nous sommes en train d'étudier les modalités de ce transfert, en particulier ses modalités financières, qui sont loin d'être négligeables. L'objectif est de réunir le plus rapidement possible l'ensemble des éléments du dossier pour qu'une décision définitive puisse être prise, si vous le souhaitez.

En ce qui concerne la zone d'entreprises, vous savez que la décision avait été prise par le Gouvernement de M. Michel Rocard et par mon prédécesseur, M. Jacques Chérèque, de déposer auprès des autorités de Bruxelles une demande relative à la zone d'entreprises pour le secteur de Valenciennes, de la Sambre et de Douvrin, dans le Pas-de-Calais, dans le bassin minier.

Cette demande a été présentée... Elle se heurte à un veto de la part du commissaire Brittan, qui ne veut pas entendre parler de nouvelles zones d'entreprises.

A l'heure actuelle, nous sommes en discussion avec les membres de la Commission des Communautés de façon à voir si nous pouvons mettre en place un système avantageux, soit par des primes, soit par des avantages accordés aux entreprises des secteurs qui vous intéressent, en particulier dans la zone de Douvrin.

J'espère que nous proposerons très prochainement un système alternatif s'il y a un blocage sur la zone d'entreprises - ce que je crains - un dispositif qui attire des entreprises dans le secteur qui vous préoccupe, monsieur le sénateur.

C'est d'autant plus important qu'il s'agit, je le rappelle, d'un des secteurs où le taux de chômage est le plus important, puisqu'il dépasse 16 p. 100.

J'ai noté votre préoccupation en matière de localisation d'activités ou de services dans le bassin minier. Voilà quelques années, une tentative avec la caisse de sécurité

sociale des mines a avorté. Ce n'est pas une raison suffisante pour ne pas reprendre un certain nombre de dossiers à la faveur de la politique qu'impulse le Gouvernement à l'heure actuelle.

Chacun doit comprendre qu'il s'agit d'un mouvement général qui doit concerner de nombreuses activités. Un certain nombre de dossiers mériteraient d'être examinés dans ce contexte.

M. Jean-Marie Girault a évoqué les problèmes de l'agglomération de Caen et, plus généralement, de la Basse-Normandie.

Monsieur le sénateur, je suis loin d'ignorer, vous le savez, les difficultés que vous rencontrez compte tenu de l'évolution de la sidérurgie et des décisions qui ont été annoncées par le plus important groupe sidérurgique français.

Nous allons être confrontés à un important problème de conversions industrielles dans l'agglomération dans laquelle vous exercez vos responsabilités. Ce problème, nous l'avons présent à l'esprit. Il doit, en premier lieu, faire l'objet d'un traitement industriel. C'est ce que je souhaite, et je l'ai dit aux responsables de l'entreprise. C'est indispensable pour l'évolution de l'agglomération de Caen.

Par ailleurs, le Gouvernement prend un certain nombre de décisions de localisation en région.

Croyez-moi, les préoccupations de l'agglomération caennaise et de la Basse-Normandie ne sont pas ignorées du Gouvernement.

Les décisions prises au mois de novembre ne sont pas les dernières. Des décisions complémentaires seront prises au mois de janvier, et d'autres encore plus tard.

J'ai noté le déficit en structures d'accueil de l'agglomération de Caen. J'ai par ailleurs noté votre intérêt pour la dimension postes et télécommunications. Vous me permettrez d'y réfléchir avant de vous donner une réponse définitive. En tout état de cause, soyez assuré qu'il n'est pas dans les intentions du Gouvernement d'ignorer vos préoccupations.

M. Guy Robert a évoqué le problème global de l'aménagement du territoire.

C'est justement parce que le rapport est actuellement de 80 p. 100 en milieu urbain et de 20 p. 100 en milieu rural, et que nous ne voulons pas qu'il évolue vers 90 p. 100 en milieu urbain et 10 p. 100 en milieu rural, que nous menons une politique très volontariste d'aménagement, M. André Laignel et moi-même.

M. Laignel a ainsi rappelé que M. Michel Albert s'était vu confier une mission dans le domaine du télé-travail. Il s'agit d'une réflexion indispensable dans la perspective de l'aménagement du territoire.

M. Gérard s'est préoccupé de l'aménagement du Finistère.

Croyez-moi, dans le cadre de la construction européenne, qui se renforce et se développe, nous n'ignorons pas les problèmes spécifiques des extrémités du territoire français, en particulier ceux de l'aménagement de la Bretagne et du Finistère.

Ainsi, le montant des investissements routiers qu'il est prévu de financer au titre du contrat Etat-région Bretagne est de plus de trois milliards de francs.

Je dois dire que le volume des investissements routiers sur la R.N. 164 dans ce contrat de plan est de près de 300 millions de francs. De plus, une étude a été lancée sur l'évolution du trafic sur la R.N. 164. Son pilotage technique est assuré par la direction régionale de l'équipement de Bretagne. Son objectif est d'accélérer l'aménagement de cet itinéraire, en le dotant de larges caractéristiques.

Les premières conclusions de cette étude devront faire l'objet d'une concertation à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine ; ensuite, l'Etat et la région Bretagne devront étudier ensemble les moyens d'accélérer la réalisation de cette infrastructure.

J'ai par ailleurs noté, monsieur le sénateur, votre préoccupation en ce qui concerne le T.G.V. Pointe-de-Bretagne. J'en ferai part à M. Quilès. Nous étudierons comment améliorer cette liaison ferroviaire.

Monsieur Bousch, vous nous avez « donné un coup de main », excusez-moi d'employer cette expression. En effet, votre intervention a été une illustration de l'utilité de la politique d'aménagement du territoire telle que la vit, en Moselle, le maire, le responsable que vous êtes.

Vous êtes l'élu d'une région en conversion. Les crédits du ministère et les actions que nous menons avec un certain nombre de grands groupes industriels ont pour objectif de réessayer la conversion dans un certain nombre de régions.

N'ayez aucune inquiétude, si un projet industriel significatif se présente pour l'une des régions de conversion, ce n'est pas le montant des crédits de la prime d'aménagement du territoire qui posera un problème. Nous trouverons des moyens financiers à dégager afin de permettre cette réalisation dans les meilleurs délais. Nous savons combien cela est indispensable, surtout lorsque, de l'autre côté de la frontière, des actions de conversion industrielle commencent également à se faire jour, en quantité non négligeable.

De la même manière, soyez assuré que nous ne relâcherons pas l'effort portant sur les bureaux de la D.A.T.A.R. à l'étranger. Nous allons même renforcer d'une dizaine de postes les bureaux en Europe, qui sont nos « têtes chercheuses » en matière d'investissement industriel et auxquels tenons énormément.

M. Jean-Eric Bousch. Très bien !

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat. M. le sénateur Percheron s'est déclaré favorable au budget de l'aménagement du territoire et à la dynamique que nous avons engagée dans ce domaine.

Il a évoqué un certain nombre d'investissements d'infrastructures indispensables pour améliorer l'insertion de la région Nord - Pas-de-Calais dans l'espace européen en souhaitant que l'on réfléchisse à un accroissement des moyens permettant de développer ces infrastructures.

Il a évoqué l'idée d'une taxe additionnelle. Bien entendu, je ne peux pas prendre position à la tribune sur un problème aussi spécifique.

M. Quilès a confié avec raison au préfet Carrère une réflexion sur les modalités de mise en œuvre des programmes d'infrastructures autoroutières et de T.G.V. indispensables pour les prochaines années. Dans ce contexte, M. Carrère étudie actuellement les moyens à mettre en œuvre. L'idée de M. Percheron pourrait lui être transmise de façon à être prise en compte dans l'examen gouvernemental qui interviendra au terme de cette mission.

Dans ce contexte, la liaison Seine-Nord représente, effectivement, un atout qui est loin d'être négligeable pour le développement de la région Nord - Pas-de-Calais.

Je ne reviens pas sur la Finorpa. Je viens de l'évoquer en répondant à M. Delelis.

S'agissant de la filière portuaire, il nous faut mener à bien la mise en œuvre du plan proposé par le secrétaire d'Etat à la mer, M. Jean-Yves Le Drian. C'est une action très volontaire de modernisation de nos ports, modernisation qui est indispensable et qui servira fortement l'aménagement du territoire.

M. Percheron sait que je suis favorable à une plus grande concertation entre les ports de Dunkerque, de Calais et de Boulogne, c'est-à-dire du littoral de la région Nord - Pas-de-Calais. Cela me paraît indispensable si l'on veut globalement améliorer les atouts de cette région. Faut-il pour autant modifier leur statut ? C'est une réflexion qu'il faudra avoir quand le plan Le Drian sera susceptible d'être mis en œuvre.

Quant au transfert du patrimoine du bassin minier, je l'ai évoqué en répondant à M. Delelis. L'un des plus grands dossiers urbains que l'on ait dans la région Nord - Pas-de-Calais et même, je crois, sur le territoire national est, j'en suis convaincu, le devenir de ce patrimoine et de cet urbanisme du bassin minier du Nord - Pas-de-Calais - et il en va de même dans un certain nombre d'autres bassins miniers.

En ce qui concerne la métropole régionale, des dispositions particulières sont-elles envisageables dans les futurs contrats de Plan ? C'est ce que m'a demandé le sénateur Percheron.

Il faut procéder par étapes. Nous avons à signer très prochainement un contrat de ville avec toute une partie de la métropole lilloise. C'est un acte positif, me semble-t-il. Faut-il étudier comment un certain nombre de grandes agglomérations s'inséreront dans l'espace européen et si, dans les prochains contrats de plan, des éléments de cette dimension sont à prendre en considération ? Ce sera l'un des objets de la négociation que nous aurons dans le cadre de la préparation des prochains contrats de plan. Je ne suis pas fermé du tout à la réflexion dans ce domaine.

Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, au terme de ce débat, je ne retiendrai pas les critiques. Elles font inévitablement partie du débat parlementaire.

Certains d'entre vous trouvent un peu trop vide ce verre de l'aménagement du territoire, que nous souhaitons voir se remplir progressivement. (*Sourires.*) Il y a, sans doute, des tempéraments plus pessimistes que d'autres !

Je retiendrai seulement qu'il ne peut y avoir d'avenir pour notre pays sans une très réelle prise en compte de l'aménagement du territoire ; tous les orateurs qui se sont succédé l'ont dit.

Les rôles de Paris et de la région parisienne sont à prendre en compte dans le contexte international, mais ne peuvent pas pénaliser le développement des autres régions. Le développement des métropoles régionales est indispensable, mais il doit se faire grâce à une armature urbaine au sein de laquelle les villes moyennes et les bourgs en milieu rural doivent se conforter pour permettre à tout le territoire national de trouver des raisons d'espérer et de se développer.

Comme l'a dit M. André Laignel en terminant, nous devons veiller à ce que cette politique d'aménagement du territoire soit aussi une politique de solidarité, une politique de respect des différences, une politique susceptible d'additionner les possibilités plutôt que de créer des inégalités.

Mesdames, messieurs les sénateurs, nous devons nous donner les moyens de mener ce combat utile pour le développement de notre pays. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant l'aménagement du territoire et figurant aux états B et C ; puis j'appellerai en discussion deux amendements tendant à insérer un article additionnel après l'article 89.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III, moins 4 156 091 francs. »

La parole est à Mme Beaudeau.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, M. Minnetti, dans son intervention, a dénoncé votre politique visant à faire de Paris une place financière européenne au détriment de son propre développement. Je voudrais insister sur cette idée.

Avec votre avant-projet de nouveau schéma directeur de l'Île-de-France, dont vous venez de rappeler les grandes lignes, monsieur le ministre d'Etat, et vous, mes chers collègues du R.P.R. et de l'U.D.F., avec votre projet de charte, vous voulez faire de Paris la nouvelle « City » de l'Europe. Vous voulez en faire une place financière capable de concurrencer Londres, Francfort et bientôt Berlin.

Pour ce faire, vous prévoyez de faire place nette à Paris même et à sa périphérie immédiate non seulement pour les grandes banques françaises et européennes, pour l'installation des sièges sociaux des grandes firmes internationales, mais aussi pour la construction, l'aménagement de logements de luxe, de logements très chers et inaccessibles aux familles modestes et aux cadres moyens, qui ne peuvent plus payer les prix, prix qui, selon un quotidien du matin, ont doublé en peu de temps.

Vous n'hésitez pas non plus à imposer vos choix en ne tenant aucun compte de l'avis des collectivités territoriales, je pense à la commune de Nanterre et au conseil général des Hauts-de-Seine.

Vous avez également choisi six zones complémentaires, mais à caractère européen, sans aucun avis des communes et des populations.

La grande couronne et les villes nouvelles sont vouées à la désindustrialisation, à la densification et au bétonnage. L'Île-de-France est pourtant durement touchée par le chômage, vous le savez, monsieur le ministre d'Etat ; cette région compte 700 000 chômeurs et de nombreux plans de licenciement sont en projet du fait de l'application de l'accord entre la Communauté économique européenne et le Japon, accord qui aura pour conséquence la disparition de dizaines de milliers d'emplois, notamment dans l'industrie automobile et les

sous-traitants. Vingt-huit mille suppressions d'emplois ne sont-elles pas prévues chez Renault, Thomson, Hispano-Suiza, Bull ou Spie-Batignolles ?

Les mesures de délocalisation par le déplacement d'emplois aggravent cette situation, tout en attisant les oppositions entre Paris et la province, je vous le dis, messieurs les ministres.

La densification et le bétonnage vont toucher certains grands sites industriels. Des dizaines de milliers de logements y seront construites, mais les loyers seront souvent inaccessibles et les prix de vente obligeront les salariés et leurs familles à s'endetter fortement.

Une telle politique a des conséquences directes sur le transport des Franciliens, par exemple. Les autoroutes et les voies principales sont encombrées de jour et de nuit, au point de devenir inutilisables à certaines heures. Je pense à une autoroute que vous connaissez bien, monsieur le ministre d'Etat, l'autoroute A 1 de Roissy-en-France à la porte de la Chapelle. Quant aux réseaux S.N.C.F., ils n'assurent plus ni sécurité, ni exactitude, ni confort.

Monsieur le ministre d'Etat, je voudrais attirer votre attention sur la gare du Nord, qui est aujourd'hui la deuxième gare du monde. Elle est en état de crise permanente, car elle est devenue incapable de répondre aux besoins de ses 550 000 usagers quotidiens. Elle se prépare pourtant à recevoir bientôt 140 convois quotidiens de T.G.V. !

Monsieur le ministre d'Etat, pensez-vous que c'est en supprimant 5 000 ou 6 000 emplois de cheminots que vous réglerez les problèmes de liaison régionale et de banlieue ? N'oubliez pas non plus, monsieur le ministre d'Etat, que, du fait de votre politique, des gens viennent chaque jour de Lille, Orléans, Montargis, Le Mans ou Chartres pour travailler à Paris.

Pensez-vous que ce soit en mettant des péages à l'entrée de Paris que vous résoudrez les problèmes de circulation ?

A ce sujet, nous vous disons une fois de plus notre opposition aux autoroutes à péage, principalement à l'autoroute A 16, qui va traverser des zones urbanisées. Elle sera contraire aux intérêts de la circulation en Ile-de-France. La faire aboutir sur l'autoroute A 1 ou sur l'autoroute A 86 à la hauteur de La Courneuve est une erreur. Ce sont pourtant 230 millions de francs au kilomètre qui vont être dépensés - je l'ai lu dans un rapport - pour... créer de nouveaux embouteillages inévitables !

D'autres orientations de développement de l'Ile-de-France sont devenues nécessaires pour garder à la région parisienne sa vocation industrielle productrice de richesses. De façon complémentaire, la construction de milliers de logements sociaux de qualité et aux loyers ou aux prix de vente accessibles s'impose dans toutes les communes de l'Ile-de-France, à commencer par Paris. Les listes d'attente de demandes de logements s'allongent.

Enfin, le développement des transports en commun - je pense à la S.N.C.F., à la R.A.T.P. et au R.E.R. - assortis d'engagements de l'Etat, y compris d'ordre financier, sont la clé du déplacement industriel et collectif des Franciliens.

Votre Livre blanc, monsieur le ministre d'Etat, votre charte mesdames, messieurs de la droite, ont des orientations contraires aux besoins des habitants de notre région. Nous les rejetons tout comme des millions de Franciliens qui veulent rester vivre en Ile-de-France, une région qu'ils aiment, car elle demeure, malgré votre politique, messieurs les ministres, une des plus belles régions de France ! (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...
Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.
(*Ces crédits ne sont pas adoptés.*)

M. le président. « Titre IV, 6 790 000 francs. »
Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.
(*Ces crédits ne sont pas adoptés.*)

ÉTAT C

M. le président. « Titre VI. - Autorisations de programme, 1 970 110 000 francs.

« Crédits de paiement, 656 900 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

(*Ces crédits ne sont pas adoptés.*)

Articles additionnels après l'article 89

M. le président. Je suis saisi de deux amendements qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Par amendement n° II-27, M. de Montalembert, au nom de la commission des finances, propose d'insérer, après l'article 89, un article additionnel ainsi rédigé :

« A compter de la loi de finances pour 1993, seront récapitulés chaque année, en annexe au fascicule budgétaire du ministère de l'aménagement du territoire, par ministère et par chapitre, les crédits de toute nature qui concourent à l'action de la France en matière d'aménagement du territoire. »

Par amendement n° II-67, MM. François-Poncet et Puech, au nom de la commission des affaires économiques, proposent d'insérer, après l'article 89, un article additionnel ainsi rédigé :

« A compter de 1992, le Gouvernement présentera chaque année, en annexe au projet de loi de finances, un état récapitulatif de l'effort budgétaire consenti par l'Etat en faveur de l'aménagement du territoire.

« Ce document recensera pour le dernier exercice connu le montant définitif constaté pour l'exercice budgétaire en cours et pour le projet de loi de finances les montants prévisionnels :

« - des crédits inscrits au budget général, par ministère, par titre et par chapitre,

« - des dépenses des comptes spéciaux du Trésor concourant à cet effort.

« Il évaluera l'impact sur l'aménagement du territoire des politiques et des actions publiques menées en France par les différents ministères concernés.

« Il étudiera en particulier l'incidence sur le développement rural des crédits consacrés à celui-ci.

« Ce document sera fourni en temps utile pour la discussion budgétaire. »

La parole est à M. le rapporteur spécial, pour défendre l'amendement n° II-27.

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial. Comme je l'ai rappelé dans mon intervention liminaire, la commission des finances regrette, depuis plusieurs années, de ne pouvoir disposer d'éléments précis sur l'ensemble des dépenses de l'Etat en matière d'aménagement du territoire, alors que seuls de tels éléments permettraient d'apprécier l'effort des pouvoirs publics en ce domaine.

C'est pourquoi, mes chers collègues, votre commission a estimé nécessaire de demander au Gouvernement de mettre à la disposition du Parlement un nouveau « jaune » - veuillez me pardonner d'employer ce terme, mais tout le monde comprend ce qu'il signifie - qui permettrait d'aborder la discussion budgétaire dans de bonnes conditions.

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez annoncé à l'Assemblée nationale que ce « jaune » serait disponible l'année prochaine. Nous n'en doutons pas. Cependant, nous pensons préférable d'inscrire dans la loi l'obligation, pour le Gouvernement, de fournir chaque année ce document. *Verba volant, scripta manent !*

Tel est le sens de l'amendement que la commission des finances vous propose d'adopter et qui rejoint les préoccupations exprimées par la commission des affaires économiques, saisie pour avis.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour présenter l'amendement n° II-67.

M. Henri de Raincourt, en remplacement de M. Puech, rapporteur pour avis. Cet amendement se situe dans la perspective des travaux de la mission d'information mise en place par le Sénat sur l'avenir de l'espace rural et rejoint tout à fait les préoccupations qui viennent d'être exprimées par M. de Montalembert.

En effet, il nous paraît utile que, de manière à apprécier l'effort accompli par l'Etat en faveur de la politique d'aménagement du territoire, un document récapitule les différents crédits concourant à cette action, à l'instar de ce qui existe pour l'effort de l'Etat en faveur des collectivités locales, de la politique de la ville ou des départements et territoires d'outre-mer.

L'amendement présenté par la commission des affaires économiques va un peu plus loin que celui que vient de défendre M. de Montalembert puisqu'il vise à obtenir non seulement un état quantitatif mais aussi une sorte de bilan qualitatif de la politique menée, permettant de procéder à une évaluation de l'impact de ces crédits sur l'aménagement du territoire et le développement rural.

Un tel document nous mettrait en mesure, le cas échéant, d'infléchir telle ou telle orientation, afin de donner à la politique d'aménagement du territoire la pleine efficacité que nous appelons tous de nos vœux.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur les amendements nos II-27 et II-67 ?

M. Michel Delabarre, ministre d'Etat. J'ai déjà indiqué tout à l'heure, en répondant à M. le rapporteur spécial, tout l'intérêt que le Gouvernement portait à la demande qu'il a exprimée, au nom de la commission des finances, et combien il était convaincu de l'utilité d'un « jaune » budgétaire récapitulant les différentes interventions financières dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Je pensais que ma déclaration suffirait à rassurer M. de Montalembert mais celui-ci, peut-être saisi d'un doute, souhaite que l'existence d'un tel document soit inscrite dans la loi.

Mon engagement, monsieur le rapporteur spécial, valait également pour les années suivantes : ne vous inquiétez pas, n'ayant pas l'intention de quitter les fonctions gouvernementales qui sont les miennes, j'étais prêt à m'engager pour longtemps sur la mise au point du « jaune » budgétaire. *(Sourires.)*

Dès lors, je n'ai pas d'autre observation à présenter sur l'amendement n° II-27, sinon qu'il s'agit, selon moi, d'une excellente démarche.

L'amendement n° II-67 va dans le même sens, tout en élargissant le champ du document à un bilan qualitatif.

J'avoue que, à mes yeux, il n'entre pas dans la fonction du « jaune » budgétaire de participer à l'établissement d'un tel bilan, même si j'en ressens tout à fait le besoin. Je crois qu'il serait erroné de vouloir faire cohabiter les deux démarches - état quantitatif et bilan qualitatif - dans le même document.

Je me permettrai d'ajouter deux observations.

Tout d'abord, j'ai demandé à la D.A.T.A.R. de renouer avec une pratique qui a disparu voilà quelques années, consistant à dresser un bilan annuel de son action dans un document précis permettant d'apprécier, d'un point de vue qualitatif, la mise en œuvre des moyens financiers. A partir de cette année, un tel document sera à nouveau élaboré.

Par ailleurs, je vous rappelle que le Conseil national de l'aménagement du territoire doit, chaque année, déposer un rapport sur l'évolution de l'aménagement du territoire.

Je peux m'engager auprès de la Haute Assemblée pour que ces deux documents lui soient transmis dans des délais compatibles avec l'examen des projets de budget.

M. Henri de Raincourt, rapporteur pour avis. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Henri de Raincourt, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre d'Etat, votre force de conviction n'est pas toujours aussi faible que vous semblez le penser ! *(Sourires.)*

Dans la mesure où vous vous êtes engagé à nous fournir les deux documents auxquels vous avez fait référence dans des délais nous permettant de les étudier avant la discussion budgétaire, je retire l'amendement que j'ai présenté au nom de la commission des affaires économiques.

M. Michel Delabarre, ministre d'Etat. Je vous en remercie.

M. le président. L'amendement n° II-67 est retiré.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-27, accepté par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 89.

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant l'aménagement du territoire.

5

CANDIDATURES À UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. J'informe le Sénat que la commission des affaires économiques et du Plan m'a fait connaître qu'elle a procédé à la désignation des candidats qu'elle présente à la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière de transports.

Cette liste a été affichée et la nomination des membres de cette commission mixte paritaire aura lieu conformément à l'article 9 du règlement.

Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt et une heure trente. *(Assentiment.)*

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures vingt, est reprise à vingt et une heures trente, sous la présidence de M. Pierre-Christian Taittinger.)

PRÉSIDENTICE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER vice-président

M. le président. La séance est reprise.

6

NOMINATION DE MEMBRES D'UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. Il va être procédé à la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions diverses en matière de transports.

La liste des candidats établie par la commission des affaires économiques et du Plan a été affichée conformément à l'article 12 du règlement.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame représentants du Sénat à cette commission mixte paritaire :

Titulaires : MM. Jean François-Poncet, Louis de Catuelan, Henri Revol, Jean Simonin, Rémi Herment, Jacques Rocca-Serra et Félix Leyzour ;

Suppléants : MM. Jacques Braconnier, Marcel Costes, Georges Gruillot, Bernard Legrand, Louis Minetti, Louis Moinard et Richard Pouille.

7

LOI DE FINANCES POUR 1992

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1992, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

Economie, finances et budget

II. - SERVICES FINANCIERS (ET CONSOMMATION)

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'économie, des finances et du budget : II. - Services financiers (et consommation).

Mes chers collègues, le Sénat a siégé, cette nuit, jusqu'à 6 heures du matin.

Aussi, au début de cette discussion, permettez-moi de lancer un appel : que tous ceux qui vont intervenir ce soir s'efforcent de contenir dans des limites raisonnables leur éloquence généreuse.

Par avance, merci.

La parole est à M. le ministre.

M. François Doubin, ministre délégué à l'artisanat, au commerce et à la consommation. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, je vous prie, tout d'abord, d'excuser l'absence de M. Pierre Bérégovoy, retenu par les travaux préparatoires de Maastricht, ainsi que celle de M. Michel Charasse, qui présente le collectif pour 1991 à l'Assemblée nationale.

Je tiens, ensuite, à remercier M. Manet, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la grande clarté et l'entière objectivité de son rapport écrit.

L'an dernier, M. Pierre Bérégovoy avait évoqué devant vous les projets de modernisation dans lesquels il souhaitait que s'engage résolument le ministère de l'économie, des finances et du budget.

Depuis deux ans, cette démarche s'est organisée à partir des travaux et des réflexions menés au sein de chacune des directions du ministère. Les groupes de travail réunis autour de M. Jean Choussat, délégué à la modernisation, ont dégagé les trois enjeux du processus de changement : l'allègement des structures hiérarchiques, grâce à un vigoureux mouvement de déconcentration, l'amélioration des conditions de travail et le développement des efforts de formation et, enfin, l'approfondissement du dialogue social.

Ces lignes de force ont fait l'objet, au cours de l'année écoulée, d'une large concertation menée au sein de tous les services et d'un dialogue de qualité et porteur d'innovation sociale.

Ce n'est, en effet, que par une large concertation, regroupant l'ensemble des parties prenantes - les organisations syndicales, en particulier, ont été en permanence associées à cette démarche - que se développera un dialogue social actif et enrichissant.

De même, l'approfondissement de ce dialogue est la condition de la nécessaire modernisation du ministère qui nous permettra de disposer de services publics de qualité, garants de l'égalité des citoyens et de la cohésion sociale.

Ce processus est engagé et les premiers résultats apparaissent sous un jour favorable à la suite des efforts consentis lors des exercices budgétaires 1990 et 1991. Mais il faut aller plus loin et amplifier les actions de rénovation et de modernisation. Tel est l'objet du budget que j'ai l'honneur de vous présenter.

Le mouvement de déconcentration, tout d'abord.

Le projet que je sou mets à votre attention transfère 340 millions de francs de chapitres spécifiques vers le seul chapitre « Fonctionnement courant des services ».

Cette mesure est loin de se limiter à de la pure technique budgétaire : elle permettra aux unités déconcentrées de disposer d'une dotation globale de fonctionnement plus importante et donc de mieux la gérer en étant pleinement responsables des priorités définies localement et en concertation avec les agents.

L'administration centrale interviendra donc moins que par le passé dans la gestion quotidienne des perceptions, des centres des impôts ou des bureaux de douane, qui seront davantage maîtres de leurs projets et de leur organisation.

La priorité accordée à l'amélioration des conditions de travail et à la formation dans les deux projets de loi de finances précédents est confirmée, je détaillerai les crédits dans un instant.

Au titre de l'approfondissement du dialogue social, il a été décidé, notamment, de tripler en 1992 les moyens de fonctionnement et d'intervention urgents mis à la disposition des comités d'hygiène et de sécurité départementaux.

J'en viens maintenant à l'évolution des grandes masses du budget pour 1992.

Avec 41,2 milliards de francs en crédits de paiement, ce budget progresse de 1,92 p. 100 par rapport au budget de 1991.

Les dépenses de personnel représentent 79,3 p. 100 des dépenses totales et augmentent à un rythme inférieur à celui de l'ensemble des crédits de fonctionnement courant, 2,23 p. 100 contre 4,40 p. 100.

Les moyens consacrés à l'action sociale, déjà en forte hausse en 1991 avec 69,1 p. 100 d'augmentation, sont consolidés et connaissent une progression de 6,3 p. 100 : ils sont essentiellement consacrés à l'amélioration des moyens de restauration des agents isolés, au développement de la médecine de prévention et de l'aide au logement en région parisienne.

Afin de poursuivre les efforts d'amélioration des conditions de travail, les dépenses de fonctionnement courant et de matériel augmentent de 4,4 p. 100. Cette progression résulte, pour une très large part, de la volonté de mettre à la disposition des services des crédits suffisants pour la vie courante et le petit équipement, ainsi que de développer les moyens de formation professionnelle.

Les dépenses d'informatique et de bureautique progressent globalement de 2,69 p. 100.

Toutefois, si l'on prend comme base le maintien de l'existant - c'est-à-dire la reconduction à l'identique, en 1992, des matériels et des applications actuellement en service -, ce budget correspond, en fait, à 454 millions de francs de vraies mesures nouvelles fonctionnelles.

La réduction de 17,52 p. 100 des crédits affectés aux subventions est essentiellement consécutive à la diminution de la subvention versée à l'agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer, l'A.N.I.F.O.M., diminution qui est elle-même liée à la réduction progressive de l'activité de cet établissement.

Les crédits d'équipement, exprimés en autorisations de programme, sont quasiment identiques à ceux de 1991 : 548 millions de francs contre 549 millions de francs.

Le montant des crédits de paiement décroît légèrement pour s'établir à 460 millions de francs, soit une diminution de 4,95 p. 100. Cette évolution est le résultat de la prise en compte du calendrier de réalisation des opérations en cours et du rythme d'engagement des autorisations de programme.

Enfin, les dépenses d'intervention du titre IV régressent très modestement : 457 millions de francs contre 460 millions de francs en 1991, soit une diminution de 0,65 p. 100.

La finalité première de ce budget demeure donc la modernisation du ministère. Trois actions prioritaires sont clairement affichées.

En premier lieu, ce budget s'attache à la situation des personnels, dont la formation et la qualification sont la clé de voûte du processus de modernisation.

Cette priorité se traduit, tout d'abord, par le développement de la formation continue, qui doit permettre une meilleure adaptation des agents à leur emploi et à l'évolution des méthodes de travail. Succédant à un effort considérable réalisé en 1991 que nous avons souligné, ce budget renforcera très sensiblement les moyens de formation et les crédits d'enseignement mis à la disposition des services.

Cette priorité se traduit, en second lieu, par un accroissement de la qualification offerte aux agents, qui va de pair avec une adaptation de la structure fonctionnelle des emplois aux nouvelles techniques bureautiques de travail et aux missions des services, par la transformation de plus de 4 400 emplois.

Ainsi, progressivement, les agents occupent des emplois de meilleur niveau, exercent des responsabilités plus importantes, ce qui correspond à la fois aux exigences des usagers et au souhait des agents, qui veulent progresser dans leur travail.

Par ailleurs, le redéploiement des effectifs, déjà engagé les années précédentes, se poursuit et entraîne une décroissance des effectifs globaux de 259 emplois. L'effort demandé aux

services traduit, notamment, la politique de déconcentration décidée par le Gouvernement - 110 emplois sont supprimés dans l'administration centrale, c'est le corollaire des mesures de déconcentration - et la restructuration du réseau de soutien à l'exportation.

En outre, nous poursuivons résolument l'effort de modernisation et d'amélioration du cadre de travail.

Je voudrais insister sur ce thème, car il touche directement les agents dans leur vie quotidienne : il s'agit de mesures peu spectaculaires, mais auxquelles les personnels sont, à l'évidence, très sensibles.

Malgré le contexte de rigueur budgétaire, la progression des dépenses de fonctionnement courant est, en effet, de 4,40 p. 100 et s'inscrit dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des dépenses amorcée dès 1990 et qui marque une volonté très forte d'améliorer les conditions de travail des agents.

L'ensemble des services bénéficiera, notamment, de 105 millions de francs de mesures nouvelles ; ils seront consacrés à la remise à niveau des dotations destinées à satisfaire les besoins de la vie administrative courante : frais de déplacement, acquisition de mobilier, entretien immobilier, entretien du parc automobile et aéronaval, documentation, téléphone.

Une troisième action prioritaire sera poursuivie : le développement de l'action sociale.

L'ensemble des moyens qui lui seront consacrés en 1992 augmenteront de 6,3 p. 100 pour s'élever à 641 millions de francs. J'insiste sur les efforts très importants qui sont ainsi consentis puisque, en 1991, les crédits d'action sociale avaient déjà progressé de 69 p. 100.

Cet effort se concrétisera par l'extension du titre-restaurant pour les agents isolés, par la création de 22 emplois sociaux et de 15 emplois équivalents temps plein de médecin de prévention, par la rénovation de certains centres de vacances et par la poursuite de l'aide au logement en région parisienne.

Vous savez combien nous sommes attachés à l'amélioration de la situation, souvent préoccupante, des jeunes agents affectés en région parisienne. Tout notre effort porte sur la mise en œuvre d'une politique dynamique et volontariste en matière de logement social.

Grâce à un triplement des dotations ouvertes depuis 1989 sur la ligne « Aide au logement », l'objectif qui avait été fixé sera atteint : 2 000 logements seront livrés d'ici à la fin de l'année 1993.

Ainsi, grâce à la volonté sans cesse réaffirmée de moderniser les services et les méthodes de travail du ministère, grâce à une collaboration féconde de l'ensemble des personnels, grâce aussi à des budgets successifs qui ont clairement privilégié les domaines prioritaires, l'effort de modernisation commence à porter ses fruits.

Il touche l'ensemble du ministère et permettra d'améliorer le service public dont notre administration a la charge, de mieux l'adapter pour le rendre conforme aux attentes des usagers tout en répondant aux aspirations des agents, qui seront mieux équipés et mieux formés.

Comme vous le voyez, mesdames, messieurs les sénateurs, en maintenant et en prolongeant nos efforts d'organisation, d'innovation et d'adaptation, nous préparons l'administration des finances à figurer au rang des meilleures et des plus efficaces d'Europe.

Je vous présente donc ce soir le dernier budget avant la suppression des frontières fiscales et douanières, qui interviendra le 1^{er} janvier 1993.

Nous devons donc nous préparer dès maintenant à une redéfinition des missions de plusieurs directions du ministère : la direction générale des douanes et des droits indirects, la direction générale des impôts, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Je sais l'intérêt que vous portez, monsieur le rapporteur spécial, au redéploiement et à l'adaptation de ces directions.

Nous nous sommes donc donné les moyens d'un examen approfondi des évolutions possibles, qui sont rassemblées dans le rapport de Pierre Consigny, inspecteur général des finances. Les organisations syndicales ont été en permanence associées à cette démarche, qui va déboucher, le 12 décembre prochain, sur la tenue d'un comité technique paritaire ministériel.

Celui-ci devra se prononcer sur les nécessaires modifications de structure que nous devons mettre en œuvre tout au long de l'année 1992.

Je sais, mesdames, messieurs les sénateurs, que vous êtes sensibles à nos préoccupations. Je souhaite donc que vous ayez à cœur d'approuver ce projet de budget.

Je vais passer maintenant, au budget de la consommation, dont j'ai en propre la charge. Pour structurer mon propos, je rappellerai que toute politique de consommation poursuit trois objectifs : définir le cadre de la protection et de l'information des consommateurs ; aider le mouvement consommateur à être un partenaire économique et social reconnu ; promouvoir des produits et des services de consommation sûrs et de qualité.

Sur chacun de ces objectifs, je vais fournir une illustration prise dans l'actualité.

La protection des consommateurs relève du domaine de la législation et de la réglementation. La loi renforçant la protection des consommateurs vous sera soumise en deuxième lecture la semaine prochaine. Un autre texte est en cours d'élaboration sur la réforme de la commission des clauses abusives, j'y ai déjà fait allusion.

Nous réfléchissons par ailleurs à une procédure plus efficace de règlements des petits litiges - vous le savez, monsieur le rapporteur spécial, j'ai eu l'occasion de vous en entretenir.

En ce qui concerne l'information des consommateurs, deux questions sont à aborder.

La première concerne les moyens d'information. Le rôle de l'Institut national de la consommation, I.N.C., est essentiel en la matière. Les essais comparatifs sont un facteur considérable d'information du consommateur, notamment pour l'achat de biens durables. Mais la coordination entre les deux centres d'essais français pose un problème. Le C.N.C. travaille sur ce thème à ma demande et j'attends les propositions qu'il me fera.

La seconde concerne l'accès des consommateurs à l'information et au conseil. Des expériences seront lancées en 1992 pour permettre une meilleure orientation du consommateur. Je pense, notamment, au téléphone vert et aux bornes interactives.

La pratique des essais comparatifs sur les lieux de vente, c'est-à-dire là où les consommateurs en ont effectivement besoin, n'existe pas encore en France. En concertation avec les professionnels et les associations, je m'efforcerais de faire progresser ce dossier. C'est l'un des points qui donne sa justification au regroupement en un seul ministère des secteurs du commerce et de la consommation.

S'agissant de l'I.N.C., la subvention prévue pour l'année prochaine est de 50,4 millions de francs, soit la même somme que cette année. Il s'agit, certes, en francs constants d'une légère baisse, mais celle-ci fait suite, vous le savez, monsieur le rapporteur, à de fortes hausses intervenues plusieurs années de suite, puisque cette subvention était de 37 millions de francs en 1988 et 1989 et de 45 millions en 1990.

En outre, l'I.N.C. - je m'en réjouis, car cela traduit la vitalité de cet organisme - couvre maintenant son budget par ses recettes commerciales pour une fraction de 70 p. 100 au lieu de 46 p. 100 voilà dix ans.

Il s'agit pour l'Etat non pas de se désengager de l'I.N.C. mais de suivre le développement de son activité en lui apportant le soutien nécessaire.

Aider le mouvement consommateur à être un partenaire reconnu implique de lui accorder les moyens nécessaires à son action.

Les crédits destinés aux associations sont passés de 33 millions de francs en 1988 à 70,5 millions de francs pour 1992. Il faut maintenant que le mouvement consommateur prenne une responsabilité accrue dans sa propre gestion. C'est pourquoi les associations viennent de créer le fonds commun des consommateurs, avec lequel mon administration négocie actuellement le cahier des charges qui définira les modalités d'octroi et de répartition des subventions.

Il faut aussi, pour que le mouvement consommateur soit un vrai partenaire des autres forces économiques, qu'il puisse se faire entendre. En France, cette expression passe essentiellement par le conseil national de la consommation. A Bruxelles, elle passera par le bureau permanent du collège

consommateur du C.N.C. auprès des Communautés européennes, qui devrait être créé l'an prochain avec mon entier accord.

Enfin, promouvoir des produits et des services de consommation sûrs et de qualité renvoie bien évidemment à l'action sur le terrain de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, la D.G.C.C.R.F. Elle poursuivra ses enquêtes sectorielles, qui permettent de situer le niveau existant de sécurité des produits et les améliorations souhaitables. Elle continuera à développer, à partir des avis émis par la commission de la sécurité des consommateurs, des actions d'information et de prévention.

Par ailleurs, la promotion de la qualité a beaucoup à attendre du développement de la concertation et de l'organisation de « journées qualité » rassemblant sur un thème précis les différents partenaires.

Hier, s'est tenue la première d'entre elles sur la qualité dans la distribution et dans la production artisanale. D'autres suivront.

Enfin, mon ministère participera à la mise en place du label « N.F. - Environnement », qui doit informer les consommateurs sur les caractéristiques écologiques des produits.

Le chapitre budgétaire correspondant aux actions « qualité et sécurité » connaît une légère croissance. En 1992, le montant des crédits atteindra 21,8 millions de francs, au lieu de 20,6 millions de francs cette année.

Au total, les crédits destinés à la consommation, hors dotation pour le personnel, le fonctionnement et les investissements de la D.G.C.C.R.F. s'élèveront ainsi à 142,6 millions de francs pour 1992, contre 140,8 millions de francs cette année.

J'en ai terminé, monsieur le président. J'espère avoir réussi le challenge que vous m'avez lancé en matière de brièveté. *(Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Michel Manet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, d'un montant de 41,2 milliards de francs, le projet de budget des services financiers regroupe pour l'essentiel les crédits de fonctionnement et d'investissement des différents services qui relèvent du ministère des finances, de l'économie et du budget.

L'examen de ces crédits nous donne donc l'occasion, au-delà d'une simple analyse des chiffres, de mesurer l'ampleur du vent de modernisation qui souffle sur une administration devant faire face à deux défis : surmonter définitivement le malaise de l'automne 1989 et préparer dans de bonnes conditions une échéance 1993 désormais très proche.

Je commencerai par l'analyse des moyens.

J'observe, monsieur le ministre, que, dans un contexte rigoureux, votre budget présente un caractère exemplaire. En progression de 1,92 p. 100 seulement par rapport à 1991, il évolue moins rapidement que l'ensemble des dépenses de l'Etat et que l'indice prévisionnel des prix pour 1992.

En tant que rapporteur de la commission des finances, je ne peux cependant manquer de rappeler que ces crédits budgétaires ne représentent pas la totalité des moyens dont dispose votre ministère.

En effet, des dépenses atteignant des montants très significatifs sont couvertes, en cours de gestion, par des fonds de concours. Sur ce point, je tiens à vous remercier pour les informations que vous avez bien voulu nous transmettre. Toutefois, vous conviendrez avec moi qu'il reste particulièrement difficile d'apprécier l'ensemble des moyens effectivement mis à la disposition de chaque service et donc leur poids financier respectif.

Stricte, la progression de votre budget laisse cependant apparaître deux priorités clairement affirmées qui s'inscrivent dans le prolongement direct des actions conduites depuis maintenant deux ans.

Première priorité : une politique active en faveur du personnel.

Dans un contexte marqué par une légère diminution des emplois - 259 suppressions de postes - les mesures proposées pour 1992 retracent une double orientation.

Elles sont marquées, d'une part, par un nombre très important de transformations de postes, démarche qui permet d'améliorer la structure fonctionnelle des emplois et donc la qualification des agents.

Elles correspondent, d'autre part, à des mesures de redéploiement qui conduisent à alléger les effectifs de l'administration centrale, tout en dégageant les crédits nécessaires à la création de trente emplois administratifs dans les chambres régionales des comptes.

La politique en faveur du personnel ne se limite pas à de simples mouvements d'emploi. Elle s'accompagne d'un effort important en faveur de l'action sociale. Ainsi, après avoir augmenté de 69 p. 100 en 1991, les crédits consacrés à ce type d'intervention progresseront encore de 6,3 p. 100 l'an prochain.

Enfin, et surtout, elle se trouve prolongée par une politique active de formation professionnelle.

Les 28 millions de francs supplémentaires prévus à cet effet dans le projet de budget permettront ainsi d'accentuer les actions d'adaptation à l'emploi et de perfectionnement. J'insiste tout particulièrement sur ce dernier point qui me semble fondamental dans un contexte marqué par une évolution incessante de la législation et par une sophistication croissante des techniques utilisées.

Deuxième priorité : la modernisation de moyens de fonctionnement des services.

Deux chiffres témoignent de cette orientation : 454 millions de francs pourront être consacrés au développement de nouveaux programmes informatiques tandis que les crédits de fonctionnement courant se trouvent complétés d'un montant de 105 millions de francs.

Monsieur le ministre, j'approuve pleinement la priorité évidente que vous accordez à l'informatisation des services et surtout à la généralisation des outils micro-informatiques. Il me paraît en effet indispensable de doter l'administration en général, et les administrations financières en particulier, des moyens techniques que l'on trouve désormais dans la grande majorité des entreprises. J'espère seulement que les processus de décision et de commande internes à l'administration sont suffisamment rapides et permettent ainsi de prendre en compte les progrès technologiques considérables réalisés année après année dans le domaine informatique.

S'agissant des crédits d'investissement, je note la poursuite d'une politique régulière afin de faire disparaître, dans un délai de cinq ans, les situations les plus choquantes en matière de conditions de travail et d'accueil du public.

Toutefois, mes chers collègues, la modernisation n'est pas le résultat d'une accumulation de moyens supplémentaires. Elle suppose surtout une évolution. Cette dernière se produit peut-être lentement, mais l'essentiel est qu'elle ait lieu. J'en veux pour preuve les différentes initiatives adoptées depuis l'automne 1989 et qui, à l'heure actuelle, semblent donner quelques résultats.

Engagée depuis maintenant deux ans, la déconcentration des moyens assure une certaine autonomie aux chefs de services extérieurs en leur donnant de véritables responsabilités en matière de gestion du personnel et des crédits. Les regroupements de lignes budgétaires opérés dans le projet de budget indiquent clairement que ce mouvement sera poursuivi en 1992. Je m'en félicite, tout en observant qu'il suppose, dans certains cas, une véritable évolution des mentalités dans l'encadrement. Mais n'est-ce pas justement là son objectif ?

Parallèlement, les projets de service ou démarches assimilées mettent en évidence les aspirations professionnelles des agents, mais aussi les éventuels dysfonctionnements dans l'activité des différents services. Ils procèdent d'une démarche qui me semble fondamentale : améliorer le dialogue social et assurer une meilleure mobilisation du personnel autour d'objectifs définis en commun.

Enfin, monsieur le ministre, il est évident que l'accueil du public et la qualité du service rendu restent et doivent rester une préoccupation essentielle pour toute administration. Aussi, je voudrais saluer les nombreuses initiatives prises en ce domaine, tant par le ministère lui-même, par l'intermédiaire des actions de communication, que par les différents services locaux, notamment ceux de la comptabilité publique.

Déjà mises en œuvre, ces différentes approches seront sans doute complétées dans un avenir relativement proche au vu des orientations retenues dans le véritable plan de modernisation que M. Choussat a été chargé d'élaborer. Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous nous donniez quelques informations sur l'état d'avancement de ces travaux, et sur leurs perspectives - peut-être suis-je un peu exigeant.

Dans la même optique, il convient de souligner, mes chers collègues, l'effort de réflexion à long terme également engagé par le ministère.

L'installation récente d'un conseil de prospective et d'évaluation répond à ce souci et devrait permettre de recueillir les enseignements d'une approche extérieure à l'administration. Cette initiative me semble tout à fait nécessaire, et je souhaiterais, monsieur le ministre, que les crédits d'études relativement importants prévus à cet effet dans le projet de budget soient employés à des travaux qui débouchent rapidement sur des premières orientations ou conclusions.

Mes chers collègues, il me paraît désormais urgent de définir la stratégie retenue pour l'avenir dans un grand ministère, directement confronté aux perspectives ouvertes par l'échéance européenne.

En effet, si les changements induits par le marché unique de 1993 affectent peu un service comme la comptabilité publique, ils emportent, en revanche, des conséquences particulièrement importantes pour deux grandes directions : la douane et la direction générale des impôts. Certes, les adaptations qui s'imposent sont de nature différentes : la douane doit faire face à une évolution de ses missions, tandis que la D.G.I. doit avant tout modifier ses méthodes de contrôle. Mais toutes deux doivent également se préparer à un redécoupage de leur champ de compétences.

Compte tenu des décisions prises dans le cadre des accords qui seront bientôt conclus sur le plan européen, la douane doit s'adapter à une situation inévitable : la disparition des contrôles fixes aux frontières intracommunautaires, tant pour les personnes que pour les marchandises.

Même si ce mouvement est en partie compensé par un renforcement de la présence douanière aux frontières extérieures de la Communauté, il s'agit, à l'évidence, d'une véritable révolution dans les activités traditionnelles de cette administration, révolution qui s'accompagne - on le conçoit - d'une certaine inquiétude.

En effet, depuis déjà deux ans, la douane a sensiblement allégé ses effectifs en poste aux frontières intracommunautaires. Certes, ce repli est modulé en fonction de situations locales. Mais, dans l'ensemble, il demeure sensible. Aussi, monsieur le ministre, il est absolument nécessaire de mettre en œuvre toutes les dispositions spécifiques permettant de prendre en considération la dimension humaine et matérielle de ces changements.

Mais les caractéristiques du marché unique exigent également que la douane accentue ses interventions en matière de lutte contre les trafics, contre le trafic de drogue en particulier.

Je voudrais souligner ici les résultats très importants obtenus par l'administration des douanes dans ce domaine particulièrement sensible. Monsieur le ministre, je me félicite du prochain dépôt d'un projet de loi permettant de trouver une solution pour éviter les situations regrettables dont la presse s'est fait l'écho au début de l'été. Soyons enfin modernes, même si l'on nous accuse parfois d'être des provocateurs !

Pour la D.G.I., le marché unique européen suppose essentiellement une certaine évolution dans les méthodes de travail. Chargé du contrôle de l'impôt, cette administration doit déjà faire face à une sophistication et à une internationalisation croissante des mécanismes de fraude. Or, ces deux phénomènes risquent de s'accroître dans un contexte désormais totalement ouvert.

Pour éviter de telles conséquences, plusieurs mesures, sur lesquelles nous avons eu l'occasion de nous prononcer, ont d'ores et déjà été adoptées. A cet égard, je pense en particulier aux dispositifs d'information sur les transferts de fonds à l'étranger ou sur les comptabilités informatisées.

Mais, pour l'avenir, il me paraît indispensable d'accentuer les relations avec les administrations fiscales étrangères.

Or, en ce domaine, un pas important est, semble-t-il, en train d'être franchi, compte tenu des conséquences du marché unique sur le régime de la T.V.A.

Cette dernière observation m'amène naturellement à évoquer le récent redécoupage du champ de compétences de la D.G.I. et de la douane.

En effet, à la suite de la mission que vous avez confiée à M. Consigny, vous avez décidé, monsieur le ministre, que la perception de la T.V.A. communautaire serait désormais assurée par la D.G.I. Une telle mesure est logique, dès lors que cet impôt présentera, dès 1993, un caractère interne. En outre, elle permet d'éviter la création d'un nouveau système déclaratif particulièrement lourd.

Parallèlement, monsieur le ministre, vous avez souhaité, dans un souci de rééquilibrage des missions au sein du ministère, que la douane assure, dès 1993, la gestion de la totalité des droits indirects, alors qu'une fraction significative de ces impôts est actuellement recouvrée par la D.G.I.

Ce secteur de compétences, qui appelle un contrôle physique et un suivi des marchandises, s'inscrit assez naturellement dans le prolongement des activités actuelles de la douane. Mais je rappelle que ces mutations fonctionnelles recouvrent une réalité humaine. Je souhaite donc, là encore, que des mesures puissent être mises en œuvre pour répondre aux préoccupations des personnels concernés.

En effet, en matière de contributions indirectes, les fonctionnaires de la D.G.I. sont assurés d'une résidence permanente, ce qui n'est pas le cas des fonctionnaires des douanes ; ces derniers sont à la discrétion de leur administration ; s'ils peuvent certes espérer rester au même endroit pendant quelques années, ils risquent toutefois, au bout d'un certain délai, d'être envoyés à l'autre bout de la France.

Je sais que nous disposons de deux ans pour régler un certain nombre de questions et pour aboutir à des accords en ce domaine.

Mais des problèmes humains se posent. Ainsi, dans ma ville, l'adjoint aux contributions indirectes s'occupe du cadastre viticole ; il connaît bien son travail ; or, il risque d'être muté à Dunkerque ou à Annecy.

Il faut donc essayer de résoudre ces problèmes de personnels avec le maximum d'humanité. Je suis sûr, monsieur le ministre, que vous ne souhaitez pas voir naître de nouveaux mouvements sociaux au sein de la D.G.I. Il y en a eu assez ; nous avons été vaccinés, si je puis dire ! Par conséquent, soyons prudents, et, surtout, soyons très humains !

En conclusion, mes chers collègues, je constate, au-delà de ces quelques observations, que ce projet de budget pour 1992 confirme de façon très nette le caractère prioritaire des orientations retenues depuis deux ans, qui visent à engager une véritable modernisation des services du ministère.

Une telle démarche, qui s'inscrit dans la durée, doit impérativement être régulière.

Aussi, conformément à la position qu'elle avait retenue les années précédentes, la commission des finances vous propose d'adopter le projet de budget des services financiers pour 1992.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Louis Minetti, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (consommation et concurrence). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le domaine de la concurrence et de la consommation, l'année 1991 a été marquée par la disparition du secrétariat d'Etat spécialement chargé, depuis de nombreuses années, des problèmes de la consommation.

Dans le gouvernement mis en place au mois de mai dernier, c'est en effet à vous, monsieur le ministre délégué au commerce et à l'artisanat, qu'il a également été attribué compétence en matière de consommation.

Comme vous le savez, les associations de consommateurs se sont vivement émues de cette modification. Mais vous venez d'apporter à cela une réponse qui me paraît positive.

Les craintes des associations de consommateurs ne semblent pas confirmées par l'examen des dotations prévues pour 1992.

On constate, en effet, que les dotations en dépenses ordinaires et crédits de paiements connaissent une légère hausse de 2,26 p. 100.

En outre, les autorisations de programme enregistrent une progression flatteuse de 10,9 p. 100, ce qui traduit une accentuation des efforts en matière d'équipement des laboratoires de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

En ce qui concerne la politique de protection des consommateurs, le bilan de l'application de la loi sur le surendettement confirme la pertinence de l'analyse du législateur et démontre que la loi répondait à une véritable urgence sociale.

En effet, du 1^{er} mars 1990, date d'entrée en vigueur de ce texte, au 30 juin 1991, 127 000 dossiers ont été déposés devant les commissions départementales du surendettement.

Le principal problème que rencontre l'application de la loi réside actuellement dans l'appréciation de la bonne foi du débiteur ; en effet, si les commissions administratives ont considéré que la bonne foi devait être appréciée lors du dépôt du dossier de surendettement, la quasi-totalité des cours d'appel saisis du problème ont cherché à évaluer la bonne foi du débiteur au moment de la souscription du contrat, restreignant ainsi la portée de la législation.

En conséquence, monsieur le ministre, il me paraît nécessaire que le rapport sur le bilan d'application de la loi, que doit prochainement présenter le Gouvernement au Parlement, fasse le point sur cette question et que vous nous donniez votre sentiment sur ce sujet.

La commission des affaires économiques et du Plan apprécierait également que vous indiquiez l'état d'application des directives communautaires relatives à la protection des consommateurs dans les autres pays de la C.E.E. En effet, nous savons tous qu'elles sont déjà en vigueur, en France, puisqu'elles s'inspirent, le plus souvent, de notre législation.

En ce qui concerne l'action en faveur des organisations de consommateurs, il faut rappeler que, pour 1992, le montant de l'aide qui devrait être versée par l'État s'élève à 70,4 millions de francs, soit une faible inflexion à la hausse de 0,86 p. 100 par rapport à 1990.

Toutefois, en raison des vigoureux efforts accomplis au cours des trois précédents exercices, cette dotation progresse de 115 p. 100 par rapport à l'année 1988.

Si l'on peut certes regretter que le niveau atteint l'an dernier ne soit pas maintenu en francs constants, on ne peut toutefois pas méconnaître l'importance du chemin déjà parcouru pour permettre aux mouvements consuméristes d'assurer le rôle qui leur revient dans notre société.

Monsieur le ministre, dans votre intervention, vous avez levé les doutes et les interrogations que j'ai exposés dans mon rapport écrit, s'agissant de l'Institut national de la consommation et du risque de désengagement de l'État.

Par ailleurs, lors de la discussion au Sénat et à l'Assemblée nationale du projet de loi visant à autoriser la publicité comparative, nombre d'intervenants ont souligné qu'une véritable information du consommateur ne peut reposer que sur des essais comparatifs. Vous avez d'ailleurs évoqué ce point tout à l'heure, monsieur le ministre.

Ces essais, réalisés par des tiers impartiaux, permettent de soumettre différents produits d'usage analogue à des expériences identiques afin de communiquer à leurs utilisateurs potentiels des résultats incontestables sur leurs qualités et leurs défauts.

Ils constituent donc un élément important d'une politique de la consommation.

C'est pourquoi, cette année, j'ai choisi de consacrer une bonne partie de mon rapport écrit à une brève présentation de la manière dont ces tests exhaustifs et objectifs sont réalisés en France et dans les principaux pays européens.

Il ressort de cette étude que, dans la Communauté économique européenne, ces essais sont le fait soit d'associations privées, qui financent leur coût par la publication des résultats, soit d'organismes publics pour lesquels la réalisation d'essais et la diffusion de leurs résultats relèvent d'une mission de service public.

On retrouve ici une scission entre, d'une part, les pays du nord et du centre de la C.E.E., dotés de structures organisées pour procéder à ces travaux, et, d'autre part, les pays du sud de la Communauté, qui sont plus démunis.

Il faut distinguer également, pour les essais comparatifs effectués dans les pays du nord et du centre de l'Europe, l'approche de la Grande-Bretagne et de la Belgique, essentiellement privée, qui couvre les coûts de réalisation par les seules recettes de publication, et celle de l'Allemagne et de la France, où les pouvoirs publics apportent leurs concours à des organismes indépendants.

Le *Stiftung Warentest* allemand dispose, en 1991, d'un budget de 270 millions de francs, qui lui sert à réaliser de nombreux tests, dont une centaine sur des biens de consommation et une vingtaine sur les prestations de services.

Avec l'Institut national de la consommation, la France dispose d'une structure semblable. L'I.N.C. a publié ses premiers essais en 1971 et il en compte maintenant plus de cinq cents à son actif.

Dans le budget de l'I.N.C., le coût des quelque soixante essais comparatifs réalisés annuellement est de l'ordre de 48 millions de francs. En outre, l'Union fédérale des consommateurs organise également des essais comparatifs, ainsi que vous l'avez rappelé tout à l'heure, monsieur le ministre.

Un rapport récent d'un inspecteur des finances, dont je présente les principales conclusions dans mon rapport écrit, a dressé un bilan des forces et surtout des faiblesses du système français d'essais comparatifs.

A ce propos, monsieur le ministre, la commission des affaires économiques et du Plan souhaiterait connaître l'appréciation que porte le Gouvernement sur les conclusions de ce rapport et les mesures qu'il envisage de prendre pour améliorer la diffusion des résultats d'essais comparatifs.

Elle a également souhaité obtenir de votre part des explications sur l'attitude, pour le moins indifférente, des antennes locales de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes à l'égard de l'importation, du monde entier mais en particulier de plusieurs pays de l'Est, d'environ un million d'animaux de boucherie ne paraissant pas respecter les normes sanitaires françaises.

Sous réserve de l'ensemble de ces observations, la commission des affaires économiques et du Plan, sur ma proposition, s'en est remise à la sagesse du Sénat pour ce qui concerne le vote des crédits de la concurrence et de la consommation inscrits au projet de loi de finances pour 1992.

M. Ivan Renar. Très intéressant rapport !

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, le groupe socialiste dispose, pour cette discussion, de huit minutes.

La parole est à M. Chervy.

M. William Chervy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la consommation est devenue, depuis cette année, une compétence du ministre de l'artisanat et du commerce. Cette innovation a suscité bien des inquiétudes et des réserves de la part des consommateurs, alors que cette situation correspond à celle qui existe dans la plupart des grands pays.

Après deux années de forte progression, le budget de la consommation ne subit aucune baisse, contrairement aux craintes exprimées. La subvention allouée à l'Institut national de la consommation stagne, après une très forte augmentation en 1990 et 1991. Devenu, par décret du 4 mai 1990, un établissement public à caractère industriel et commercial, l'Institut national de la consommation dispose désormais d'un statut mieux adapté à la nature de son activité.

Les crédits de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes sont en augmentation de quelque 20 millions de francs. D'année en année, la D.G.C.C.R.F. s'affirme comme l'autorité de contrôle du marché national. Son rôle lui confère d'importantes responsabilités à l'égard des consommateurs comme des entreprises puisqu'il lui incombe de veiller à la protection des intérêts des premiers - contrôle de la sécurité et de la qualité des produits et services, exacte information des consommateurs - tout en permettant le développement des secondes par la mise en œuvre d'une politique de libre concurrence propre à assurer la transparence et la fluidité des marchés.

La D.G.C.C.R.F. est dotée d'instruments de contrôle très performants ; huit laboratoires d'un très haut niveau de technicité sont aujourd'hui ouverts en France.

En complément des interventions sur le terrain, ce service développe ses efforts pour mieux informer les particuliers, grâce, notamment, aux centres locaux d'information sur les prix, aux émissions télévisées et au service Minitel.

Après une hausse de 32 p. 100 en 1990, les moyens affectés aux associations de consommateurs passent de 69 800 000 francs à 70 450 000 francs, soit une augmentation de 0,86 p. 100. Ainsi sont donnés à ces associations les moyens leur permettant de faire face à leur mission.

De plus, le fonds commun des consommateurs, préconisé par le rapport Brault, a été mis en place le mois dernier. La création de ce fonds marque un grand pas en avant dans l'allègement de la tutelle de l'Etat sur les organisations de consommateurs.

Enfin, depuis la loi du 7 août 1991, tous les représentants d'associations appelés à siéger dans une instance instituée par une disposition législative ou réglementaire auprès d'une autorité de l'Etat peuvent maintenant bénéficier d'un congé de représentation.

Huit ans après sa création, le Conseil national de la consommation, loin de s'essouffler, a poursuivi, en 1990, son activité à un rythme très soutenu. Il s'est en effet réuni en formation plénière à dix reprises, tandis que vingt et un groupes de travail, mobilisant plus de 500 personnes, ont tenu, au total, cinquante-huit séances. Le conseil a adopté cinq rapports et avis et a été consulté sur seize projets de loi, de décrets ou d'arrêtés.

Depuis 1961, date à laquelle M. Sicco Mansholt, commissaire chargé de l'agriculture, a, pour la première fois, réuni des représentants des consommateurs, la Communauté européenne tente de développer une politique de protection des consommateurs.

Lors de la discussion du budget pour 1990, j'avais mis l'accent sur les importants progrès qui avaient été enregistrés, sous la présidence de Mme Véronique Neiertz, dans la voie de la relance de la politique communautaire en faveur des consommateurs.

C'est ainsi que le Conseil des ministres réuni le 9 novembre 1989 avait adopté une résolution fixant de nouvelles priorités pour les trois ans à venir : intégration de la politique de consommation dans les autres politiques communautaires, amélioration de la représentation des consommateurs au niveau européen, politique de qualité et de sécurité des produits et des services, accès à la justice.

De nombreux dossiers ont connu des avancées réelles et, le 15 octobre dernier, les ministres des Douze ont adopté la directive relative à la sécurité des produits. Le texte fait obligation aux producteurs de la Communauté de « ne produire et commercialiser que des produits sûrs pour les consommateurs » et d'informer ces derniers des conséquences de leur utilisation. Ce cadre législatif concerne tous les produits qui ne sont pas soumis actuellement à des législations spécifiques.

En revanche, les projets de directive sur la responsabilité des prestataires de service et sur les clauses abusives dans les contrats de consommation semblent plus lointains.

Avant de terminer, monsieur le ministre, je tiens à dire que, dans les années à venir, un effort particulier devrait être fait en faveur des jeunes consommateurs, qui comptent parmi les principaux acteurs économiques de notre société.

C'est un bon budget de la consommation que vous nous présentez, monsieur le ministre. Il va permettre de renforcer le mouvement consumériste et de continuer à promouvoir la qualité et la sécurité des produits et des services. Le groupe socialiste le votera.

M. Yvon Collin. Très bien !

M. François Doubin, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. François Doubin, ministre délégué. Monsieur le rapporteur spécial, je répondrai non pas à l'ensemble des questions que vous m'avez posées, mais à deux d'entre elle qui m'apparaissent particulièrement importantes.

S'agissant, d'abord, des enseignements que nous tirerons des rapports de MM. Jean Choussat et Pierre Consigny ainsi que de la stratégie qui se développera en fonction de ces deux rapports, je rappelle que les propositions contenues dans ces rapports feront l'objet d'un examen en comité technique paritaire ministériel le 12 décembre prochain.

L'adaptation des structures, rendue nécessaire par l'échéance européenne du 1^{er} janvier 1993, se fera, comme vous l'avez souhaité, dans la transparence et en respectant trois grands principes pour la gestion des personnels : la prise en compte des souhaits individuels ; la mise en place d'une phase de transition pour le passage des contributions indirectes à la douane ; enfin, bien entendu, la sauvegarde des intérêts du personnel.

En ce qui concerne les effectifs, le transfert de la T.V.A. intracommunautaire à la D.G.I. rend disponibles un certain nombre d'emplois à la douane, entre 2 500 et 4 000, selon les estimations ; malheureusement, je n'en ai pas de plus fines.

Le devenir de ces emplois sera examiné en tenant compte de l'évolution des missions des services financiers, sachant que nous devons prendre toutes précautions pour maîtriser les risques de fraudes que peut entraîner la suppression des contrôles aux frontières.

Sur le plan, plus général, de la modernisation du ministère, nous souhaitons rénover le dialogue social en améliorant le fonctionnement des organismes statutaires existants : commissions et comités techniques paritaires, comités d'hygiène et de sécurité et comités des services sociaux. Il appartiendra à chaque direction de prendre les initiatives nécessaires pour donner plus de vie et de vigueur à ces organismes. La recherche d'une gestion plus démocratique devra s'appuyer simultanément sur la légitimité syndicale et sur la participation active des agents.

Monsieur Manet, je veux souligner tout l'intérêt que j'attache à la suggestion que vous nous avez faite de doter certains agents des douanes de la qualification d'officier de police judiciaire. Ce thème est à l'étude. Je dirai simplement qu'il nécessite une large discussion avec le ministère de l'intérieur !

Enfin, je veux vous rassurer à propos des mutations géographiques des agents. Les garanties qui sont offertes aux personnels spécialistes des contributions indirectes feront l'objet d'un examen lors de la réunion qui aura lieu le 12 décembre. Il est clair que nous offrirons à ces personnels une garantie de maintien à résidence, de telle sorte que le service des contributions indirectes passe à la douane dans de bonnes conditions le 1^{er} janvier 1993.

Monsieur Minetti, vous m'avez posé quatre questions auxquelles je vais m'efforcer de répondre brièvement.

La première question porte sur la situation actuelle du dossier de surendettement. Aux termes de l'article 33 de la loi, le Gouvernement doit établir un bilan de l'application de celle-ci devant le Parlement à la fin du mois de décembre.

On peut d'ores et déjà souligner, comme l'a fait M. le député Roger Léron dans le rapport qu'il a établi à la demande du Gouvernement, que cette loi a révélé un problème, le surendettement des ménages, dont l'existence était, certes, soupçonnée, mais dont l'ampleur était très largement sous-estimée. Cette loi nous a permis de bien comprendre ce qui se passait.

La loi a également résolu, au moins partiellement, un certain nombre de difficultés. Même si le nombre, en constante augmentation, des mesures conventionnelles et judiciaires peut sembler encore relativement faible, près de 50 000 familles ont bénéficié d'une telle mesure, ce qui est loin d'être négligeable.

Enfin, la loi a institué un mécanisme de traitement jusqu'alors totalement méconnu des Français pour un certain type de difficultés rencontrées par des particuliers.

L'institution d'un tel mécanisme, indispensable quelles que soient les vicissitudes de la conjoncture et ayant, en conséquence, vocation à la permanence, représente une modernisation de notre droit dans le domaine concerné.

En outre, la pratique de la loi a démontré que le recours à la technique de la conciliation, assez éloignée de notre tradition juridique nationale, pouvait produire de bons résultats et décharger la justice d'un certain nombre de différends liés à la vie quotidienne.

Les derniers résultats des commissions d'examen des situations de surendettement font état, au 15 novembre, de 120 397 dossiers traités sur 150 649 dossiers déposés et de 45 702 plans conventionnels conclus.

Votre deuxième question, monsieur Minetti, porte sur l'évolution de la notion de bonne foi. La jurisprudence fait apparaître deux concepts d'appréciation différents.

Pour certains juges, c'est la bonne foi contractuelle qu'ils doivent examiner, c'est-à-dire le comportement du débiteur au moment de la souscription de l'emprunt et tout au long de la période de remboursement.

Pour d'autres, c'est la bonne foi procédurale qui doit être retenue, c'est-à-dire la véracité des déclarations faites par le débiteur, au moment du dépôt de son dossier devant la commission ou le juge, concernant les éléments actifs et passifs de son patrimoine, comme le prévoit l'article 16 de la loi.

Il est donc nécessaire que le groupe de travail du Conseil national de la consommation qui est chargé d'examiner le rapport de M. Roger Léron porte une attention particulière à ce point et propose, éventuellement, une modification de la loi du 31 décembre 1989 pour préciser la notion de bonne foi.

Monsieur Minetti, vous craignez de voir l'Etat se désengager de l'I.N.C.

J'indique que le passage du statut d'établissement public administratif à celui d'établissement public industriel et commercial, qui a été mis en place par le décret du 2 mai 1990, doit conforter le développement de l'institut en le dotant de plus de souplesse et de plus d'autonomie dans sa gestion.

Ce que nous recherchons, c'est non pas, en tout état de cause, un désengagement mais un soutien plus adapté encore, si cela est possible, aux besoins des partenaires, l'I.N.C., certes, mais surtout les associations de consommateurs.

Votre troisième question, monsieur Minetti, a trait aux essais comparatifs et à la position que Gouvernement sera conduit à prendre sur le rapport Malabouche.

Ce rapport, remis, vous le savez, au mois de février 1991, a été immédiatement communiqué au conseil national de la consommation, qui doit, au début de l'année 1992, donner son avis sur les propositions formulées par M. Malabouche.

Vous avez souligné l'importance du C.N.C., monsieur le sénateur. Je m'attache, vous le savez, à le saisir de façon beaucoup plus sélective de quelques grands thèmes, tout en permettant aux commissions de disposer du temps nécessaire pour travailler, afin qu'elles puissent approfondir les avis qui me seront remis.

Je m'interdis, vous le comprendrez, de prendre position sur le rapport de M. Malabouche avant que le C.N.C. m'ait fourni une réponse.

Toutefois, je soulignerai deux points essentiels.

Premier point : la coexistence en France de deux centres d'essais comparatifs est un fait unique en Europe. La coordination entre ces deux centres me paraît devoir être envisagée dans une optique d'efficacité pour l'information du consommateur. Je me suis déjà expliqué sur cette nécessaire coordination.

Second point : la diffusion de ces essais auprès du public est incontestablement insuffisante. Cela pose le problème, d'une part, de la vente des revues consoméristes, dont le tirage est inférieur de plus de moitié à celui de leurs homologues d'Europe du Nord, et, d'autre part, de la communication des résultats des essais sur les lieux de vente. Ce dernier point est essentiel, j'en suis convaincu. C'est bien sur les lieux de vente que le consommateur a d'abord besoin de l'information.

Cet objectif se heurte à deux obstacles : une norme précisant les conditions de la reprise au travers de l'étiquetage, sans doute un peu trop rigide, et un nombre d'essais insuffisant par rapport aux références existant sur le marché et à la vitesse de rotation des produits. On rejoint d'ailleurs là le premier point que j'ai évoqué, celui de l'efficacité du système des essais comparatifs en France.

C'est sur ces deux thèmes - la coordination des deux centres d'essais et la reprise de la promotion sur les lieux de vente - que j'attends les propositions du C.N.C. avant de me prononcer à mon tour.

Vous m'avez interrogé sur les interventions de la D.G.C.C.R.F. pour contrôler les importations de viande bovine. L'élu d'un département de producteurs de viande que je suis est très intéressé, depuis le début des difficultés qui sont apparues, par cette question.

Je ferai deux remarques.

Tout d'abord, les contrôles sanitaires et vétérinaires à l'entrée, en vue de s'assurer que les animaux sont exempts de maladie, sont de la compétence des douanes et non de la D.G.C.C.R.F.

Ensuite, tout prélèvement, toute analyse faite sur des carcasses est très délicate, seuls les animaux vivants peuvent réellement faire l'objet de vérifications.

Toutefois, les douanes se sont mobilisées avec l'appui des préfectures concernées. Des contrôles sont maintenant effectués de jour comme de nuit. Ils se heurtent à deux difficultés : la nécessité de la présence constante des services vétérinaires et le fait que certains animaux sont d'origine communautaire.

Les opérations conduites ont permis de refouler certaines importations pour des raisons sanitaires, et d'en encourager d'autres. Nous avons pu, à cette occasion, découvrir quelques opérations de fraude de grande envergure.

La D.G.C.C.R.F., pour sa part, peut intervenir pour rechercher l'utilisation de substances activatrices de la croissance des animaux. Ces contrôles, comme je vous le disais, ne sont malheureusement pas possibles sur les carcasses. Voilà le point, monsieur le sénateur, sur cette question.

Monsieur Chervy, j'ai beaucoup apprécié l'importance que vous attachez aux actions à destination des jeunes, celles-ci sont, effectivement, l'une de mes priorités.

La politique de la consommation à l'égard des jeunes consommateurs posent deux problèmes.

Le premier a trait à la formation. Vous savez qu'une circulaire de l'éducation nationale du début de cette année a précisé les conditions dans lesquelles doit être conduit l'enseignement de la consommation dans les cycles primaire et secondaire.

J'appuierai les actions qui seront prochainement conduites par des associations de consommateurs pour aider l'éducation nationale à attirer l'attention des enseignants à former les jeunes en cette matière.

Le second problème a trait à la connaissance des modes de vie des jeunes et à leur attitude vis-à-vis de la consommation. Sur ce point, j'appuierai également une initiative en cours des associations de consommateurs pour créer un observatoire des modes de vie des jeunes.

M. William Chervy. Très bien !

M. François Doubin, ministre délégué. Vous m'avez également interrogé sur l'application des directives européennes.

Vous savez que la C.E.E. vient d'adopter, au niveau du Conseil, la directive sur la sécurité générale des produits. Je suis avec une attention particulière les travaux sur deux nouveaux projets de directives relatifs aux clauses abusives dans les contrats et à la responsabilité du fait des services. Lorsque nous en aurons terminé avec ces deux directives, nous aurons fait un bon travail, monsieur le sénateur. *(Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.)*

M. le président. Nous allons maintenant procéder à l'examen et au vote des crédits du ministère de l'économie, des finances et du budget : II. - Services financiers, et figurant aux états B et C.

Je rappelle que les crédits du commerce extérieur ont été examinés par le Sénat lors de sa séance du vendredi 29 novembre.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III, 454 192 844 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. - « Titre IV, moins 3 038 847 francs. » - *(Adopté.)*

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 547 870 000 francs.

« Crédits de paiement, 190 470 000 francs. » - (*Adopté.*)

« Titre VI. - Autorisations de programme, 100 000 francs.

« Crédits de paiement, 100 000 francs. » - (*Adopté.*)

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'économie, des finances et du budget : II. - Services financiers.

Culture et communication

COMMUNICATION

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les crédits relatifs à la communication, et les crédits de l'information et du Conseil supérieur de l'audiovisuel compris dans les services généraux du Premier ministre, ainsi que les crédits d'aide à la presse, inscrits au budget des postes et télécommunications.

La parole est à M. le ministre.

M. Georges Kiejman, ministre délégué à la communication. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai eu plaisir à entendre ce matin M. Cluzel citer André Chénier, poète qui a rarement les honneurs de l'adimant, et je suis assez enclin à répéter après lui :

« Travaille ! un grand exemple est un puissant témoin. »

« Montre ce qu'on peut faire en le faisant toi-même. »

Je suppose que cette exhortation était, pour partie tout au moins, adressée au Gouvernement, et je puis dire à M. Cluzel que j'accepte volontiers ce conseil. A la vérité, je vais même essayer de le suivre, car j'ai la conviction - peut-être dans cette assemblée suis-je l'un des rares à la partager - que le projet de budget du secteur public de l'audiovisuel et celui de la presse écrite que le Gouvernement vous demande aujourd'hui d'adopter témoignent bien du respect de l'adage d'André Chénier, témoignent bien de cette conviction.

Pourquoi ? Parce que nous avons, comme beaucoup d'entre vous cette fois, cette croyance en l'effort du service public de la télévision, dans la tâche qui est la sienne.

Pas plus que vous, nous ne renoncerons à l'idée que les chaînes de télévision publiques assurent des missions spécifiques, qui ne relèvent pas d'une pure logique commerciale.

La télévision publique, cela doit être la vitalité de la création audiovisuelle, cela doit être l'occasion donnée à tous les talents de s'exprimer, plus librement qu'ils ne peuvent le faire dans le cadre des chaînes de télévision commerciales. Cela doit être une information libre et rigoureuse, qui ne s'abandonne ni aux excès du sensationnalisme, ni à la confusion des genres entre le journalisme et le spectacle. Cela doit être une attention portée à tous les publics, fussent-ils minoritaires, au nom d'une conception authentiquement généraliste de la télévision et de la radio. Enfin, cela doit être le moyen de contribuer à la réduction des inégalités face à la culture, face à la vie.

A l'évidence - je le concède à beaucoup d'entre vous - de telles ambitions nécessitent des moyens accrus. Pour revenir à votre poète favori, monsieur Cluzel, je ne voudrais pas que le Gouvernement ou le Parlement puissent se voir reprocher la pusillanimité dont André Chénier, qui laissa tant d'œuvres inachevées, s'accusait lui-même lorsqu'il disait ironiquement : « Rien n'est fait aujourd'hui, tout sera fait demain ».

En effet, l'exhortation au travail, à l'audace, à l'esprit d'invention, ne prend son sens qu'à la condition que les entreprises de l'audiovisuel public soient dotées de ressources mesurées à l'aune des missions qui leur reviennent. L'effort doit être engagé aujourd'hui pour que nos ambitions soient pleinement concrétisées demain.

Cela ne veut pas dire que l'effort d'aujourd'hui soit suffisant en soi.

Voilà la conviction qui inspire les mesures que je vous propose d'adopter, et dont je vais à présent vous exposer les grandes lignes.

Elles ne constituent qu'une première étape, celle de l'assainissement et de la consolidation d'entreprises confrontées aux transformations du paysage audiovisuel. Mais je ne doute pas que ces efforts, déjà substantiels, seront prolongés l'an prochain. Sur ce point, monsieur le rapporteur spécial, je ne partage donc pas votre pessimisme.

J'exposerai les efforts du Gouvernement dans le domaine du secteur public audiovisuel, puis ses efforts dans le domaine de la presse écrite.

Sous réserve de l'approbation du Parlement, quels seront les moyens dévolus au secteur public audiovisuel pour 1992 ?

Le projet de budget du secteur public audiovisuel pour 1992 s'élève à 12 934 millions de francs, soit une augmentation de 12,3 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1991. Cette forte progression est due à un très important accroissement des ressources publiques : 14,6 p. 100.

Comment contester que le Gouvernement fait ainsi du secteur public audiovisuel une priorité budgétaire pour 1992 ?

M. François Autain. Tout à fait !

M. Georges Kiejman, ministre délégué. Cette priorité se traduit par une hausse importante des moyens dévolus au secteur et elle exprime le respect, par le Gouvernement, des engagements qu'il avait pris précédemment.

L'augmentation des moyens dont bénéficiera le secteur public en 1992 est considérable. Elle a, je le sais, été contestée par certains d'entre vous, notamment par M. le rapporteur spécial. Pourtant, les chiffres sont là et ne peuvent pas mentir.

Certes - et cela a été votre argument, monsieur le rapporteur spécial, mais je ne le crois pas fondé - une partie de l'accroissement des moyens avait été anticipée dès le vote des budgets de 1991 des sociétés, lors de la réunion de leur conseil d'administration. Cela concernait, pour l'essentiel, Antenne 2 et F.R. 3.

Mais cette anticipation s'était traduite, en l'occurrence, par l'autorisation accordée à ces deux sociétés de mettre en œuvre des budgets en déficit.

Un déficit n'a jamais été une ressource ! Or, précisément, le projet de loi de finances pour 1992 apporte non pas la confirmation de déficits, mais des ressources nouvelles, qui compensent lesdits déficits prévus en 1991 et qui, en outre, permettront d'augmenter les budgets de 6,3 p. 100 en moyenne par rapport aux montants votés par les conseils d'administration.

Vous pouvez à cet égard déplorer que le Gouvernement ait pris, au printemps 1991, des décisions financières importantes sans en avoir préalablement débattu au Parlement. Ce faisant, le Gouvernement remplissait son devoir, qui était de parer à l'urgence telle qu'elle se manifestait dans les résultats des rapports d'audit confiés à des cabinets d'expertise comptable.

Vous ne pouvez en revanche nier que, quelle que soit la base de référence prise en compte pour 1991, les ressources publiques, c'est-à-dire les sommes que nous mettrons à la disposition des entreprises en 1992 comparées aux sommes que nous avons mises à la disposition des entreprises en 1991, augmenteront de 14,6 p. 100 en 1992, comme je l'ai dit et comme vous ne pouvez le contester que par un raisonnement intellectuel que je qualifierais de spécieux si je n'avais pas pour vous tant d'estime. (*Sourires.*)

Il est peut être de votre rôle, mais il est aussi certainement de mon devoir, d'espérer encore d'avantage pour ce secteur. Mais personne ne peut sérieusement contester l'importance de cette hausse, sans précédent dans l'histoire de l'audiovisuel.

A l'Assemblée nationale, j'ai exhorté les députés présents à m'interrompre, avec l'autorisation du président de séance, pour me dire en quelle année un effort comparable - près de 15 p. 100 d'augmentation - avait été fait en faveur de l'audiovisuel public, un effort qui, s'il était maintenu pendant six ans, permettrait, en francs courants, de doubler ce budget.

M. Vivien a cru pouvoir me citer l'année 1964. J'en ai souri avec cordialité, car, d'une part, j'aime bien M. Vivien et, d'autre part, la nécessité où il se trouvait de remonter à presque trente ans était en effet joyeuse.

Eh bien ! c'était quand même inexact. J'ai fait vérifier ce qu'avait été la progression du budget en 1964. Si elle avait été, par rapport aux mœurs de l'époque, une bonne année, ce n'était néanmoins qu'une année qui avait connu une augmentation de 8,6 p. 100.

Je sens, monsieur Cluzel, qu'avec l'autorisation de M. le président vous allez citer une autre année où une telle augmentation de 15 p. 100 a été atteinte. Faites-le, car j'aime m'instruire !

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Georges Kiejman, ministre délégué. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Il est une autre date, qui ne vous étonnera pas : dans le budget pour 1982, l'augmentation était de 27,5 p. 100.

Cette année-là, bien que le Sénat ait été déjà dans l'attitude politique que vous lui connaissez actuellement, j'ai entraîné la majorité de la commission des finances et la majorité du Sénat à voter ce budget sur la promesse de votre prédécesseur d'affecter la quasi-totalité de cette augmentation aux programmes. Ce ne fut pas le cas, et c'est la raison pour laquelle, après, nous n'avons plus voté ce budget.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Georges Kiejman, ministre délégué. Comme toujours, nos propos ne sont pas contradictoires, ainsi que vous allez le voir.

Effectivement, quand, à l'Assemblée nationale, j'ai exhorté les députés de l'opposition à m'interrompre, je leur demandais de citer une progression considérable à une époque où ils géraient, eux, le budget de l'audiovisuel public ; c'est pourquoi ils ont été obligés de se référer à l'année 1964.

Mais vous venez de confirmer que, dès l'arrivée d'un gouvernement socialiste au pouvoir, l'augmentation a effectivement été de 27 p. 100. Si vous le permettez, nous n'allons pas dès maintenant revenir sur l'affectation aux programmes. En tout cas, vous ne contestez pas cette augmentation.

Cela prouve que peut-être, avant même les programmes, il fallait restaurer les structures de l'audiovisuel transmises par la majorité politique d'avant 1981.

Nous pourrions à nouveau évoquer la question quand je vous donnerai l'assurance, contrairement à vos craintes, que, dans le budget que je défends aujourd'hui, l'essentiel - en tout cas des sommes extrêmement importantes - est bien affecté aux programmes.

Les choix du Gouvernement traduits par cette augmentation de près de 15 p. 100 s'articulent autour de trois axes : tout d'abord, un accroissement important du produit de la redevance, je dis bien du produit et non pas du taux ; ensuite, une progression limitée des concours budgétaires ; enfin, une évaluation prudente des ressources commerciales.

L'accroissement important du produit de la redevance est intervenu malgré la modestie de l'augmentation du taux, puisque cette dernière n'est que de 2,5 p. 100, ce qui porte le montant de la redevance à 373 francs pour les récepteurs de télévision « noir et blanc » et à 580 francs pour les récepteurs « couleur ».

En dépit de l'évolution modérée du taux, compte tenu de l'augmentation du parc des récepteurs, compte tenu également d'une certaine révision - il est vrai insuffisante - du régime du mode de calcul des exonérations, on peut considérer que le produit de la redevance dont bénéficiera le secteur augmentera de manière significative. Il passera de 7 783 millions de francs en 1991 à 8 926 millions de francs, soit près de 9 milliards de francs ; il enregistrera une progression de 1 143 millions de francs, soit une croissance de 14,7 p. 100.

Cela résulte de trois mesures, que je rappelle : tout d'abord, un renforcement effectif de la lutte contre la fraude ; ensuite un raccourcissement des délais de recouvrement ; enfin, un triplement des remboursements d'exonérations, qui s'établissent à 350 millions de francs, contre 117 millions de francs en 1991.

Là encore, je reconnais que cela n'est pas assez. Concédez-moi cependant que c'est un progrès important sur la route que nous devons faire.

Même si un long chemin reste à parcourir afin de restaurer complètement le premier gisement de financement du secteur que les choix de politique sociale - au demeurant légitimes - ont sensiblement réduit par le biais des exonérations, il faut souligner la poursuite d'un engagement que le Gouvernement a pris devant vous, voilà deux ans : nous allons réduire progressivement le champ des exonérations. Pour ma part, j'espère que cette réduction suivra une progression géométrique.

Je vous ai dit que le projet de budget se traduisait également par la volonté de limiter la progression au montant des concours budgétaires de l'Etat.

En effet, ceux-ci, hors remboursement des exonérations, s'établissent à 1 031,6 millions de francs, soit une progression de 124,2 millions de francs et de 13,7 p. 100.

Ces concours correspondent aux dotations allouées à Antenne 2, F.R. 3 et à la S.E.P.T. - 540 millions de francs - ainsi qu'aux subventions d'exploitation accordées à R.F.I. et R.F.O. : 491,6 millions de francs.

Certains d'entre vous se sont émus de ce que le financement de la reconduction en 1993 du budget de 1992 n'était pas assurée.

Je voudrais vous remercier tous de vous préoccuper, dès aujourd'hui, du budget pour 1993. J'aurai bien entendu besoin de votre appui quand le projet de loi de finances pour 1993 sera discuté ! Mais je ne doute pas que, devant la constance de nos progrès, vous vous décidiez à l'adopter !

Ici encore, il faut cependant être précis. Parmi l'ensemble des mesures que je tiens à détailler, une seule, l'accélération des délais de paiement de la redevance - le délai est réduit de deux mois à un mois - n'est pas reconductible en 1993.

Cette année, cette mesure représente 400 millions de francs, sur 9 358 millions de francs, soit 4 p. 100 du financement public. Toutefois, le fait que ces 400 millions de francs ne soient pas reconductibles l'année prochaine ne signifie évidemment pas que le projet de budget pour 1993 sera diminué d'autant. Il faut simplement trouver une ressource de substitution !

A l'inverse, monsieur le rapporteur spécial, les moyens qui sont reconductibles en droit budgétaire ne sont jamais automatiquement acquis. Puisque vous êtes un homme de grande mémoire, je vous renverrai précisément aux années 1986 et 1987, où la redevance, qui faisait partie des services votés, a diminué de 13 p. 100 en francs constant en deux ans - à cette époque, le Gouvernement avait pourtant la faveur du Sénat.

Dois-je vous rappeler, mesdames, messieurs les sénateurs, que, si vous avez trouvé une raison de ne plus voter le budget de l'audiovisuel, après avoir approuvé celui qui était en augmentation de 25 p. 100, dans le fait que cette augmentation n'avait pas été totalement affectée aux programmes, vous avez eu moins de scrupules en n'hésitant pas à faire voter et à voter un budget qui, en 1986 et 1987, était en complète stagnation : 1 p. 100 d'augmentation en francs courants, une réduction en francs constants, alors que le budget en progression de plus de 14 p. 100 en francs courants que je vous présente aujourd'hui, vous ne le voterez probablement pas. Admettez qu'il y a là une contradiction qui ne peut trouver à se résoudre que si vos motivations ne sont pas de purs scrupules budgétaires.

M. Gérard Delfau. Il a raison !

M. Georges Kiejman, ministre délégué. Au total, la structure de financement des sociétés du secteur évolue dans le sens d'un rééquilibrage - vous devez y être sensible aussi - entre ressources publiques et recettes commerciales.

Globalement, les ressources publiques passent de 71 p. 100 du total en 1991 à 77 p. 100 en 1992, ce qui signifie que les ressources commerciales et, d'une manière plus générale, les ressources propres diminuent d'autant, c'est-à-dire de 6 p. 100.

En effet, le Gouvernement a souhaité arrêter une évaluation prudente des ressources propres - publicité, parrainage, vente - qui devrait conduire à ce que leur montant atteigne 2 976 millions de francs, soit seulement une augmentation de 155,8 millions de francs par rapport au montant prévu dans la loi de finances pour 1991 si je choisis une de ces réf-

rences intermédiaires auxquelles vous êtes attaché, monsieur le rapporteur spécial, le budget voté dans l'année, la progression n'est plus que de 13 millions de francs.

Dans cet ensemble, la part des ressources publicitaires évolue modérément, afin de tenir compte du tassement prévisible, hélas ! de l'investissement publicitaire.

Par rapport aux budgets adoptés par les conseils d'administration, les prévisions de ressources propres sont pratiquement reconduites purement et simplement : 13 millions de francs, soit une progression de 0,4 p. 100.

J'ai dit que ce projet de budget exprimait le respect des engagements du Gouvernement, et personne ne peut le contester.

Nous avons d'abord satisfait à la promesse d'un effort exceptionnel au profit d'Antenne 2 et de F.R. 3. Conformément aux engagements du Gouvernement, 1 milliard de francs de ressources publiques supplémentaires réparti à parts égales est prévu au bénéfice de ces deux sociétés.

Au total, les budgets d'Antenne 2 et de F.R. 3 s'établiront donc respectivement à 4 024,6 millions de francs et à 4 065,8 millions de francs, soit une progression de 15,8 p. 100 pour Antenne 2 et de 16,8 p. 100 pour F.R. 3 par rapport aux budgets figurant dans la loi de finances pour 1991. Comme il sera douloureux pour vous, monsieur le rapporteur spécial, de justifier votre décision de ne pas voter ce projet de budget ! Mais je vous sais courageux : vous dissimulerez cette douleur ! (*Sourires.*)

En tout cas, la progression est de 9,6 p. 100 pour Antenne 2 et de 9 p. 100 pour F.R. 3 par rapport aux budgets votés en déficit par leur conseil d'administration. Je me reporte, là encore, aux références intermédiaires que vous aimez citer.

Vous voyez donc que, même en prenant pour base de comparaison les budgets votés en conseil d'administration, l'accroissement des moyens de la télévision publique en 1992 est réel. Il est en tout cas très supérieur au taux moyen d'accroissement des autres budgets de l'Etat.

Monsieur Cluzel, j'ai lu dans votre rapport que vous contestiez la réalité de cette évolution. Permettez-moi de vous adresser deux remarques, avec l'estime que je vous porte et avec la même courtoisie que celle que vous manifestez à mon égard.

Tout d'abord, la base de référence pour apprécier l'évolution budgétaire ne saurait varier sans cesse selon les besoins de la démonstration que l'on entend apporter : budgets votés lorsque l'on veut minorer la progression apparente des moyens, mais prévisions de la loi de finances initiale lorsqu'on souhaite montrer que les dépenses de personnels ne sont pas maîtrisées. Je dis cela avec d'autant moins de gêne que, quelles que soient les références adoptées, la progression du budget que je vous présente est incontestable.

En outre, on ne peut opérer d'amalgame entre des catégories de dépenses qui ne sont pas de même nature selon qu'elles figurent au budget, au compte de résultat ou au bilan.

Je ne souhaite pas me livrer avec vous, dans cette assemblée, à une bataille de chiffres, qui tournerait vite à un ennui d'experts ! (*Sourires.*) Mais je suis à votre disposition pour en discuter lorsque vous voudrez, même en séance publique, si vous y tenez ; seuls vos collègues en souffriraient. (*Nouveaux sourires.*)

Il me faut toutefois vous confirmer dès à présent que, s'agissant des moyens nouveaux alloués à Antenne 2 et à F.R. 3, vous ne pouvez, cette année, alléguer la cause pour laquelle vous n'aviez pas voté le budget de 1983 : en effet, la priorité absolue - là encore, je crois que vous vous êtes trompé dans vos décomptes - est donnée aux dépenses consacrées aux programmes et à l'information.

Ces dépenses augmentent de 560 millions de francs pour Antenne 2 - ce qui porte le montant prévu à ce titre à 3 275 millions de francs en 1992 - et à 580 millions de francs pour F.R. 3, ce porte leur total à 3,08 milliards de francs prévus en 1992.

Pourquoi vos chiffres sont-ils beaucoup plus faibles ? Vous le comprendrez si vous vous reportez, comme moi, aux pages 97 et 99 du « bleu » du secteur public audiovisuel. Il ne faut pas, évidemment, vous attacher à une ligne qui ne représente qu'une sous-catégorie du chapitre. Dès lors que vous n'oubliez pas de comptabiliser certaines lignes qui figurent dans ces tableaux - je pense, par exemple, à celles

qui concernent les achats de droits ou les parts d'antenne, qui sont aussi des dépenses de programmes - vous arriverez aux mêmes chiffres que moi.

Monsieur le rapporteur, j'espère que vous voilà rassuré et que vous ferez partager votre sérénité retrouvée à tous vos amis et collègues. Non seulement le budget est en progression considérable, mais il comprend une affectation prioritaire aux programmes et à l'information.

Bien entendu, si la situation d'Antenne 2 et de F.R. 3 appelait un effort particulier en faveur de ces deux sociétés, le Gouvernement a néanmoins conservé des objectifs ambitieux pour les autres sociétés du secteur public.

Les autres sociétés bénéficieront de 267,1 millions de francs de ressources publiques supplémentaires, soit une augmentation moyenne de 6,8 p. 100.

Les budgets ainsi autorisés permettront le financement de mesures nouvelles importantes et la réalisation des décisions prises par le Gouvernement en 1991.

Ces décisions sont donc placées sous le signe de la consolidation financière de Radio France, de l'I.N.A. et de R.F.I., mais aussi de la recherche de nouvelles ambitions pour R.F.O. et pour La S.E.P.T.

Comment assurer ou démontrer la consolidation des acquis pour l'I.N.A., Radio France et R.F.I. ?

En ce qui concerne l'I.N.A., nous avons procédé au rééquilibrage des ressources de cet institut, car nous savons bien qu'il ne peut plus compter aujourd'hui sur l'exploitation de droits qui lui étaient autrefois apportés par les entreprises publiques. C'est pourquoi nous avons veillé à ce que son budget passe de 487 millions de francs à 532 millions de francs, en augmentation de 44,6 millions de francs, soit 9,1 p. 100. Grâce à cela, l'I.N.A. pourra accroître son effort de restauration des archives, développer sa recherche technologique et renforcer son action commerciale, en cohérence avec les priorités définies par le contrat d'objectifs.

L'I.N.A. ne peut plus compter, comme je viens de le dire, sur les droits d'exploitation qui lui étaient autrefois apportés par les chaînes publiques. C'est pourquoi la redevance allouée à cet institut augmente de 64,4 millions de francs. Il atteindra donc les objectifs nouveaux que je viens de décrire et il pourra faire évoluer ses activités.

Radio France connaîtra aussi le retour à l'équilibre financier et la consolidation des programmes nationaux, puisque son budget passe de 2 176 millions de francs à 2 281 millions de francs, soit une augmentation de 105 millions de francs, c'est-à-dire 4,8 p. 100.

Grâce à ces mesures nouvelles, Radio France poursuivra la mise en œuvre du contrat d'objectifs signé le 8 juillet 1991 avec l'Etat. Les axes principaux en sont l'enrichissement des programmes nationaux, l'extension de France Info, la consolidation des radios locales, les améliorations du confort d'écoute, la modernisation des équipements et de la gestion de la société.

A côté de ces développements nouveaux, Radio France devra poursuivre en 1992 les efforts d'économies commencés en 1991 sur ses charges structurelles, afin de retrouver l'équilibre de son compte de résultat.

Le budget de R.F.I. passe de 494 millions de francs à 524 millions de francs, soit une augmentation de 30 millions de francs, c'est-à-dire 6,2 p. 100.

L'un des objectifs majeurs qui sera poursuivi par R.F.I., conformément à son contrat d'objectifs, est l'extension de ses zones de diffusion. Pour 1992, trois bassins d'audience sont prioritaires : l'Europe de l'Est, l'Afrique et le Moyen-Orient, trois régions où, vous en conviendrez, la France est rarement restée inactive.

Compte tenu du retard pris dans le renouvellement des émetteurs en ondes courtes et dans l'attente de leur mise en service, R.F.I. recourra à la location d'heures-fréquence auprès de radiodiffuseurs étrangers.

A ce sujet, la décision d'installer un centre émetteur en Thaïlande a été prise voilà quelques jours. Cela permettra à notre pays d'affirmer sa présence dans cette partie du monde afin d'y rendre encore plus vivace la francophonie.

A l'occasion précisément du sommet de la francophonie, Radio France Internationale s'est vu accorder une fréquence sur la bande FM. Pour la première fois, nous avons pu l'entendre parfaitement à Paris, l'objectif étant qu'elle soit

entendue, non pas par nous-même, encore que cela soit souvent instructif, mais par ses auditeurs habituels, qui peuvent séjourner à Paris.

Enfin, nous avons de nouvelles ambitions pour R.F.O. et pour La S.E.P.T.

Notre ambition pour R.F.O. est de permettre l'ouverture de l'antenne en matinée et de développer sa production locale. C'est pourquoi son budget passe de 895 millions de francs à 960 millions de francs, soit une augmentation de 65 millions de francs, c'est-à-dire 7,3 p. 100.

Par ailleurs, R.F.O. pourra non seulement diffuser le matin, mais, enfin, produire des émissions qui lui seront propres. Cela me paraît très important pour les populations d'outre-mer, qui pourront pleinement se reconnaître dans de telles émissions.

Nous allons assister au début de la chaîne culturelle européenne, La S.E.P.T., dont le budget passe de 507 millions de francs à 545 millions de francs, soit une augmentation de 38 millions de francs, c'est-à-dire 7,6 p. 100.

Conformément au traité franco-allemand, chaque pôle doit financer à parité la nouvelle chaîne. Le montant du budget de la partie allemande est en cours de détermination, ce qui veut dire que nous serons probablement amenés à compléter le budget qui a été provisoirement fixé pour La S.E.P.T. sur la base d'un budget de reconduction des moyens de 1991. Les éventuels ajustements nécessaires seront opérés au cours de l'exercice 1992, je puis vous en donner l'assurance.

Tels sont les principaux aspects du budget de l'audiovisuel public.

Permettez-moi de revenir un instant sur sa signification globale.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, 10 milliards de francs, c'est peu au regard des fonds publics légitimement alloués à d'autres départements ministériels. J'ai souvent comparé cette somme à celle de 260 milliards de francs qui est allouée à l'éducation nationale. Je l'ai fait non pas parce que j'avais, pour l'audiovisuel public, l'ambition déraisonnable de me rapprocher de ce chiffre faramineux, mais parce qu'il y a au moins une identité d'objectif entre l'école et l'audiovisuel public : rendre plus riches et meilleurs les citoyens, et d'abord les enfants, les adolescents, qui sont les citoyens de demain.

M. Gérard Delfau. C'est vrai !

M. Georges Kiejman, ministre délégué. Ces 10 milliards de francs, même s'ils sont insuffisants, représentent quand même beaucoup d'espoir. Ils permettent de répondre à de vastes ambitions. Nous nous efforcerons, je puis vous l'assurer, de faire en sorte qu'ils soient bien affectés à la mission d'intérêt général qui les justifie.

Monsieur le rapporteur, naturellement, une approche financière ne permet pas, à elle seule, de répondre à ces objectifs. Des ressources accrues ne tiennent pas lieu de politique de l'audiovisuel, j'en conviens.

Vous me permettez cependant d'ajouter à votre réflexion deux remarques de bon sens.

Les ressources accrues dont disposeront cette année les sociétés du secteur public de l'audiovisuel constituent bien un préalable à l'amélioration de leurs programmes.

Moyen de communication et de culture, la télévision est également une industrie : les programmes de qualité ont un coût que l'on ne peut feindre d'ignorer. Au cours des années passées, vous avez suffisamment relevé, à ce titre, certaines insuffisances de financement pour vous réjouir, fût-ce partiellement, sans fausse pudeur, du fait que des efforts importants sont consentis cette année.

Vous avez raison, l'argent n'est pas le talent, toutefois, sans argent, on ne peut donner au talent, l'occasion de s'épanouir ! On peut cependant, me direz-vous, dépenser beaucoup d'argent tout en produisant des programmes médiocres ou inadaptés aux missions de la télévision publique. C'est pourquoi une réflexion sur l'identité du service public et sur l'offre de programmes qui en découle vous paraît nécessaire.

Là encore, je partage votre point de vue et celui de vos collègues. Je suis naturellement attentif aux dérives qui pourraient naître d'une volonté de répondre trop mécaniquement à la concurrence des chaînes de télévision privées. Mais j'observe que cette dérive est limitée et que l'identité du service public, sa « différence » par rapport aux télévisions commerciales, n'est guère contestable, et ce dès aujourd'hui.

La lecture attentive des grilles de programmes l'atteste. Quelles sont, en effet, aujourd'hui, les chaînes qui proposent aux téléspectateurs, en première et seconde partie de soirée, une proportion massive de fictions françaises de qualité, de documentaires de création, de magazines d'information exigeants ?

Mesdames, messieurs les sénateurs, je vous le demande : quelle est la chaîne qui proposait ce soir un débat sur le rôle de l'O.N.U. ? F.R. 3 ! Jean-Marie Cavada s'entretenait avec M. Perez de Cuellar dans le cadre de l'émission *La Marche du siècle*. Quelle est la chaîne qui proposait une fiction originale française ? Antenne 2, avec un feuilleton de Michel Berny ! Quelles sont les chaînes qui célèbrent ce soir l'année Mozart ? Une fois encore, Antenne 2, avec *Musique au Cœur*, et « La Nuit Mozart », et F.R. 3, qui diffusera le *Requiem*, dont M. Duault disait que, peut-être, le compositeur avait eu le pressentiment de l'écrire pour lui-même !

Ce sont donc bien, malgré leurs défauts, malgré les progrès qu'il leur reste à accomplir, Antenne 2 et F.R. 3, chaînes de service public, qui offrent des programmes différents, des programmes qui sont déjà des programmes de qualité.

Bien entendu, je citerai pour mémoire La S.E.P.T. Vous en conviendrez, et je le dis sans ironie, on ne peut pas l'accuser de céder à la facilité !

Ces trois chaînes méritent sinon l'admiration du moins l'estime ; au fur et à mesure de l'accroissement de leurs moyens, elles montreront, j'en suis sûr, que le secteur public sait montrer sa différence, comme il sait la faire entendre sur les ondes publiques.

Dans ces conditions, monsieur le rapporteur spécial, si je loue votre prudence naturelle, je regrette toutefois qu'elle vous conduise à boudier votre plaisir. Certes, beaucoup reste à faire dans le domaine de l'audiovisuel public. Des efforts prolongés seront nécessaires, mais, et je ne le dis pas seulement pour vous, mais aussi pour M. Schumann, dont je connais les exigences intellectuelles à cet égard et dont j'ai pu, parfois, partager les déceptions, sachez que ces efforts seront accomplis.

Aussi, j'aurais souhaité que vous trouviez une forme d'encouragement autre que le refus du budget que je vous propose. Ce n'est pas en se moquant de quelqu'un qui marche qu'on l'encourage à courir !

J'aurais souhaité que, compte tenu de l'effort engagé cette année dans une conjoncture budgétaire qui, vous le savez, est assez difficile, notre discussion soit l'occasion pour vous de manifester plus d'espoir et un peu moins de pessimisme.

Il me faut encore vous entretenir plus rapidement - encore que la question soit, elle aussi, d'importance - de la presse écrite et des dispositions que nous avons prises à son égard.

Vous le savez bien, sur ce point encore nous avons les mêmes convictions. Sans décrier l'image, si souvent porteuse de sens quand elle est bien traitée, nous croyons à la suprématie intellectuelle de l'écrit, et nous le traduisons dans des mesures financières en faveur de la presse. Il reste que tous les problèmes ne sont pas réglés pour autant.

En effet, la presse elle-même l'admet, son mode de gestion la conduit parfois à creuser les déficits qu'elle déplore et qui l'empêchent d'aller aussi loin dans l'information que nous le souhaiterions ; nous en sommes, nous lecteurs, les premières victimes.

Hors mesures fiscales et tarifaires - aide postale et régimes fiscaux particuliers - dont l'incidence sur le budget de 1992 est encore difficile à évaluer avec précision, les crédits d'aide à la presse augmenteront de 4 p. 100 par rapport à 1991 et s'établiront à 784,2 millions de francs, si l'on y inclut l'A.F.P.

J'en viens précisément au contrat de plan conclu avec l'A.F.P.

Conformément aux engagements pris dans le cadre du contrat de plan signé avec l'A.F.P. pour la période 1991-1994, les abonnements des administrations à l'Agence augmentent de 40,8 millions de francs, soit une augmentation de 8,6 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1991, pour être portés à un montant total de 515,8 millions de francs.

Je vous rappelle que, parallèlement aux hausses tarifaires - 2 p. 100 en sus de l'inflation - appliquées aux abonnements des administrations publiques, les abonnements de la presse et des médias audiovisuels seront, pour la même période, et avec l'accord des intéressés, en hausse de 5 p. 100, en sus de l'inflation.

Le budget de l'A.F.P. pour 1992 a été voté la semaine dernière par son conseil d'administration, dans des conditions de célérité et je dirai presque d'enthousiasme que je souligne. *(Au banc des commissions, M. le président de la commission des finances parle avec M. le rapporteur spécial.)*

Je tiens à vous signaler, monsieur Poncelet, que je ne suis pas responsable du retard pris dans les travaux du Sénat. Je comprends très bien que vous soyez déçu de constater que le ministre n'en est encore qu'à son exposé liminaire. Sachez toutefois que je n'ai pas parlé si longtemps, en tout cas moins longtemps que l'ennui que je provoque pourrait le laisser croire. *(Sourires.)*

Mais je m'achemine vers ma conclusion.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. M'autorisez-vous à vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Georges Kiejman, ministre délégué. Je vous en prie, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Monsieur le ministre, lors de la conférence des présidents, j'avais pris la précaution de demander à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement de veiller à ce que les ministres, dans l'exposé de leur budget et dans leurs réponses, respectent le temps imparti, afin que nous puissions contenir l'examen du projet de loi de finances, dans la durée de vingt jours qui, aux termes de la Constitution, est prévu pour la discussion budgétaire.

C'est pourquoi je voulais vous inviter, encore que d'une manière peut-être trop indirecte, à être le plus bref et le plus concis possible. Mais, bien sûr, vous restez libre de vous exprimer comme vous l'entendez.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Georges Kiejman, ministre délégué. Ce conseil, je le reçois bien volontiers. Toutefois, pour ma part - je ne dénoncerai pas mes petits camarades ! - je crois être resté dans les limites qui m'avaient été indiquées. Si je les ai dépassées, monsieur le président, vous pouvez compter sur moi pour adopter un rythme plus rapide. *(Sourires.)*

M. le président. Je vous en donne acte, monsieur le ministre.

M. Georges Kiejman, ministre délégué. Je vous en remercie, monsieur le président.

En ce qui concerne le maintien des aides à la presse, je reconnais qu'il y a une diminution de 3,6 p. 100 par rapport à 1991.

Toutefois, cette diminution semblerait moins forte si on la rapprochait, là encore, de la régulation qui a eu lieu en étapes intermédiaire.

Comme les années précédentes, le montant des aides indirectes à la presse s'élèvera à un peu plus de 5 milliards de francs en 1992.

Il m'est, à ce sujet, agréable de vous dire que la version du contrat de plan entre l'Etat et La Poste, actuellement soumis à l'avis de la commission supérieure du service public, fait référence au partage des coûts définis par les accords Laurent, ce qui confirme que la charge supportée par la presse restera limitée à un tiers du coût effectif, quel qu'il soit.

Cela apporte une garantie tout à fait appréciable à la presse, garantie qu'elle m'avait demandée voilà quelque mois et que je lui avais promise à un moment où elle doutait de pouvoir l'obtenir.

Autre exemple de promesse faite et tenue par le Gouvernement, les dispositions de l'article 39 bis du code général des impôts sont reconduites pour une période de cinq ans.

Enfin, s'agissant des autres aides, il faut souligner que le montant des dotations allouées à l'allègement des charges téléphoniques des journaux est reconduit et que les crédits consacrés au remboursement à la S.N.C.F. des réductions tarifaires accordées à la presse diminuent, il est vrai, de 3,8 p. 100, toutefois, les effets de cette diminution seront compensés par la possibilité de recourir de manière plus large à d'autres moyens de transport que le rail. Cette réduction de 4 millions de francs sur une dotation de 177 millions

de francs n'aura donc probablement pas d'effets dans la pratique, compte tenu des mesures palliatives que nous recherchons.

Dans le cadre de cette réforme, nous allons accroître le caractère paritaire de la gestion de l'aide et atteindre une plus grande neutralité de l'aide pour les différents modes de transport, rail et route, toutes ces mesures allant dans le sens des observations de la Cour des comptes.

Il faut souligner également que les dotations des trois fonds d'aide sont reconduites par rapport aux montants exécutés de 1991.

Globalement, les entreprises de presse recevront le même montant d'aides publiques que celui dont elles ont effectivement bénéficié en 1991, mais ces aides seront modulées différemment.

En effet, j'ai fait porter la totalité des économies sur le seul fonds d'aide à l'expansion de la presse à l'étranger, car ce fonds avait, il y a deux ans, connu une progression considérable 20 p. 100 et qu'il pouvait donc accepter, cette année, une légère réduction.

Cela signifie, par ailleurs, que les quotidiens à faibles ressources publicitaires, qui se trouvent dans une situation difficile, bénéficieront d'une aide publique en hausse de plus de 5 p. 100 par rapport à 1991, soit près de 1 million de francs supplémentaires. Les dotations atteindront ainsi le niveau qu'elles connaissaient dans la loi de finances initiale pour 1991.

Les crédits du fonds d'aide à l'expansion connaissent une diminution de 7 p. 100 ; j'ai souligné que cette diminution intervenait après une hausse considérable en 1991.

Je conclus, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, le plus brièvement possible, en soulignant que, bien entendu, je suis prêt à revenir, si vous le souhaitez, sur les principaux éléments du projet de budget de la communication que le Gouvernement vous demande d'adopter.

Et même si vous ne deviez pas adopter ce budget, j'espère du moins que vous reconnaîtrez dans vos interventions qu'il repose sur des valeurs de liberté qui nous sont communes. C'est tout l'objet du dispositif rigoureux d'aides à la presse écrite qui est maintenu et par lequel la collectivité consent encore à garantir un principe, celui du pluralisme de l'information ; ce dernier ne serait pas convenablement assuré par le seul jeu des lois du marché. D'ailleurs, les organes de presse qui prônent la doctrine économique la plus libérale sont les premiers à souhaiter cette aide de l'Etat.

Vous en conviendrez, nous avons une ambition pour les entreprises publiques de radio et de télévision. Nous pensons qu'elles ont vocation à stimuler la création, à garantir l'exactitude de l'information et à réduire les inégalités, comme je l'ai dit dès mon propos initial.

Il vous appartient, mesdames, messieurs les sénateurs, d'approuver ou de rejeter ces orientations.

Certes, je peux comprendre que certains d'entre vous, inspirés par de fortes convictions libérales, soient conduits à les rejeter, au nom d'une autre conception de la communication. Cependant, je ne peux pas les approuver dans cette attitude.

Les organes de presse qui se réclament de l'idéologie libérale demandent l'aide de l'Etat. Vous-mêmes, tout libéraux que vous soyez, vous croyez à la notion de service public et à la nécessité de permettre à ce service public de l'audiovisuel d'atteindre, par le budget, les objectifs que nous lui fixons en commun.

Malgré les déceptions que nous ressentons les uns et les autres, nous devons avoir la conviction que nous sommes sur la bonne route. Même si je ne peux pas garantir que, l'année prochaine, le Gouvernement tout entier fera siens les objectifs que je me fixe, vous m'accorderez tout de même une certaine confiance pour avoir souvent développé nos thèses communes avec pugnacité.

Je souhaite que, finalement, renonçant à vos réticences initiales, vous rompiez avec vos habitudes et que, dans le domaine si important de l'audiovisuel, vous montriez que, toute considération politique mise à part, l'intérêt général commande l'adoption de ce budget.

Parce qu'il est en progression, ce budget doit, en effet, être approuvé le plus largement possible, ce qui serait la manifestation la plus claire de l'encouragement donné au Gouvernement, qui, l'an prochain, aura à vous présenter un autre budget.

Permettez-moi de citer Chénier une dernière fois, monsieur le rapporteur spécial : « Un grand exemple est un puissant témoin. » Je souhaite que, ce soir, vous donniez l'exemple de cette liberté d'esprit dont vous avez si souvent fait preuve en d'autres circonstances et que, rompant avec l'air du temps, vous alliez jusqu'au bout de vos convictions en encourageant nos progrès et en votant un budget que je vous ai sans doute trop longuement détaillé. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il m'est toujours agréable d'avoir en face de moi un ministre excellent avocat, qui a le sens du dialogue et à qui j'essaierai de répondre d'abord sur la presse, ensuite sur l'audiovisuel.

La situation de la presse en 1991 est inquiétante. Je ne développerai pas les symptômes de la crise qui la frappe, les facteurs d'explication sont nombreux.

Je rappellerai simplement que les structures financières sont actuellement fragilisées par la baisse des ressources publicitaires. Par ailleurs, la taille et la compétitivité des groupes de presse dans notre pays restent inférieures à celles de nos principaux partenaires européens - et je ne parle pas des Japonais.

C'est ainsi que nous avons le triste privilège - en disant « nous », je veux parler non seulement du Gouvernement, du Parlement et de l'ensemble des Français, mais aussi des organismes professionnels - nous avons le triste privilège, dis-je, de nous situer au vingt-septième rang mondial pour la lecture des quotidiens. En effet, seulement 193 Français sur 1 000 lisent chaque jour un quotidien, contre 534 en Suède, 421 en Grande-Bretagne et 566 au Japon. C'est là une réalité qu'il faut souligner. En France, le tirage journalier des quotidiens s'élève à 8 millions d'exemplaires, contre 20 millions en Grande-Bretagne et 30 millions en Allemagne.

Notre quotidien national le plus important n'atteint pas 500 000 exemplaires. Quant au quotidien qui exerce chaque jour le magistère moral que nous connaissons, il n'atteint pas 400 000 exemplaires. Seule la presse spécialisée progresse ; entre 1982 et 1990, elle s'est développée de 7 p. 100.

Je ne m'appesantirai pas sur les chiffres puisqu'ils figurent dans mon rapport écrit.

S'agissant du fonctionnement des centrales d'achat, j'attends les conclusions de la commission de la concurrence, auxquelles j'attache une grande importance.

J'ai noté avec intérêt - et je vous en félicite - les mesures positives prises pour l'agence française de presse. Ces mesures étaient nécessaires.

J'arrive tout de suite à la conclusion de ma première partie - mes collègues ne m'en voudront pas - car vous avez dit trop de choses sur le secteur public de l'audiovisuel pour que je ne prenne pas le temps de vous répondre. Je renverrai donc mes collègues qui souhaiteraient de plus amples informations à la lecture de mon rapport écrit.

Monsieur le ministre, je suis d'accord avec vous : ce n'est pas seulement le Gouvernement qui se trouve en cause, c'est également le Parlement, ce sont les organisations professionnelles, les organisations syndicales, les entreprises de presse, les fournisseurs, la distribution dans son ensemble, c'est aussi - vous l'avez dit vous-même - le système scolaire et culturel. En effet, comment se fait-il que nous soyons au vingt-septième rang, comme je l'indiquais tout à l'heure, pour la lecture des quotidiens ?

Cela étant, monsieur le ministre, si vous êtes solidaire du Gouvernement, je suis solidaire de la commission des finances. J'ai mission de rapporter le budget pour la presse dans le sens du rejet ; c'est ce que je fais, mes chers collègues.

J'en arrive à l'audiovisuel.

Il est certain que présenter une critique constructive et objective de la situation des sociétés, aussi bien publiques que commerciales, de l'audiovisuel est un exercice périlleux. Le Sénat s'y essaie depuis de nombreuses années. Or, voyez-vous, monsieur le ministre, depuis toutes ces années, aucun des gouvernements qui se sont succédé, de tendances politiques différentes, n'a, à ma connaissance, entendu complètement les remarques faites et les suggestions présentées tant

par la commission des affaires culturelles, son président et son rapporteur, que par la commission des finances, son président, son rapporteur général et son rapporteur.

Je vais vous répondre avec la courtoisie et les marques d'estime dont vous avez fait preuve à mon égard.

Permettez-moi de citer quelques exemples.

Premier exemple : vous commandez, monsieur le ministre - d'autres l'ont fait avant vous - une multitude de rapports dont les conclusions, dans 90 p. 100 des cas - j'ai fait le calcul ! - sont identiques à celles de la commission des finances du Sénat. Vous pourriez donc - permettez-moi deux grains d'humour - faire des économies de temps et d'argent !

Deuxième exemple : le Gouvernement a signé - M. Jack Lang et Mme Tasca - un accord avec l'Allemagne à l'automne 1990, à propos de la chaîne culturelle franco-allemande. Il n'est pas sûr que nous puissions tenir nos engagements dès lors que la chaîne musicale serait placée sur La S.E.P.T. Je souhaite que vous me répondiez sur ce point, sinon ce soir, du moins un jour, dans votre cabinet.

Troisième exemple : nul ne met en cause l'objectif des quotas dont nous avons parlé dans cette enceinte le 14 novembre dernier, mais chacun sait que la France n'a jamais voulu ou n'a jamais su se doter d'une véritable industrie de programmes audiovisuels. Chacun sait que la loi - que nous avons laissée passer à l'instigation de M. le président Schumann et de M. le rapporteur Gouteyron - est inapplicable et qu'elle ne sera donc pas appliquée. A qui veut-on faire plaisir ? Je laisse la question en suspens.

En fait, monsieur le ministre, la question qui se pose maintenant à nous - au Gouvernement et au Parlement - est de savoir quel sera le contour du paysage audiovisuel français, public et privé, dans la décennie 1990. Verra-t-on la mort du secteur public - même s'il s'appelle toujours secteur public, et vous voyez ce que je veux dire ! - assistera-t-on, au contraire, à la consolidation harmonieuse d'un système mixte, public et commercial, offrant dans la complémentarité les plus larges possibilités de choix.

Il est évident que le second terme de cette alternative exprime tout à la fois et votre choix et notre choix pour un secteur public qui ne sombre ni dans la confusion des genres - variétés, informations et politique, - ni - comme nous le remarquons, hélas ! trop souvent, depuis quelques mois - dans une dérision considérée comme un grand art, ni dans l'obscénité, car la vulgarité est maintenant souvent dépassée.

S'il est difficile de se prononcer sur les programmes, on peut néanmoins s'appuyer sur l'avis de spécialistes irréfutables comme l'est Dominique Wolton, du Centre national de la recherche scientifique.

En effet, dans le numéro de *Stratégies* du 18 novembre 1991, Dominique Wolton remarque : « L'audimat ne mesure pas la demande mais l'offre. Et cet audimat devrait faire rougir de honte les programmeurs. Ils ont beau répéter : "Nous offrons au public ce qu'il souhaite, nous sommes à l'écoute de ses désirs, c'est du totalitarisme que de vouloir lui imposer Kafka à vingt heures trente", je réponds, moi, qu'on peut effectivement proposer du spectacle et du divertissement sans pour autant sombrer dans la bassesse. Et le totalitarisme, justement, ne réside-t-il pas dans la rediffusion systématique des "Charlots" ? A ce moment-là, nous n'avons qu'à dire : "Puisse les Français veulent la peine de mort, eh bien ! rétablissent la peine de mort." Voilà la philosophie de l'audimat. Les plus prétentieux, les plus odieux parmi tous les personnages publics, ce sont les patrons de chaîne. Ont-ils été élus, se sont-ils frottés au suffrage universel ? Non. Alors de quel droit parlent-ils au nom du peuple ? »

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Et voilà !

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Voilà une bonne interrogation qui devrait en faire réfléchir plus d'un. Le service public a peut-être une morale, comme on pouvait le lire dans un autre hebdomadaire, il y a peu de temps. Encore convient-il de la préciser à travers une identité que, pour l'instant, je vois plutôt s'atténuer que s'affirmer, contrairement aux propos louangeurs que vous teniez tout à l'heure, monsieur le ministre.

Je pense que vous pouvez partager l'essentiel sinon de mes analyses, tout au moins de celles de M. Dominique Wolton.

Face à cette exigence - vous l'avez très bien dit tout à l'heure -, les questions budgétaires peuvent apparaître de moindre importance, mais - vous l'avez dit, et je suis d'accord avec vous - il s'agit aussi bien d'intendance que de talents. Les deux sont nécessaires : il faut Marthe et Marie - si vous me permettez cette référence au Nouveau Testament.

Cela étant, le manque de moyens n'est évidemment pas une garantie de qualité, pas plus que la pauvreté n'est nécessaire à l'expression du talent. Un service public fort suppose une offre de programme attractive et de qualité, laquelle nécessite des moyens plus importants que ceux dont le paysage audiovisuel français dans son ensemble dispose aujourd'hui.

Venons-en au budget pour 1992.

Je ne me lancerai pas dans une bataille de chiffres trop importante. Je reconnais volontiers avec satisfaction - je vous en donne acte vraiment sans fausse pudeur et peut-être également sans fausse joie - que votre budget est plus important que l'an dernier. La question est de savoir si l'on prend ou non en compte, dans la comparaison, ce qui a été ajouté en avril 1991. C'est un débat qui oppose depuis plusieurs jours mes collègues sénateurs à vos collègues du Gouvernement.

J'admets qu'il y ait plus d'argent. Le problème est alors de savoir où ira cet argent supplémentaire : à la création de programmes, à l'achat de droits ou bien se perdra-t-il, comme ce fut le cas les autres années, dans les labyrinthes administratifs ou corporatistes ?

J'aimerais bien qu'un jour nous discussions vous et moi - ce n'est pas le lieu ce soir - du dossier des ayants droit pour en définir exactement le coût. Je n'en dirai pas plus ; je souhaite que l'an prochain, à cette tribune, nous étudions les chiffres des années 1990, 1991, 1992 et 1993 afin de mettre en évidence la réalité de la progression.

Cela étant, il faut noter que le Parlement n'a pas été consulté sur tout ce qui s'est passé en 1991 ; vous l'avez admis, en escamotant la question, certes, monsieur le ministre, mais je vous remercie tout de même.

Il faut également mettre en évidence - ne m'en veuillez pas, c'est mon devoir de le faire - un petit tour de passe-passe : le délai de recouvrement va être réduit d'un mois ; en d'autres termes, cela va permettre de recouvrer la redevance, en 1992, non pas sur douze mois mais sur treize mois. Si vous me permettez un autre petit grain d'humour, je dirai qu'il y avait les années bissextiles et qu'il y aura maintenant les années Kiejman de treize mois ! (*Sourires.*) En 1993, vous serez bien obligé de revenir à douze mois ; par conséquent, il faudra trouver un système budgétaire pour recueillir des sommes équivalentes à celles que vous allez inscrire en 1992 par cet artifice.

Mais, monsieur le ministre, le fond du problème n'est pas là. Il réside dans les inconséquences des gouvernements successifs qui ont conduit au gouffre des exonérations de la redevance non remboursée. C'est vrai, tous les gouvernements ont une responsabilité dans l'affaire, à des degrés divers. C'est quand même un décret du 17 novembre 1982, signé de M. Pierre Mauroy, qui a augmenté les difficultés en donnant un caractère automatique et une plus grande ampleur à ces exonérations. Auparavant, des exonérations existaient déjà, sous les gouvernements Barre et Chirac, en remontant dans le temps. Mais elles n'étaient ni automatiques ni aussi importantes. De plus, elles étaient remboursées au secteur public.

A partir de 1984, ces exonérations sont devenues tellement importantes qu'elles n'ont plus été remboursées au secteur public de l'audiovisuel. Il en découle une situation aberrante ; en effet, c'est non plus de la générosité sociale ou de la justice sociale, mais bien de l'aberration !

Les exonérations de redevance non remboursées en France représentent 25 p. 100 du nombre de foyers équipés de postes de télévision contre 0 p. 100 au Pays-Bas et en Italie, 7 p. 100 en Allemagne et 3 p. 100 en Grande-Bretagne. Au 30 juin 1991, le total des foyers exonérés s'élevait à 4 348 000, soit une perte pour le secteur public supérieure à 2,2 milliards de francs.

Monsieur le ministre, le problème entre vous et nous réside essentiellement là. A côté, le reste n'est que brouille.

Pour simplifier, depuis trois ans, pour ne parler que des gouvernements de M. Rocard et de Mme Cresson, vous avez versé environ 3 milliards de francs de plus en faveur du sec-

teur public ; mais, dans le même temps, ledit secteur perdait 6,2 milliards de francs au titre des exonérations de redevance non remboursées.

Monsieur le ministre, vous m'avez dit, croyant me mettre en difficulté, que le rapporteur spécial de la commission des finances que j'étais avait fait voter les projets de budgets sous le gouvernement de la cohabitation de M. Chirac. Vous avez souligné que, pour 1987, la redevance avait été diminuée de 6,5 p. 100 et que, pour 1988, elle avait été gelée à son taux. C'est vrai !

J'ai pour habitude - je l'ai déjà dit - de rapporter les conclusions de la majorité de la commission des finances. Toutefois, il faut remarquer, monsieur le ministre - vous êtes un homme honnête et vous l'admettez donc - que le Gouvernement de M. Chirac a fait cette proposition, avec laquelle je n'étais pas d'accord à titre personnel, parce que T.F. 1, n'appartenait plus au secteur public et que, par conséquent, il existait une économie de la redevance versée à cette chaîne.

M. François Autain. Ce n'est pas un argument !

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Il ne faut pas en dire plus, je crois, pour vous convaincre du fait que, si la mesure n'était pas totalement justifiée, elle était néanmoins en concordance avec la disparition de la redevance versée à T.F. 1.

M. Georges Kiejman, ministre délégué. Monsieur le rapporteur spécial, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de M. le rapporteur spécial.

M. Georges Kiejman, ministre délégué. Les renseignements qui m'ont été communiqués m'ont conduit à dire que le budget était en stagnation, compte tenu du fait que la chaîne T.F. 1 n'était pas comprise dans mes calculs.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur spécial.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, je ne suis pas d'accord : la redevance a été diminuée de 6,5 p. 100 en 1987. Mais la redevance n'était plus versée à T.F. 1 puisque cette chaîne était privatisée. C'est clair !

M. Georges Kiejman, ministre délégué. Je suis tout à fait d'accord : T.F. 1 ne recevait plus aucune redevance. Mais, pour autant, la part de budget affectée aux autres secteurs restait en stagnation.

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Parlons du projet de budget pour 1992 !

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, les choses sont un peu plus compliquées que cela. Mais n'allons pas plus loin, si vous le voulez bien !

Par ailleurs, du fait de la mentalité française, un autre problème découle de cet excès d'exonération des redevances : la fraude. En effet, dans la mesure où, dans un pays, quatre foyers sur dix sont légalement exonérés de la redevance, les autres foyers s'interrogent sur la réelle nécessité de payer. En tout cas, c'est hélas ! ce qui se passe parmi les personnes que je rencontre et, croyez bien qu'il y en a du meilleur monde !

Par conséquent, le nombre excessif des exonérations de redevance explique en partie la fraude, dont le total est estimé à plus de 1 milliard de francs. C'est ce que j'appelle les conséquences perverses du nombre important d'exonérations, tant et si bien que, dans notre pays, monsieur le ministre, seulement deux foyers sur trois paient la redevance.

Tel est le vrai problème, et ce n'est pas ce soir que nous le réglerons. Toutefois, il s'agit du point essentiel sur lequel je veux aujourd'hui attirer votre attention, monsieur le ministre.

En effet, vous pourrez toujours vous épuiser à trouver 500 millions de francs ici, 200 millions de francs ailleurs, et l'on vous félicitera de les trouver. Mais le total des exonérations et de la fraude est un manque de recettes de 3 milliards de francs.

En outre, j'évoquerai les gouffres de l'incompétence, et notamment le plan des plans du câble. De 1983 à 1991, le total a dépassé 20 milliards de francs pour 677 000 abonnés au 30 septembre 1991 ; en Allemagne, pour une dépense à

peu près identique, le nombre d'abonnés s'élève à 7 millions. Mais l'avenir paraît radieux aux Français grâce à la énième charte du énième plan câble !

Quant aux satellites, ils coûtent 2,7 milliards de francs pour le résultat que l'on connaît !

On se doit donc de constater la persistance dans l'erreur, ainsi que l'impact financier de ces erreurs. Monsieur le ministre, c'est sur les problèmes des exonérations, du câble et des satellites que nous devons discuter ensemble ; le reste est beaucoup moins important.

En Allemagne, par exemple, est interdite toute diffusion hertzienne autre que pour les chaînes publiques. Dès lors, le développement du secteur commercial entraîne celui du câble et des satellites.

Mais cette stratégie est sans doute trop logique, trop efficace, trop économe des derniers publics pour la France !

Le problème de la télévision haute définition se pose également. On pourrait, du reste, sur ce sujet, employer le titre d'une pièce de boulevard tout récente : « Pendant ce temps, les Japonais travaillent ».

En fait - et tous le savez mieux que moi, monsieur le ministre - les jeux industriels sont énormes et, derrière eux, on retrouve la chaîne des programmes.

Faute d'arriver à se mettre d'accord sur un standard au sein de l'Europe, les industriels de l'électronique risquent de se voir reléguer au rang de simples assembleurs sous licence.

A nouveau, cette situation pourrait coûter très cher non seulement aux contribuables français, mais encore à la culture et à la langue française, ce qui serait très grave.

S'agissant du Conseil supérieur de l'audiovisuel, permettez-moi, mes cher collègues, de continuer devant vous, au nom de notre assemblée, à le défendre. En effet, il est bon de rappeler - mais nous sommes nombreux, ici, à le savoir - que l'exercice de l'autorité publique fait nécessairement des mécontents, les uns se plaignant de la rigueur, les autres de l'indulgence. Il est certain que l'action de régulation du Conseil supérieur de l'audiovisuel est correcte et que ce dernier adopte une ligne équilibrée dont il faut le féliciter.

Si des divergences publiques sont apparues entre tel ou tel membre du Gouvernement et le Conseil supérieur de l'audiovisuel, ne son-elles pas à porter au crédit de l'indépendance de ce dernier ?

M. le président du Sénat, M. le président de l'Assemblée nationale et moi-même étions présents le jour de l'installation du Conseil supérieur de l'audiovisuel par le Président de la République. Je me souviens, monsieur le ministre, des paroles alors prononcées par le chef de l'Etat. Je les conserve précieusement dans mes dossiers. Je peux vous dire que le Conseil supérieur de l'audiovisuel ne fait que suivre la ligne que le chef de l'Etat lui avait alors tracée.

Je distingue, actuellement, dans l'audiovisuel public, cinq crises.

La première est financière.

A la page 103 de mon rapport écrit, j'indique qu'en 1980 les trois chaînes de l'époque - T.F. 1, Antenne 2 et F.R. 3 - diffusaient 10 600 heures, pour 5 milliards de francs de budget.

En 1990, les cinq chaînes diffusent 38 500 heures, avec un budget de 15 milliards de francs. Dans le même temps, l'augmentation des prix des programmes a été de 78 p. 100. J'ai donc fait le calcul, et je crois que vous serez d'accord avec moi : les ressources disponibles par heure de programme ont diminué de 55 p. 100 en dix ans. C'est là que se trouve le problème tant pour le secteur public que pour le secteur commercial.

Il y a aussi une crise idéologique : la télévision publique voudrait bien s'identifier avec le service public. C'est après tout cette ambition qui justifie normalement le paiement de la rédevance. Hélas ! les moyens des ambitions et le climat suffisant de motivation n'existent pas toujours.

La troisième crise est stratégique ; elle est évidente depuis 1985 : la télévision publique n'a pas su réagir à l'ampleur de la concurrence. Elle n'a pas modernisé sa gestion.

Si nous sommes en désaccord sur certains points, monsieur le ministre, c'est parce que, de votre côté et moi du mien, nous n'avons pas pu trouver de manière absolument certaine les chiffres dans le « bleu budgétaire ». Dix-huit ans après la fin de l'O.R.T.F., je n'arrive pas à le comprendre !

La crise morale découle des deux précédentes : où est la motivation de certains dirigeants destinés soit à des sièges éjectables, soit au jeu des chaises musicales ?

Tout cela se termine par une crise énorme de tristesse due aux problèmes financiers, à la crise morale et au fait que nos programmes ne peuvent s'abstraire de la situation politique, économique et sociale du pays ; c'est peut-être dû, chez certains, à un manque d'imagination. La dernière manifestation des 7 d'or en a d'ailleurs fait l'affligeante démonstration. Je me suis imposé de rester jusqu'au bout, mais j'ai apprécié qu'un certain ministre n'en ait pas fait autant et ait quitté la salle ; en effet, si j'avais été à sa place, j'aurais agi de même ! La médiocrité le disputait, ce soir-là, à la banalité, sur fond de règlements de comptes ; il est bon qu'en fin de soirée un homme de télévision ait dit ce qu'il avait sur le cœur.

Pour autant, la télévision nous renvoie-t-elle notre image ? Je ne le crois pas. Le miroir, qu'il soit convexe ou concave, est déformant. La télévision est un miroir, mais ceux qui la font ont le pouvoir de l'orienter et d'y refléter tel ou tel aspect, telle façon de voir ou de sentir ; c'est une responsabilité énorme qu'à vrai dire on ne sent pas toujours affleurer chez les responsables.

Il faut donc - je le répète depuis de longues années au nom de la commission des finances et de la majorité sénatoriale, mais je crois que tout le monde est d'accord sur ce point - faire la télévision pour ceux qui la regardent et non pour ceux qui la font !

Je ne voudrais pas terminer cette présentation sans parler de ce qui va bien. Ainsi, la flamme du service public brille toujours à Radio France. Sur ce point, vous avez fait des efforts, monsieur le ministre ; je vous en donne acte et vous en félicite. Radio France a créé France Info, l'un des beaux succès de notre service public, a développé les radios régionales, a augmenté son temps d'antenne, a renouvelé sa grille de programmes et a réalisé des redéploiements de son budget pour pallier les carences financières.

R.F.O. est également à féliciter ; les événements tragiques de la Réunion, auxquels nous songeons les uns et les autres, permettent de penser, pour la façon dont ils ont été surmontés, que cette société mérite notre satisfaction. Il en est de même pour Radio France Internationale, qui s'attire des éloges pour son action et son rôle. Je n'oublierai pas Canal-France International.

Il y a un autre point positif ; le Gouvernement a tiré les conséquences des décisions de la cour d'appel de Paris en 1990, qui interdisent à l'I.N.A. de commercialiser son fonds historique. J'avais dénoncé depuis près d'un an les conséquences inéluctables de ces décisions pour le budget.

Pour le reste, je vous renvoie, monsieur le ministre, à mon rapport écrit, souhaitant, comme vous me l'avez proposé tout à l'heure, pouvoir en discuter longuement avec vous dans votre bureau.

T.D.F. n'en finit pas, hélas ! de subir les conséquences dans son bilan de l'échec des satellites. C'est la seule explication, depuis 1990, d'un budget déficitaire pour une entreprise qui est dynamique, bien gérée et technologiquement en pointe.

Je ne voudrais pas oublier de parler de ce qui fait honneur au secteur public grâce à la compétence de certains de ses dirigeants et à la qualité des personnels.

Je me dois de souligner qu'un certain nombre de difficultés et d'ambiguïtés demeurent : c'est la raison pour laquelle la majorité de la commission des finances du Sénat ne peut accepter ce projet de budget.

Cela étant, monsieur le ministre, vous avez dit tout à l'heure que le fait de rejeter son projet de budget était une manière curieuse d'encourager un ministre. Cela a été dit également lors du débat à l'Assemblée nationale - je puis en témoigner, car j'étais présent dans les tribunes.

Et maintenant, que faire ? Paradoxalement, parce que la situation semble à beaucoup difficile, le positionnement du secteur public n'a peut-être jamais été aussi facile, sous réserve, bien entendu, que les problèmes que nous avons soulignés et sur lesquels j'ai tout particulièrement insisté puissent être véritablement réglés. Vous avez commencé à le faire, monsieur le ministre, je le reconnais volontiers. Je vous suggère simplement de continuer.

Puisque vous avez cité André Chénier abondamment, je ne le citerai pas à mon tour. Mais, si nous sommes d'accord au moins avec André Chénier, cela augure bien de la suite, car,

en écoutant, vous et nous, André Chénier, nous pourrions nous retrouver et, dès lors, l'an prochain - voire avant, si possible - vous démontrerez - c'est ce que je vous demande instamment - que vous avez entendu le Sénat ce soir. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.L., ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Adrien Gouteyron, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je me trouve totalement démuné de citations ! (*Sourires.*) Je dois dire que je ne le regrette pas trop : c'est le seul moyen qui me reste d'être original. (*Nouveaux sourires.*)

Je vais donc m'en tenir à un certain dépouillement, monsieur le ministre, me contentant d'examiner ce projet de budget en vous faisant part des observations, des impressions et des appréciations de la commission des affaires culturelles.

Je veux, d'abord, faire remarquer, monsieur le ministre, que l'année qui s'achève aura été riche en événements pour la télévision publique française : nomination d'un nouveau président dans les derniers jours de 1990... Veuillez m'excuser, monsieur le ministre, j'allais oublier - à tout seigneur tout honneur ! - le premier événement que je devais mentionner : nomination d'un nouveau ministre, que je salue, bien entendu (*Sourire*)... nomination - je le répète - d'un nouveau président dans les derniers jours de 1990 ; mesures financières exceptionnelles annoncées quelques semaines plus tard ; plan stratégique présenté aux personnels en juin dernier ; projets de réorganisation interne soumis à consultation, dès le mois suivant, dans les deux chaînes.

Tout cela ressemble à un plan de sauvetage, ne serait-ce que par la terminologie utilisée. Tout cela a le goût, parfois amer, d'un plan de sauvetage - je pense aux corollaires sociaux des mesures de réorganisation interne à Antenne 2 et F.R.3 - mais je suis obligé de dire que ce n'est pas un plan de sauvetage, car l'essentiel, M. le rapporteur spécial l'a dit tout à l'heure, est encore étudié.

Nous le savons tous, le redressement du secteur public est avant tout suspendu à l'élaboration d'un réel plan de financement et à l'assouplissement des contraintes de gestion.

Monsieur le ministre, des mesures financières ponctuelles ne font pas un plan de financement.

Contrairement à ce qui avait été annoncé, « le milliard » pour la télévision publique n'ira pas intégralement, loin s'en faut, à l'amélioration des programmes. Outre l'évolution des coûts, il servira à couvrir les déficits autorisés en 1991, soit 550 millions de francs pour les deux chaînes.

Je faisais observer, l'année dernière, à même époque, que, en ne disposant que pour l'emploi des moyens et non pour les ressources, les contrats d'objectifs n'avaient que partiellement répondu à la nécessité d'une approche pluriannuelle de la gestion des chaînes publiques.

Je le redis avec force aujourd'hui : une seule partie, les chaînes, s'étant engagée, ces contrats n'ont de contrat que le nom. Il eût fallu, pour qu'il en fût autrement, que les sociétés nationales de programme obtinssent, en échange de leurs engagements sur les dépenses, un plan de financement. Ce plan, elles l'attendent encore aujourd'hui.

C'est, d'ailleurs, l'une des revendications les plus fortes de M. Hervé Bourges, qui, dans son plan stratégique, a fait figurer, en tête des conditions posées pour la réussite du redressement du secteur public, l'étude par l'Etat actionnaire d'un plan de financement pluriannuel.

Quelles voies emprunter pour établir un tel plan ?

Nous devons, bien sûr, partir de la redevance, « ressource naturelle » du secteur ; mais plusieurs possibilités s'offrent pour en augmenter le produit.

On peut, d'abord, améliorer le rendement de la redevance, et c'est une des voies que retient le projet de loi de finances, d'une part en raccourcissant les délais de paiement - je ne reviens pas sur ce qui a été dit - d'autre part en augmentant les moyens de lutter contre la fraude.

La première de ces dispositions ne constitue qu'une demi-mesure, ne serait-ce que parce qu'elle est, par nature, non reconductible.

Renforcer la lutte contre la « fraude à la redevance » est indispensable lorsque l'on considère qu'elle prive, chaque année, le secteur de 800 millions de francs, voire de un milliard de francs ; mais nous ne pouvons pas ne pas partager - je tiens à le dire ici - l'inquiétude de la commission des finances de l'Assemblée nationale, qui fait valoir, en s'y opposant, que l'article 82 du projet de loi de finances pourrait conduire à un détournement des fichiers informatiques. Il convenait de le signaler.

On peut, ensuite, agir par la fiscalité, mais, avec l'abaissement de la T.V.A. sur la redevance au taux réduit de 2,1 p. 100, « les dernières cartouches ont été tirées » l'année dernière ; autrement dit, les marges de manœuvre sont ici épuisées.

On peut, certes, agir en relevant le taux de la redevance ; il a peu progressé, au cours des dernières années, c'est vrai, et il reste nettement en-deçà de la moyenne observée dans les principaux pays européens, c'est vrai aussi, mais toute politique qui tablerait, d'abord, sur l'augmentation de la redevance pour établir un plan de financement à moyen terme du secteur public se heurterait, me semble-t-il, à deux obstacles.

Le premier est d'ordre économique : il tient à la prise en compte de la redevance dans l'indice des prix à la consommation de l'I.N.S.E.E. ; toute hausse de la redevance est dès lors considérée comme inflationniste par le ministère de l'économie et des finances.

Le second, peut-être plus fondamental, est l'ordre psychologique : il faut une amélioration des programmes préalable et significative, autrement dit perceptible par les téléspectateurs, pour que ces derniers acceptent une augmentation de la redevance et pour que le pouvoir politique puisse l'imposer.

Monsieur le ministre, vous avez, tout à l'heure, fait l'éloge du secteur public, et nous sommes tout à fait prêts à reconnaître les efforts consentis.

Toutefois, je veux tout de même vous dire, non pas pour vous répondre, mais pour corriger peut-être quelque peu votre propos, si vous me le permettez, que, s'il est indéniable que des efforts sont faits, qu'il y a des réussites, qu'il y a, sur les chaînes du secteur public, de très bonnes émissions - vous avez eu la chance de tomber sur un bon soir - vous savez bien que cela ne suffit pas à constituer une véritable identité.

Certes, une des chaînes du service public, FR. 3, réussit à se donner une image de qualité qui n'est guère contestée, ce qui ne signifie pas que cette chaîne n'ait pas de problèmes. On ne peut pas dire - je ne pense même pas que le président Bourges le prétende - que ce soit encore le cas l'Antenne 2.

J'en reviens à la redevance pour répéter qu'une augmentation ne serait acceptable que si, préalablement, on avait réussi à améliorer, très sensiblement, la qualité des programmes.

On peut et on doit, en revanche, procéder au remboursement des exonérations de redevance dont le secteur public supporte indûment le poids.

Il est vrai que, depuis 1990, un effort a été entrepris pour rembourser à l'audiovisuel public les « nouvelles » exonérations ; mais, malgré l'augmentation que traduit le projet de loi de finances, on ne peut espérer, à ce rythme, rendre avant longtemps aux sociétés nationales de programme l'intégralité de la somme qu'à juste titre elles réclament - 2,3 milliards de francs - somme qui, par ailleurs - c'est M. Fanster qui le relève dans son rapport - correspond au besoin de financement estimé de la production audiovisuelle, comme le soulignait tout à l'heure M. le rapporteur spécial.

On peut, enfin, limiter le nombre des bénéficiaires de la redevance en partant du principe - j'y insiste - qu'elle doit financer exclusivement les sociétés dont l'activité peut être considérée comme un service directement rendu aux auditeurs et téléspectateurs français.

Pour les autres organismes, il conviendrait de lui préférer les dotations budgétaires, qui peuvent être au contraire perverses, par le contrôle de la programmation qu'elles induisent, pour les sociétés nationales de programme.

Ces autres organismes, ce sont Radio-France internationale, dont il faudra rapidement achever la budgétisation, et l'Institut national de l'audiovisuel ; on peut même s'interroger - je le fais - sur le cas de La S.E.P.T., qui prochainement « fondue » dans la chaîne culturelle européenne, parti

cipera à l'action audiovisuelle extérieure de la France, même si elle doit faire, en France, l'objet d'une diffusion hertzienne, en vertu de la loi du 10 juillet 1991.

Les modalités d'exercice de la tutelle restent sans doute encore trop contraignantes pour les chaînes publiques.

On a beaucoup dit, en 1989, lors de la réflexion sur l'avenir du secteur public de l'audiovisuel, que les entreprises de ce secteur étaient confrontées à un problème de stratégie et de gestion sans doute plus important encore que celui du financement.

On a beaucoup insisté, alors, sur la nécessité de transformer non seulement les conditions d'activité de chacun des organismes mais aussi les relations entretenues avec la tutelle.

La rénovation des modalités de gestion interne des sociétés nationales de programme est aujourd'hui en cours, avec, au-delà de la clarification et de la décentralisation de certaines responsabilités, la mise en place d'une comptabilité analytique et d'un véritable contrôle de gestion.

Force est de constater que, dans le même temps, les relations avec la tutelle, elles, n'évoluent pas.

Vos services, monsieur le ministre, m'ont informé que le décret de 1984 sur la tutelle financière, « symbolique d'une forme tatillonne de tutelle » - je les cite - serait prochainement abrogé. Je rappelle qu'il est théoriquement caduc puisque, intervenu en application de la loi de 1982. Mais je ne peux m'empêcher de constater que l'intention en est affichée depuis plusieurs années sans connaître de suite.

Certes, ce décret n'est pas, on le sait, systématiquement appliqué. Mais peut-on se contenter de l'opacité des règles du jeu, d'un système dans lequel les procédures ne sont pas respectées, mais demeurent dans leur principe et comme menace qu'à la tutelle de les utiliser ?

Il est un domaine où la tutelle est particulièrement pesante, choquante, c'est celui de la collecte des ressources publicitaires.

La mainmise de l'Etat sur la régie publicitaire d'Antenne 2 a été dénoncée par la Cour des comptes.

Le président Hervé Bourges réclame la maîtrise des régies, tout en prenant acte « qu'elle n'est pas à l'ordre du jour des autorités gouvernementales ».

Pour ma part, je m'interroge : pourquoi l'Etat tient-il tant à garder le contrôle de la régie publicitaire d'Antenne 2 ? Qu'en attend-il ? Pourquoi renonce-t-il à le céder aux gestionnaires de la chaîne ? Je ne mets ni malice ni naïveté dans les questions que je vous pose, monsieur le ministre.

J'en profite pour souligner, au passage, qu'il faudra bien, un jour, s'attaquer au problème des centrales d'achat. Le rapport des forces diffuseurs-centrales est devenu proprement insupportable !

Il est un autre domaine, - je l'ai noté - où, tout de même, les choses bougent, et je vous en donne acte. Je m'en rejouis, tout en déplorant qu'on ne les ait pas fait bouger plus tôt, à un moment particulièrement crucial pour le secteur public.

Ce domaine, c'est celui des règles d'amortissement des programmes. La tutelle reconnaît aujourd'hui qu'il est préférable d'amortir les programmes, comme le fait le secteur privé, au fur et à mesure des diffusions.

Cette mesure pour le secteur public est annoncée, m'a-t-on dit, pour la fin de l'année 1991. Nous y sommes ! Par conséquent, elle doit pratiquement entrer maintenant en application. Je m'en félicite !

Il est bien dommage que l'on n'ait pas pris cette mesure un peu plus vite ! Cela aurait peut-être permis de réduire un peu plus tôt le déficit des chaînes publiques et d'éviter certaines turbulences.

Tout se passe comme si la tutelle - telle est, du moins, l'impression que l'on peut avoir - tenait à garder quelques ficelles pour les tirer ou les lâcher au gré de ses intérêts, vrais ou supposés, et - pourquoi ne pas le dire ? - en fonction aussi des sympathies qu'elle peut éprouver pour tel ou tel dirigeant des entreprises.

Je vous dirai maintenant quelques mots de la radio avant de passer aux crédits de la presse écrite.

Nous sommes toujours trop brefs, dans nos propos, sur le secteur de la radio. C'est aussi le signe, c'est vrai, que tout n'y va pas trop mal, que des efforts importants y sont faits, en tout cas que les problèmes n'y ont pas peut-être la même ampleur qu'à la télévision.

Vous me permettrez de citer M. Francis Balle, membre du C.S.A., qui dit que « entre la presse et la télévision, la radio est demeurée discrète, trop discrète. En n'attirant pas la bienveillance sur elle, la radio n'a pas toujours bénéficié de la protection qu'elle méritait. La presse a promis la liberté : c'est d'elle encore que l'on attend un surcroît de démocratie. La télévision a beaucoup promis, pour l'information : les désillusions d'aujourd'hui sont à la mesure des promesses d'hier. La radio, qui a tant donné pour la culture et pour la démocratie, par la création et par l'information, n'a guère reçu les hommages, les faveurs et les récompenses qui lui sont dus ».

Si j'ai fait cette citation, c'est qu'elle me paraît parfaitement résumer la situation et expliquer le malaise - je m'y suis rendu et je l'ai constaté - que nous percevons à Radio France, qui a le sentiment, en termes de reconnaissance, mais aussi de redevance, de ne pas toujours avoir le « juste retour de ses efforts ».

J'en viens à la presse écrite.

Si, sans méconnaître les situations et les problèmes spécifiques à telle ou telle catégorie de presse, j'avais l'habitude et la satisfaction de constater que l'écrit, surtout comparé à l'audiovisuel, se portait globalement plutôt bien en France, mon sentiment est aujourd'hui beaucoup plus mitigé : l'économie du secteur a tendance à se dégrader - je pense au tirage de la presse quotidienne et au fléchissement des recettes publicitaires des journaux - et la lecture du projet de loi de finances fait apparaître, pour la première fois depuis longtemps, une baisse des aides directes.

Je me contenterai cependant, faute de disposer de beaucoup de temps, de deux observations.

La première a trait à la presse hebdomadaire régionale d'information. J'en ai déjà parlé l'année dernière, mais je tiens à y revenir. Etant provincial, je sais l'importance que cette presse a dans nos provinces.

Il nous faut déplorer que la suggestion qu'avait faite Mme Catherine Tasca, lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1991 à l'Assemblée nationale, de créer un groupe d'études sur cette catégorie de presse n'ait pas connu de suite.

Forte de 300 titres environ - trente fois plus que la presse quotidienne nationale et quatre fois plus que la presse quotidienne régionale - de plus de 2,5 millions d'exemplaires distribués par semaine, d'environ quinze millions de lecteurs, d'un taux de pénétration très important, y compris dans des zones considérées comme « désertifiées », cette forme de presse a été pratiquement rayée des budgets publicitaires nationaux, est quasiment ignorée par les campagnes de publicité organisées par les ministères, subit la concurrence des autres médias sur le marché publicitaire local et sur le marché des petites annonces et a pâti de la suppression, en 1987, de la deuxième insertion de publicité légale en matière de vente de fonds de commerce.

Ses marges bénéficiaires sont moindres que celles des quotidiens, alors qu'elle doit faire face, comme les autres catégories de presse, à la hausse des coûts des matériels de fabrication moderne.

Elle voit son statut assimilé à celui de la presse quotidienne en matière de fiscalité ou de tarifs postaux mais non pour le remboursement des taxes téléphoniques alors qu'elle connaît les mêmes contraintes pour la collecte des informations et qu'elle n'a pas les moyens d'investir, comme cette dernière, dans des systèmes sophistiqués de transmission automatisée.

Sauf à voir s'accélérer une évolution peu favorable au débat démocratique local avec la disparition ou le rachat des titres par des groupes plus importants sur le plan financier, il est urgent d'accorder plus d'attention, plus de considération à ce que l'on nomme la P.H.R.I., la presse hebdomadaire régionale d'information.

Je dirai quelques mots maintenant - je n'avais pas prévu de le faire, mais c'est votre propos qui m'y incite, monsieur le ministre - sur le fonds d'aide à l'expansion de la presse à l'étranger.

Curieux argument, tout de même, monsieur le ministre, que celui que vous avez utilisé ! Vous avez reconnu que ce fonds subissait une baisse, sur laquelle d'ailleurs vous avez annoncé que vous passeriez vite. Or, la baisse est importante !

Vous avez dit qu'après tout, puisque ce fonds avait été substantiellement augmenté l'année dernière, il pouvait bien supporter une baisse. Dans votre esprit, je suppose que cela signifie qu'il peut supporter une baisse moindre que l'augmentation dont il avait bénéficié.

Ce raisonnement est tout de même curieux ! Si ce fonds a été augmenté l'an dernier, c'est parce que ses ressources avaient précédemment stagné. D'ailleurs, j'avais moi-même dénoncé à cette tribune le rythme syncopé d'évolution de ce fonds, ce qui ne me paraissait pas sain. Votre prédécesseur, Mme Catherine Tasca, avait reconnu que le fonds méritait d'être augmenté. C'était demandé, justifié et bienvenu.

Nous regrettons donc que le mouvement soit aujourd'hui plus que stoppé ; c'est même un recul.

Ma dernière observation, monsieur le ministre, vise des propos que vous avez tenus à plusieurs reprises, notamment devant notre commission et aussi lors du colloque de Montpellier sur la presse écrite.

« Si l'on souhaite introduire une certaine sélectivité dans le régime des aides à la presse » - je vous cite - « il appartient aux grands organes de presse de dire s'ils sont prêts à des sacrifices en faveur des plus petits. Ce n'est pas l'Etat qui en prendra l'initiative, de crainte, encore une fois, de le faire de manière arbitraire et de se voir accuser de peser sur l'indépendance de la presse. »

Je comprends votre prudence et votre circonspection. Néanmoins, je me demande, monsieur le ministre, s'il ne faudra pas prendre quelques initiatives dans la voie de la réforme ; il ne faudrait pas que la prudence puisse être interprétée comme le refus de prendre vos responsabilités.

J'en arrive à ma conclusion, monsieur le ministre, à savoir, l'avis de la commission des affaires culturelles sur les crédits de la communication pour 1992 : la commission est défavorable à leur adoption.

Pour terminer ce propos, je répondrai à un de vos arguments chocs. Vous vous étiez adressé aux députés et vous vous êtes adressés à nous en nous disant : « Citez-moi donc un budget, dans les années passées, qui ait manifesté une pareille progression ! »

Vous avez eu à ce sujet avec M. le rapporteur spécial un dialogue intéressant mais je considère pour ma part que c'est encore un curieux argument. En effet, l'importance des crédits affectés à un secteur ministériel s'apprécie, certes, par rapport au passé, mais il doit s'apprécier aussi par rapport aux besoins du secteur,

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Evidemment !

M. Adrien Gouteyron, rapporteur pour avis. Dès lors, je vous retourne la question, monsieur le ministre : y a-t-il eu dans le passé beaucoup d'années où les besoins du secteur ont atteint le niveau où ils se situent maintenant ? Le problème est de savoir si ce que vous nous proposez correspond aux besoins constatés. C'est parce que nous pensons que ce n'est pas le cas que la commission des affaires culturelles a émis un avis défavorable à l'adoption des crédits de votre ministère. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République : 9 minutes ;

Groupe de l'union centriste : 7 minutes ;

Groupe socialiste : 17 minutes ;

Groupe de l'union des républicains indépendants : 17 minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique et européen : 11 minutes ;

Groupe communiste : 15 minutes ;

Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : 15 minutes ;

La parole est à M. Renar.

M. Ivan Renar. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen du projet de budget de la communication intervient au moment où est mis en œuvre un vaste plan de restructuration des chaînes publiques de télévision, marqué par la suppression de plus de 20 p. 100 des emplois existants et l'abandon d'activités dans le domaine de la production.

Certains voient dans ce projet de budget un signe de l'engagement de l'Etat en faveur du secteur public. Je crains pour ma part qu'un nouveau coup très grave ne lui soit porté.

De quelle télévision de service public avons-nous besoin ?

La télévision est devenue la première pratique culturelle des Français. Elle contribue de façon décisive à la construction, toujours en chantier, de l'activité culturelle nationale, enrichie de ses diversités régionales et en amitié avec toutes les cultures du monde.

La télévision devrait être à la hauteur de cet enjeu de société et de démocratie. Les moyens nécessaires doivent lui être accordés pour l'exercice de sa mission, qui est de répondre aux besoins et aux aspirations des publics en ce qui concerne l'information, la culture, le divertissement, l'éducation.

Nous en sommes loin, tant dans le domaine des moyens accordés que dans celui du contenu des programmes.

Les images, le son, sont tout entiers soumis à la loi de l'argent. La qualité est sacrifiée à la loi de l'audimat, avec comme conséquence un modelage des goûts, des mentalités, des imaginaires au ras des modes, des conformismes idéologiques et esthétiques.

Cette logique financière a pour autre conséquence la chute de la production. Nous ne produisons plus assez pour remplir les heures de programmation. La politique du moindre coût privilégie les produits les plus rentables, déjà amortis sur le marché, en fait sous-produits essentiellement américains. Consulter un programme de télévision aujourd'hui revient à effectuer un voyage sans réelle surprise aux Etats-Unis.

Je ne cherche pas à noircir le tableau. La télévision est également capable du meilleur. La qualité existe, grâce, pour l'essentiel, aux chaînes publiques, auxquelles il arrive parfois de sauver l'honneur, comme vous l'avez souligné, monsieur le ministre. *Les 7 d'or* attribués la semaine dernière en témoignent.

C'est malheureusement pour cela, et à ce moment de mon exposé, monsieur le ministre, que je dois vous faire part de mon indignation sur le fait que la parole ait pu être donnée, mardi soir, sur Antenne 2, à des représentants d'extrême droite, fascistes, voire néo-nazis.

C'est la première fois que notre télévision participe à la diffusion de propos racistes, de discours en direct comportant une apologie ouverte du nazisme, de propos justifiant l'extermination des juifs, et du rappel par un *Waffen SS* de son « juste combat de l'époque ».

Je le dis avec solennité : il est inadmissible que la télévision véhicule pareils propos. Imaginez, monsieur le ministre, monsieur le président Schumann, l'émotion, la douleur, de ceux qui, devant leur poste de télévision, ont vu surgir le fantôme des assassins d'hier.

De tels propos et leur diffusion tombent sous le coup de la loi, monsieur le ministre, et il est vraiment bien malheureux qu'une chaîne du secteur public ait pu offrir ainsi une tribune à la promotion d'idées racistes.

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Je n'ai pas besoin d'imaginer l'émotion : je la ressens !

M. Ivan Renar. J'en reviens à mon propos, monsieur le ministre.

Tous les gouvernements qui se sont succédé depuis plus de dix ans portent une très lourde responsabilité dans la dégradation du paysage audiovisuel.

La création de La Cinq, puis la privatisation de T.F. 1 ont ouvert un véritable boulevard au secteur privé.

Seul le service public peut permettre à la télévision de retrouver la voie qu'elle n'aurait jamais dû quitter.

Le service public ne retrouvera sa vigueur, son audace, son invention, son imagination qu'en tournant le dos aux recettes du privé, et à condition, naturellement, que l'Etat lui donne les moyens non seulement d'exister, mais également d'investir l'avenir.

Le budget, monsieur le ministre, ne le permet pas.

Certes, il augmente, mais cela reste largement insuffisant pour permettre aux chaînes publiques de lutter à armes égales avec le privé.

Le budget annuel d'Antenne 2 et de F.R. 3 est environ deux fois moins élevé que celui des deux grandes chaînes privées T.F. 1 et Canal Plus.

Vous présentez l'augmentation du budget, et notamment le milliard et demi octroyé cette année pour les programmes des chaînes publiques, comme une victoire. Il n'en reste pas moins un manque à gagner considérable.

Même s'il y a progrès, le non-remboursement des exonérations de la redevance s'élève à plus de 2 milliards de francs. La France est le pays d'Europe où le nombre des exonérations est le plus élevé, avec 20 p. 100 de comptes exonérés. Ce pourcentage montant ne peut que croître avec le vieillissement de la population.

Ce choix de politique sociale, positif en lui-même, doit être supporté non par l'audiovisuel public mais par l'Etat. Le versement intégral des exonérations pourrait couvrir le déficit des chaînes et les besoins financiers pour une politique de production.

La T.V.A. est toujours perçue sur la redevance ; même si son taux a été ramené à 2,1 p. 100, cela représente encore un manque à gagner de 200 millions de francs.

L'argent existe donc ; ce n'est pas aux téléspectateurs de financer en plus la télévision, c'est à l'Etat.

Un autre moyen de financement est la publicité. Nous sommes favorables au maintien d'un financement mixte redevance - publicité du service public, avec plafonnement du montant annuel de la publicité. Mais cette publicité doit être réglementée et des formes nouvelles de répartition équitable entre toutes les chaînes privées comme publiques sont à trouver.

Cela étant, j'ajoute que le renforcement budgétaire accordé cette année n'est pas sans contrepartie, et le prix à payer est lourd, très lourd pour les chaînes publiques.

Un emploi sur quatre est supprimé à Antenne 2, et près de 500 emplois sont supprimés à F.R. 3.

Comment redresser l'audiovisuel public en remettant en cause ses structures mêmes ?

Monsieur le ministre, je continue à avoir du mal à comprendre comment on pourra renforcer le service public et développer la qualité des programmes en supprimant plus de 20 p. 100 des effectifs des chaînes publiques et en réduisant leurs capacités de production.

La situation est particulièrement grave pour F.R. 3, dont la vocation régionale est menacée.

La station de ma région, F.R. 3 Nord - Pas-de-Calais - Picardie, est l'une des plus touchées, avec un tiers des postes menacés de suppression, la plupart dans la production et dans les secteurs participant directement à la fabrication des émissions.

Va-t-on vers la remise en cause de la télévision de proximité, l'abandon de nos capacités de production, qui font justement l'originalité de F.R. 3 ?

Lors de l'examen de la loi sur les quotas de diffusion, nous avons longuement débattu de l'insuffisance des productions dans notre pays.

A l'unanimité, nous disons qu'il faut produire plus. Mais il faut s'en donner les moyens.

Ce qui se passe à F.R. 3 contredit toutes les déclarations d'intention. Vous faites de l'aide à la production une priorité du projet de budget. Mais où va l'argent consacré aux programmes ? Est-ce à F.R. 3, dont on casse l'outil de production ? Est-ce à la S.F.P., qui est amoindrie et asphyxiée financièrement ? Non ! ce sont les producteurs privés qui en bénéficient, pour l'essentiel.

Or, développer la production et les créations, et améliorer la qualité nécessitent de faire appel au savoir-faire, aux compétences et à la créativité du service public.

La S.F.P., rénovée et renforcée par le rétablissement des commandes obligatoires et l'accès à la redevance, est l'épine dorsale de toute politique créatrice en liaison avec F.R. 3 et ses centres de production régionaux.

J'en viens maintenant à la radiodiffusion.

Le paysage radiophonique de la France n'échappe pas, lui non plus, à la dégradation culturelle. Cette année, nous avons fêté les dix ans des radios libres. Mais il faut bien constater que, là aussi, la logique financière a pris le pas sur la liberté.

Ceux qui espéraient tant dans la FM constatent également à quel point l'argent a amputé ce qui faisait son originalité. Là encore, l'anglo-saxon et le produit standardisé dominant.

Si qualité il y a, elle vient bien souvent, reconnaissons-le, du secteur public, de Radio France.

Il est des émissions et des créations qui font aimer la radio. Je regrette donc que l'effort ne soit pas suffisamment soutenu et que Radio France reste, au fil des années, l'éternelle « oubliée » du budget de la communication.

J'aborderai maintenant une question qui me tient à cœur, monsieur le ministre. Je veux saluer le rôle que joue Radio France pour faire reculer la ségrégation sociale dans le domaine de la culture, en particulier par ses deux orchestres, son chœur et sa maîtrise.

Je veux également saluer son courage en matière de création, qui lui fait, par exemple, proposer trois concerts Varèse à Paris.

Mais je veux encore saluer France Musique, qui permet de gagner à la belle musique, aux quatre coins de la France, un public qui ne prendra peut-être jamais le chemin d'une salle de concert.

Il faut se féliciter que notre radio de service public soit le premier réseau radiophonique français, et qu'elle tienne son rang au plus fort de la compétition.

Nous savons que les obstacles sont légion ; ils sont d'ordres économique, juridique, matériel et technique. Toutefois, le problème essentiel est celui du nerf de la guerre des ondes : l'argent. Or le projet de budget montre que Radio France est toujours la plus mal servie en matière de répartition de la redevance.

Ces dernières années, l'insuffisance des crédits d'Etat a conduit Radio France à opérer d'importantes économies. Elles ne suffisent cependant pas à lui permettre d'assurer toutes ses missions. Je pense, en particulier, au développement des radios décentralisées.

Je crains donc que les difficultés financières ne conduisent les dirigeants de Radio France à privilégier certains domaines au détriment de la richesse et de la diversité des stations régionales.

En résumé, je dirai que la radio de service public, qui a beaucoup fait pour la culture et l'information, doit recevoir la part à laquelle elle a droit et occuper la place qu'elle mérite dans le projet de budget.

En dernier lieu, je traiterai de la presse écrite.

Dans son ensemble, la presse écrite, est confrontée à d'importantes difficultés. Il n'est pas exagéré de parler de véritable crise.

Les causes en sont multiples. Il s'agit, tout d'abord, de la modification des habitudes de lecture et, ensuite, des contraintes économiques, qui conduisent à une hausse des coûts de fabrication. Mais il s'agit également de la diminution de plus en plus marquée des recettes publicitaires et de la chute des ventes en France, qui est accentuée par la chute des ventes à l'étranger, en particulier dans les pays à devises faibles.

Il est d'autres causes, qui sont liées fondamentalement au rôle de la presse écrite et à un mode d'existence marqué par une concentration accélérée. Depuis 1944 et les ordonnances qui ont constitué une étape essentielle dans l'histoire de la liberté de la presse, le pluralisme n'a cessé de s'étioler ; nous le regrettons.

Dans les régions, cette concentration devient quasi-monopole. Evidemment, les difficultés financières de l'ensemble de la presse écrite ne sont pas comparables. Elles sont même aggravées pour la presse qu'on appelle d'opinion, qui est touchée par des discriminations tarifaires, fiscales et publicitaires de caractères spécifiques.

Je signale que cette distinction entre journaux d'information et journaux d'opinion mérite réflexion : la presse écrite est toute d'opinion. Ce n'est pas une maladie honteuse qui la frappe. C'est sa nature profonde ; c'est aussi sa chance.

Les déclarations d'intention du Gouvernement ne manquent pas, en particulier sur le pluralisme et l'aide à la presse écrite.

J'ai été très attentif à certains de vos propos, monsieur le ministre, notamment à ceux que vous avez tenus lors d'un colloque organisé à l'Assemblée nationale et concernant la nécessité d'aider les journaux qui en ont besoin. J'attendais qu'ils soient suivis de quelques décisions significatives lors de cet exercice budgétaire ; je l'espérais même.

Il n'en est rien. L'article 39 bis du code général des impôts - c'était une louable intervention démocratique à son origine, mais il a été détourné en une aide aux journaux les plus riches - est pérennisé en l'état, et l'aide aux quotidiens nationaux et régionaux à faibles ressources publicitaires stagne.

Je considère, pour ma part, que rien n'est inéluctable, que les difficultés peuvent être surmontées et que la presse écrite a de l'avenir, à condition que s'affirment encore plus son rôle spécifique et son identité.

Monsieur le ministre, au congrès de Montpellier de la Fédération nationale de la presse française - M. Gouteyron le rappelait tout à l'heure - vous vous êtes prononcé pour une « sélectivité » de l'intervention de l'Etat, en soulignant que, souvent sans le vouloir, « l'Etat contribue à renforcer les plus forts au détriment des plus faibles ». Et vous vous êtes déclaré prêt à en discuter.

Aussi, je me permets d'attirer votre attention sur la proposition de mon ami Roland Leroy, directeur de *l'Humanité*, de tenir une table ronde réunissant toute la presse française dans sa diversité et le Gouvernement pour contribuer à préciser une politique nationale à la hauteur de l'enjeu et des besoins.

La presse écrite est une composante de la civilisation contemporaine. Aucune presse audiovisuelle ne saurait la remplacer pour l'information, la réflexion, l'analyse, la confrontation des points de vue et des idées, et l'approfondissement théorique ; on l'a vu au moment des événements dramatiques du Golfe.

Tout appelle aujourd'hui à développer cet espace de liberté et de pluralisme.

Il s'agit non pas de donner une aumône à des entreprises en difficulté, mais de garantir, effectivement et efficacement, la liberté et le pluralisme de la presse.

Comment peut-on y parvenir ? Permettez-moi d'énumérer quelques propositions.

D'abord, il conviendrait de substituer à l'article 39 bis du code général des impôts un fonds pour la modernisation et le pluralisme de la presse, instituant des prêts à taux bonifiés.

Ensuite, il faudrait consentir des tarifs postaux préférentiels pour les journaux à faible capacité publicitaire, pérenniser et revaloriser les fonds d'aide aux quotidiens nationaux et régionaux à faibles ressources publicitaires, et instaurer une aide à la diffusion par portage, je pense en particulier à la presse de province. Il serait également essentiel d'interdire toute discrimination politique dans l'attribution des dépenses publicitaires.

Ces quelques propositions peuvent encore être enrichies.

Les discriminations qui touchent la presse d'opinion atteignent la liberté de toute la presse.

Je me permets d'insister en terminant, monsieur le ministre : certes, la presse est une industrie, mais sa production n'est pas une marchandise ordinaire. Outil essentiel de la démocratie, elle doit être considérée comme tel par l'Etat. Elle n'a pas besoin d'assistance. Il ne s'agit pas de choisir entre l'aide aux journaux ou l'aide aux lecteurs. Il s'agit de garantir la démocratie. L'incident qui a eu lieu à Antenne 2 montre que ce n'est pas un luxe.

M. le président. La parole est à M. Autain.

M. François Autain. L'impression qui prévaut à la lecture de votre projet de budget, monsieur le ministre, c'est que vous semblez avoir été épargné par les mesures de restriction qui ont affecté les budgets de la plupart de vos collègues. Avec 12,3 p. 100 d'augmentation, votre budget se situe, en effet, très au-dessus de la moyenne.

Est-ce à dire que le Gouvernement s'est rangé à vos vœux et a décidé d'inscrire désormais l'audiovisuel parmi ses priorités ? Vous venez de nous en donner l'assurance, monsieur le ministre. Vous avez, en effet, indiqué qu'il ne s'agissait pas de mesures conjoncturelles sans lendemain et dictées par le seul souci de combler le déficit des chaînes publiques. Dès lors, nous devons considérer que ce projet de budget est l'amorce d'un effort durable.

Nous devons également vous féliciter, monsieur le ministre, d'avoir obtenu une progression des ressources publiques de près de 15 p. 100, alors que, parallèlement, les recettes publicitaires n'augmentent que de 5 p. 100.

Pour ma part, je m'en réjouis, bien qu'il ne soit pas toujours facile de savoir si cette diminution de l'augmentation est une conséquence de l'affaissement général de ce type de recettes ou si, au contraire, il s'agit de poursuivre la politique, amorcée en 1989, de diminution progressive de la dépendance du secteur public à l'égard de la publicité.

Ainsi, le budget d'Antenne 2, qui augmente de près de 16 p. 100, verra ses ressources publicitaires réduites de 3 points.

A propos de la redevance, je dois vous faire part, après mes collègues et, surtout, après MM. les rapporteurs, de ma déception. En effet, 2,5 p. 100 d'augmentation seulement, c'est insuffisant, ne serait-ce que pour tenir compte de l'inflation.

Depuis 1987, quand la redevance s'élevait à 506 francs après avoir connu une baisse de 6,5 p. 100 avec la loi « Léotard », comme on l'a rappelé tout à l'heure, elle a diminué en francs constants.

A cette faiblesse, s'ajoute un autre handicap. Je veux parler des exonérations auxquelles elle donne lieu et qui s'élèvent, au total, comme on l'a rappelé, à 2,3 milliards de francs, soit le quart de son produit.

Il est évident que la restitution par l'Etat de cette fraction manquante aux véritables bénéficiaires, qui en sont injustement privés, s'impose. Il est donc urgent d'étudier un plan de rattrapage, d'autant que la situation se dégrade. En effet, de 1983 à 1990, alors que le nombre des comptes payants est resté pratiquement inchangé, celui des comptes exonérés a doublé.

Certes, il faut le reconnaître, en 1992, vous allez faire un effort exceptionnel qu'il serait injuste de ne pas souligner. Ainsi, en triplant les crédits destinés au remboursement des exonérations, qui passent de 117 millions à 350 millions de francs, vous avez même fait naître un espoir, celui de voir, si vous poursuivez à ce rythme, les exonérations intégralement compensées dès 1994.

Mais je crois qu'il ne faut pas rêver !

Un tel effort, même s'il apparaît aujourd'hui utopique, me semble pourtant nécessaire pour faire face à la crise que traversent les chaînes publiques si l'on veut qu'elles puissent accomplir la mission qui leur est dévolue, et sur laquelle vous avez bien voulu insister, monsieur le ministre.

Le récent rapport Fansten, en évaluant les besoins de financement du secteur public à 2 milliards de francs, a en même temps rappelé le rôle moteur que le secteur public est appelé à jouer dans la relance de la production en raison des carences du secteur privé, d'un secteur privé qui se révèle incapable d'honorer les engagements pris devant le C.S.A. - je veux notamment parler de ceux que T.F. 1 avait pris à l'égard de la S.F.P.

Décidément, la logique combinée du marché et de l'audimat apparaît incompatible avec la mise en œuvre d'une véritable politique de production !

Il est d'autant plus nécessaire de « remuscler » nos chaînes de télévision que, dans la compétition européenne qui s'annonce, elles apparaissent un peu chétives par rapport à leurs homologues européennes.

A cet égard, il faut féliciter le gouvernement précédent d'avoir, en avril 1991, débloqué 500 millions de francs pour la recapitalisation d'Antenne 2, et féliciter votre gouvernement d'avoir poursuivi dans cette voie, conformément aux promesses qui avaient été faites alors, en octroyant cette année un milliard de francs supplémentaires.

Ces mesures ont évité l'effondrement d'Antenne 2, et la nomination, en décembre 1990, de M. Hervé Bourges a eu d'heureux effets. Son plan triennal jette les bases d'un renouveau du service public, en même temps qu'il essaie d'en définir les conditions et d'en identifier les moyens.

Pourtant, en procédant à une réorganisation interne qui conduit à la suppression de quelque 800 postes, il n'a pas choisi la voie de la facilité. On doit donc saluer son courage et, en même temps, lui apporter notre soutien.

La réussite de ce plan est subordonnée à terme aux moyens que l'Etat actionnaire saura mobiliser pour le secteur de l'audiovisuel public en 1993 et 1994. Or, en raison de la règle de l'annualité budgétaire, indépendamment bien sûr des aléas politiques, qui sont toujours possibles, l'Etat actionnaire ne peut pas s'engager au-delà de 1992.

Je sais bien, monsieur le ministre, que, tout à l'heure, vous nous avez apporté quelques apaisements. Il n'empêche que nous pouvons nourrir des inquiétudes, instruits que nous sommes par le passé.

C'est une grave lacune, à laquelle il faudrait remédier. Je ne pense pas, malheureusement, que l'on puisse imaginer pour l'audiovisuel public une loi de programmation sur le modèle de celles qui existent pour la défense. C'est bien regrettable.

Avant de conclure, monsieur le ministre, je voudrais appeler votre attention sur la loi de 1989, qui a créé la présidence commune. Presque trois ans après, ne serait-il pas souhaitable de faire un bilan et d'engager une réflexion sur son avenir ?

La démarche et les déclarations du président Bourges tendent à donner au concept de présidence commune une interprétation qui n'est pas toujours conforme au texte lui-même. Ne considère-t-il pas, en effet, que l'existence de deux sociétés distinctes ne permet pas de mettre en œuvre toutes les synergies que la réforme de 1989 avait pour objet de faciliter ? Et de citer l'exemple de la BBC, qui permettrait de concilier la mise en commun des moyens avec le respect de la qualité des écrans et de l'autonomie de chaque chaîne. La question qui se pose est bien évidemment de savoir si ce modèle est transposable dans notre pays.

Enfin, est-il normal que le président des chaînes publiques soit nommé par le C.S.A. alors que les présidents des chaînes privées le sont par les actionnaires ? Pourquoi ne serait-il pas nommé par l'Etat actionnaire ?

Monsieur le ministre, telles sont les quelques réflexions que m'inspire votre budget. Vous pouvez être assuré de notre soutien, car nous le voterons. *(Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du R.D.E.)*

M. le président. La parole est à M. Collin.

M. Yvon Collin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la récente remise des 7 d'or a dû mettre du baume au cœur des dirigeants de nos chaînes publiques ! Elle a constitué un encouragement certain pour ce secteur essoufflé, à la perpétuelle recherche d'un précaire équilibre.

Certes, une hirondelle ne fait pas le printemps et, comme le faisait remarquer perfidement un dirigeant de T.F. 1, il ne faut pas confondre reconnaissance par ses pairs et affection du public. Il est vrai que, malgré la qualité des programmes des chaînes publiques - je devrais dire de certains de leurs programmes, car il y a encore beaucoup à faire - le secteur public, notamment Antenne 2, doit reconquérir une part de son audience perdue.

Néanmoins, le budget que vous nous présentez aujourd'hui, monsieur le ministre, devrait permettre cette reconquête ou, du moins, apporter à notre secteur public de l'audiovisuel le ballon d'oxygène qui lui a longtemps fait défaut.

Vous devez être un homme heureux, monsieur le ministre, car, en cette période de déprime budgétaire, cette progression de 12,5 p. 100 est tout à fait remarquable et doit faire bien des envieux, notamment au sein du Gouvernement !

Certes, pour nuancer ces propos qui pourraient paraître exagérément optimistes, je dirai, en vous plagiant, monsieur le ministre, que 10 milliards de francs, c'est à la fois beaucoup et trop peu !

C'est trop peu par rapport à la mission de la télévision, qui est, rappelons-le encore une fois, culturelle. Quand on sait combien de temps le téléspectateur citoyen passe devant son petit écran, il est évident que les investissements en la matière ne seront jamais trop importants.

C'est trop peu aussi si l'on considère les coûts de production et l'évolution du marché de l'audiovisuel. La concurrence entre le secteur public et le secteur privé a entraîné une dérive inflationniste qui, bien souvent, disqualifie les chaînes publiques.

Je ne citerai qu'un exemple connu de tous : le prix du sport à la télévision. Le jeu pervers des achats de droits prive le secteur public de certaines grandes compétitions. Si nous avons eu le plaisir de suivre la finale de la dernière coupe Davis sur F.R. 3, les amateurs de rugby se souviendront longtemps de leur frustration de n'avoir pu suivre en direct bon nombre des matchs de la coupe du monde. Au-delà de l'anecdote, je crois qu'il y a là matière à réflexion.

Monsieur le ministre, je sais que vous menez avec Mme le ministre de la jeunesse et des sports une étude en ce sens. J'attends avec impatience vos propositions, car il est important, je crois, que nos chaînes publiques puissent rester aussi les chaînes du sport. Elles ont déjà fait beaucoup pour faire connaître des disciplines sportives méconnues. Il serait dommage que l'attitude hégémonique de certaines chaînes privées amplifie le phénomène du sport spectacle au détriment de l'information sportive au sens large du terme. Je reviendrai ultérieurement sur ce problème des moyens.

Je voudrais tout d'abord dire un mot du financement de nos chaînes publiques. Au moment où, dans le secteur public, la part de la publicité est en régression, il importe de conforter ce financement, qui passe, bien évidemment, par la redevance.

Je ne souhaite pas entrer dans la polémique sur la chasse aux fraudeurs. Je laisse le soin à M. le ministre du budget, qui n'est pas avare de moyens lorsqu'il s'agit de déboucher les tricheurs, de trouver les réponses adaptées ! Je crois néanmoins qu'il faut se garder des méthodes coercitives, qui coûtent souvent plus qu'elles ne rapportent, et se méfier de l'exploitation de certains fichiers.

Il faut adapter notre redevance et, par ajustements progressifs, l'amener au niveau de celle de nos voisins européens.

Au moment où nous nous engageons résolument dans la construction européenne, il me paraîtrait assez normal que nous nous situions, du moins pour ce qui concerne la redevance, dans la médiane.

Il est aussi nécessaire que cette redevance concoure effectivement au financement du service public, en d'autres termes que l'Etat rembourse effectivement les exonérations. Ce remboursement de 350 millions de francs, qui apparaît cette année au budget, marque un réel effort. Il devra être poursuivi pour permettre, à terme, une complète compensation.

Mais la redevance ne peut, à elle seule, financer la télévision publique, ni surtout combler les déficits. Les chiffres sont éloquentes : 900 millions de déficit pour les chaînes publiques, près de 500 millions pour la seule S.F.P., plus de 275 millions pour T.D.F.

Il convient donc d'assainir la situation financière de ces sociétés en les aidant à combler leur déficit et à rationaliser leur gestion. Les promesses du Gouvernement ont été tenues et le milliard et demi alloué à Antenne 2 et à F.R. 3 constitue un véritable ballon d'oxygène. Ce ne sera toutefois pas suffisant si une meilleure gestion n'est pas mise rapidement en place.

Certes, l'application du plan Bourges permettra un réel assainissement de ces structures budgétivores. Néanmoins, la gestion du social, s'il elle constitue un préalable, ne peut être considérée comme une fin en soi. S'il était effectivement nécessaire d'alléger les coûts salariaux, il ne faut pas perdre de vue les impératifs financiers que constitue la production d'émissions ou leur achat.

Or, à terme, l'augmentation de ces coûts de production pose et posera avec encore plus d'acuité le problème de leur financement. Le marché de l'audiovisuel est un marché fluctuant. Il doit gérer une relative pénurie du fait de l'augmentation des canaux de diffusion. Or on connaît le caractère implacable des lois du marché, surtout en période de rareté.

Nous qui souhaitons un service public de l'audiovisuel fort et attractif, nous ne pouvons ignorer ces contraintes ni tenter de lui apporter des remèdes.

En premier lieu, je crois qu'il serait grand temps de réfléchir au financement de la production télévisuelle. Le rapport de Michel Fansten est révélateur des difficultés que rencon-

trent les chaînes, qu'elles soient d'ailleurs publiques ou privées. Nous ne pourrions éluder ce débat au risque de voir notre secteur public disparaître.

Par ailleurs, il faut donner au service public les moyens d'accomplir sa mission. Comme préalable, il faut résolument dire non à la seconde coupure publicitaire. Elle mettrait lourdement en péril les ressources publicitaires des chaînes publiques.

Je donnais tout à l'heure l'exemple du sport. Nous pourrions également parler de l'achat des films.

Nos chaînes publiques ont du mal à lutter à armes égales avec T.F. 1, qui « assèche » littéralement le marché en faisant monter dangereusement les prix. Il s'agit d'une question de sauvegarde de notre patrimoine culturel, surtout lorsqu'on sait que ces films sont achetés non pas toujours pour être diffusés, mais, parfois, pour empêcher les chaînes concurrentes d'en acquérir les droits. Il faut le dire, il y a là des pratiques qui offensent le libre accès de tous à la culture !

De plus, les chaînes publiques ont des obligations de défense de notre culture nationale. La réglementation s'impose à tous, mais il est, je crois, de l'honneur du secteur public, non seulement de respecter son cahier des charges, mais aussi d'être le réel vecteur de diffusion d'œuvres francophones.

C'est pourquoi je souhaiterais rappeler quelques éléments que nous avons évoqués ici-même, voilà quelques semaines, lors de la discussion de la loi sur les quotas.

Je crois, d'une part, qu'il faut inciter nos chaînes à diffuser et à produire des émissions de qualité, car il serait tout à fait dommageable que notre production nationale soit assimilée à ces séries bas de gamme que certaines chaînes avaient pris l'habitude de diffuser à des heures de faible écoute pour respecter simplement leurs obligations. Il faut s'engager résolument dans la production d'émissions de qualité. Pour ma part, je ne serais pas hostile à un abaissement des quotas de production nationale à 30 p. 100. J'ajoute néanmoins qu'il devrait intervenir dans un contexte de contractualisation entre l'autorité de régulation, c'est-à-dire le C.S.A., et les chaînes.

A cet égard, je souhaiterais rappeler le rôle que devrait jouer la S.F.P., toujours si mal en point. Elle devrait davantage défendre notre production nationale, et ce en misant sur des émissions de qualité plutôt qu'en singeant les superproductions américaines, qui se révèlent parfois, hélas ! de terribles échecs en matière d'audience. Mieux vaut donc produire le film *La Fracture du myocarde* que le feuilleton *Riviera*.

Le souci de mieux promouvoir notre image à l'extérieur par l'intermédiaire de l'audiovisuel doit également guider nos choix en matière de création.

Il faut non seulement renforcer l'action de TV 5 et de R.F.I., mais remonter notre déficit en matière d'exportation de programmes à l'étranger, lequel dépasse, je le rappelle, 500 millions de francs.

En 1989, M. Alain Decaux avait fait un certain nombre de propositions. Je crois qu'il serait bon d'appliquer ce qu'il préconisait alors. Cela ne me paraît contradictoire ni avec la construction européenne ni avec les objectifs définis dans la directive « Télévision sans frontière ».

L'Europe étant déjà aujourd'hui une réalité économique et la production dépendant essentiellement des potentialités de diffusion, il nous faut nous adapter à cette nouvelle donne et nous engager dans la voie des coproductions.

Nous devons aussi apprendre à préserver nos savoir-faire et notre originalité, car nous aurons prochainement à faire face à l'arrivée d'images venues des quatre coins du monde. Paradoxalement, cela renforcera notre besoin de télévisions locales. Je voudrais rappeler le rôle fondamental que joue F.R. 3 comme télévision de proximité.

M. Gérard Delfau. Très bien !

M. Yvon Collin. Au moment où l'on prend enfin conscience des insuffisances du câble, je crois qu'il est fondamental de réaffirmer la vocation régionale de F.R. 3 et d'en multiplier les décrochages locaux.

Venant d'évoquer le rôle de la télévision locale, je ne voudrais pas terminer cette intervention sans dire un mot de la presse, notamment de la presse régionale, dont le rôle est irremplaçable. Monsieur le ministre, vous avez maintenu les aides à la presse et je ne peux que vous en féliciter, mais il

faut être conscient de la baisse des ressources publicitaires que connaissent tous les journaux au profit de la télévision. Or, vous le savez, monsieur le ministre, un journal qui dépose son bilan, c'est un peu la flamme de la démocratie qui vacille. C'est pourquoi il faut plus que jamais protéger la presse, la vraie.

Un hebdomadaire annonçait récemment la victoire de l'écrit sur l'image. J'en accepte l'augure et je m'en réjouis. Néanmoins, ne soyons pas naïfs. A qui profitera cette victoire, si ce n'est précisément à celui qui maîtrise l'écrit ? Il ne faudrait donc pas que, dans ce domaine également, s'instaure une France à deux vitesses : ceux qui auront le pouvoir, car ils manient avec dextérité le langage écrit, et les autres, c'est-à-dire ceux qui n'auront à s'offrir en partage que les images d'une télévision atone et bêtement divertissante.

Monsieur le ministre, c'est l'enjeu du combat que vous menez aujourd'hui pour une télévision publique de qualité. Ce n'est pas une simple question économique, c'est, disons-le, de la formation des citoyens de demain qu'il s'agit ! (Applaudissements sur les travées socialistes. - M. le président de la commission des affaires culturelles et M. le rapporteur pour avis applaudissent également.)

M. le président. La parole est à M. Trucy.

M. François Trucy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, leur statut est différent, leur vocation distincte, mais ils concourent à la même œuvre, essentielle, d'éducation et d'information de nos concitoyens.

Si j'ai choisi aujourd'hui de souligner devant vous deux inquiétudes majeures que m'inspirent, d'une part, l'avenir du secteur audiovisuel public et, d'autre part, celui du plan câble, c'est aussi parce qu'ils ont en commun des déficits budgétaires récurrents et parce qu'ils traversent une même crise d'identité.

Enfin, l'un et l'autre secteurs sont placés au centre d'une concurrence croissante pour la diffusion et les programmes, dont les implications culturelles et financières sont évidentes et éclairent sous des jours différents l'éternel débat entre secteur public et secteur privé, entre la place de l'Etat et celle du citoyen, entre le rôle de l'Etat et celui des collectivités territoriales.

Car, au travers de votre budget, monsieur le ministre, on constate, une fois de plus, les dégâts que produisent également le « trop d'Etat », là où il n'est pas essentiel, et le « pas assez d'Etat », là où il est irremplaçable.

Le plan câble, dont nous célébrerons en 1992 un bien morose dixième anniversaire, en est une bonne illustration.

La Cour des comptes a pu constater cette année les piètres performances commerciales et financières de ce plan, qui sont dues, à la fois à des incohérences historiques dans l'engagement initial de l'Etat, brutalement limité en 1986 à cinquante sites urbains, à l'inégalité de traitement ainsi introduite entre les collectivités locales et à la juxtaposition de méthodes commerciales privées et publiques, celles de grands opérateurs et celles de France Télécom, dans le câblage des sites et dans l'installation effective des prises.

Le rapporteur spécial de la commission des finances, mon collègue Jean Cluzel, que vous avez soumis tout à l'heure à un talentueux pilonnage, ce qui ne semble pas avoir eu l'effet escompté, a excellemment décrit la gabegie à laquelle le plan aboutit : 18,5 milliards de francs d'autorisations de programme à ce jour pour l'installation de 2,4 millions de prises raccordables et seulement 250 000 abonnements effectifs, soit un taux de pénétration de 10,4 p. 100 qui est bien loin des ambitions initiales. Le déficit prévu pour 1991 est de 3,6 milliards de francs - contre 2,5 milliards de francs en 1990 - dont 2 milliards de francs pour France Télécom.

L'importance du taux de désabonnement constitue également un facteur supplémentaire d'aggravation d'un déficit structurel qui rend nécessaire, monsieur le ministre, la mise en œuvre d'une politique cohérente en matière de paysage audiovisuel - nous vous en supplions - tout comme le gel de l'attribution de fréquences hertziennes nouvelles. Nous savons que certains de vos collègues du Gouvernement ne partagent pas cette opinion et exigent des attributions nouvelles ; elles ne nous paraissent pas conciliables.

La même politique cohérente devrait présider aux relations entre France Télécom et les autres opérateurs, d'une part, et aux relations entre les communes intéressées, d'autre part.

La chartre du câble, en préparation, et le rapport Auclair, qui est à l'étude à Matignon, contiennent, à cet égard, des propositions intéressantes, qui améliorent le dispositif prévu par la loi du 29 décembre 1990. On ne peut que souhaiter une clarification rapide, et ce pour tous les acteurs concernés par le câble, à commencer par les citoyens et leurs élus.

Le secteur audiovisuel public souffre, pour sa part, d'un « trop d'Etat » couplé à un « pas assez de service public ».

Le Sénat a toujours souhaité que la radio et la télévision publiques maintiennent et conservent, dans une saine compétition avec des stations et des chaînes privées, leur identité et leurs missions propres, et qu'elles soient soutenues par des fonds publics suffisants eu égard à leur spécificité.

Il ne semble pas, monsieur le ministre, au travers du projet de budget qui les concerne et au regard de l'audience et des programmes qui les caractérisent, que ce double pas quantitatif et qualitatif ait été franchi.

Notre collègue Adrien Gouteyron, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, a noté la faible part des sommes affectées le 3 avril 1991 à Antenne 2 et à F.R. 3 qui a été consacrée à l'amélioration de la qualité des programmes et à l'effet d'entraînement que ces chaînes publiques doivent avoir pour la création française et européenne.

La progression globale des crédits de l'audiovisuel public, 12,3 p. 100 - progression notable, c'est exact - ne profite guère à Radio France, ni à Radio France Internationale, dont le rayonnement à l'étranger est si important pour notre pays, cette progression demeure insuffisante au regard de ses besoins propres.

Mais, surtout, les ressources du secteur audiovisuel restent instables, alimentées par des dotations budgétaires et des expédients sur lesquels le Parlement n'exerce, bien souvent, qu'un contrôle *a posteriori*, alors qu'elles devraient faire l'objet d'un plan pluriannuel.

Les ressources des sociétés audiovisuelles publiques ne sont pas maîtrisées par les sociétés elles-mêmes, qu'il s'agisse de la régie publicitaire, où l'Etat est majoritaire, ou des exonérations de redevance que le Gouvernement a décidées en 1982 et que l'Etat leur rembourse parcimonieusement - le problème a déjà été abordé - sa dette cumulée en ce domaine s'élevant à 8 milliards de francs.

Cette conjonction significative de secours conjoncturels et de dette structurelle va de pair avec un poids croissant de la tutelle de l'Etat sur les sociétés publiques. Ces dernières n'ont plus la possibilité de remplir leur mission de service public dans la clarté et dans la durée et sont enfermées dans un cercle vicieux de régression, de remise en question permanente et de réduction conséquente de leurs ambitions, réduction qui est, elle-même, génératrice de nouvelles dépendances.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, le groupe de l'U.R.E.I. émettra un vote défavorable sur ce projet de budget. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Arzel.

M. Alphonse Arzel. « D'ici à dix ans, le secteur public de l'audiovisuel sera inutile. Il passera difficilement le cap de l'an 2000 », déclarait récemment Silvio Berlusconi.

Adieu donc, si cette prophétie devait se réaliser, les ambitions de mieux-disant culturel ! Bienvenues les séries américaines dûment amorties !

Monsieur le ministre, c'est précisément un scénario dont nous ne voulons pas.

Les chaînes privées remplissent une mission, le service public en a une autre ou, plutôt, devrait en avoir une autre. Des efforts ont été consentis par les chaînes mais ils restent insuffisants. Insuffisants pourquoi ? Faute de moyens.

Les chaînes font des efforts malgré un budget qui, avouons-le, fait bien plus que les gêner aux entournures. En 1990, à l'exception de R.F.I. et de R.F.O., toutes les sociétés publiques de l'audiovisuel sont très largement dans le rouge : 744,2 millions de francs pour Antenne 2 ; 178,9 millions de francs pour F.R. 3 ; 63,3 millions de francs pour Radio France, pour ne citer qu'elles.

Face aux déficits qui se creusent, vos crédits, monsieur le ministre, sont très largement insuffisants.

La redevance progresse de 2,5 p. 100. C'est trop peu. Le mode de fixation de la redevance n'est pas satisfaisant, mais on le maintient. La lutte contre la fraude est insuffisante.

Quant aux exonérations de redevance, elles représentent pour les organismes du secteur public, un manque à gagner de 2,3 milliards de francs en 1991. L'Etat, cette année, consent un effort plus que modeste eu égard aux pertes. Il continue donc à se défausser et la qualité des programmes en souffre.

On attend beaucoup du service public de l'audiovisuel, et que lui donne-t-on en échange ? Que fait-on pour l'aider à sortir de la spirale pernicieuse de l'audimat ? On ne lui permet pas de s'affranchir de la publicité, qui pèse de tout son poids sur le choix des programmes. Or la qualité coûte cher.

On ne peut pas tout à la fois vouloir des fictions de qualité et doter le service public d'un « projet de budget de ravage », alors que vous savez comme moi, monsieur le ministre, que les coûts de production ne cessent de croître.

L'année dernière, nous évoquions les mêmes problèmes. Ils seront à nouveau au rendez-vous en 1992. En clair, nous pratiquons le surplace, quand nous ne faisons pas de mauvais choix.

Il en est ainsi du plan tiré sur le câble. Dix ans après sa mise en chantier, un an après sa relance, un « décollage » se fait toujours attendre : on ne comptait que 673 000 abonnés à la fin du mois d'août.

Les câblo-opérateurs enregistrent 4 milliards de francs pertes sèches. L'Etat, quant à lui, aura laissé dans cette affaire près de 20 milliards de francs.

Un rapport vous a récemment été remis, monsieur le ministre. Il propose un plan de sauvetage en trois points : homogénéisation de l'action commerciale entre les différents câblo-opérateurs, soutien accru de l'Etat et de France Télécom à ces mêmes opérateurs et arrêt total de toute création de nouvelles chaînes hertziennes en France.

De telles mesures suffiraient-elles pour sortir le câble de l'ornière ? Le câble a-t-il un avenir ?

Autre tonneau des Danaïdes : le satellite franco-allemand T.D.F. 1, lancé il y a deux ans pour un coût compris entre 3 et 4 milliards de francs. Un bouquet des programmes avait pourtant bien été composé par le C.S.A. pour l'occasion. Il n'a pratiquement jamais vu le jour. Seules Canal Plus et La S.E.P.T. se sont « arrimées » à ce satellite conçu pour développer la réception directe individuelle, qui, je le note au passage, est actuellement au point mort en France.

En somme, monsieur le ministre, bien des erreurs dans un contexte morose ! Voilà plusieurs années déjà que notre excellent rapporteur Jean Cluzel décrète l'état d'urgence et propose des mesures concrètes. Va-t-il, cette fois, être non seulement écouté mais aussi entendu ? Ou va-t-on laisser définitivement aller à vau-l'eau ce qui pourrait être le monarque des mers, le vaisseau de la culture, de l'information et des divertissements de qualité ? Mais, pour faire une télévision différente, pour assurer son image de marque, il faut des moyens, et ce scénario-là restera, je le crains, dans les cartons. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Delfau.

M. Gérard Delfau. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'audiovisuel et la presse écrite sont bien l'une des priorités de cette loi de finances, comme le démontre le budget que nous examinons ce soir, qui est en augmentation de plus de 12,3 p. 100 par rapport à 1991. Il s'agit d'une progression spectaculaire compte tenu de la modération de la hausse des prix et des difficultés économiques du moment.

Votre gouvernement, monsieur le ministre, honore son contrat vis-à-vis du service public de la radio et de la télévision, sans oublier la presse écrite. Certes, je n'oublie pas l'ampleur de la crise dans laquelle se débat le service public de la télévision, qui ne s'est pas encore remis de la désastreuse privatisation de T.F. 1, décidée, notamment, par la majorité de la Haute Assemblée, en 1987. Cet épisode à lui seul devrait inspirer plus de prudence à notre collègue rapporteur dans l'appréciation du budget qui nous est présenté.

Je limiterai volontairement mon propos à certains aspects de ce budget multiforme, dont le volume, près de 13 milliards de francs, est faible par rapport à son effet social.

Quant à la télévision, mon collègue François Autain en a excellemment traité et je me contenterai de quelques observations.

Je me demande souvent jusqu'où certains journalistes iront dans la banalisation des thèses d'extrême droite, y compris sur les chaînes publiques.

Est-il conforme à la déontologie des métiers de l'audiovisuel que telle émission sur Antenne 2 fasse un soir la part si belle aux *skinheads*, aux antisémites et autres néo-nazis ?

Est-il nécessaire qu'une idéologie qui porte devant l'Histoire la responsabilité d'un génocide parade impunément sur le petit écran et apparaisse ainsi comme une opinion politique parmi d'autres ? Ce sont les questions que je souhaiterais pouvoir poser à M. Bilalian, ainsi qu'à quelques autres journalistes ou producteurs de T.F.1 ou de La Cinq. A défaut, je nous les pose, gravement, à nous, parlementaires de la République.

S'agissant de la collecte de la redevance, je souhaiterais, monsieur le ministre, connaître votre sentiment sur la proposition qu'a émise un député, M. Bernard Schreiner, pour lutter contre la fraude : sans recourir à des méthodes inquisitoriales ou à l'utilisation, toujours délicate, de fichiers informatisés, il suggère d'opérer un renversement de la charge de la preuve.

Partant du constat que 94 p. 100 des ménages possèdent une télévision, il dit qu'il suffirait d'opérer un prélèvement automatique en demandant aux seuls 6 p. 100 restants de faire chaque année une déclaration pour y échapper. Je souhaiterais, monsieur le ministre, connaître votre sentiment à propos de cette suggestion.

En ce qui concerne l'I.N.A., nous avons appris avec plaisir que le projet de loi lui confiant le dépôt légal serait examiné lors de la prochaine session de printemps. C'est là combler un vide juridique et reconnaître la vocation de cette entreprise de service public.

S'agissant du budget, nous relevons une augmentation de 9,1 p. 100, qui devrait permettre de pallier, en partie du moins, le tarissement prévisible de ses ressources commerciales.

L'I.N.A. n'est pas encore complètement sorti de la crise où Georges Fillioud l'a trouvé à son arrivée, mais le pire a été évité. Il reste que la mobilisation des personnels doit répondre à l'effort que fait l'Etat.

A ce sujet, je dirai que l'annonce de la création d'un « studio-école » à disposition des radios associatives et privées est une bonne nouvelle, à condition que cette structure soit légère et capable de s'adapter à des besoins multiformes. Je sais que telles sont d'ailleurs les intentions de la direction.

Avec l'I.N.A., je viens d'aborder le secteur de la radio et plus précisément de la FM, qui est, vous le savez, mon sujet de prédilection.

Vous avez vous-même indiqué, monsieur le ministre, que vous ne seriez pas hostile au toilettage de la loi. Je sais que, depuis, chacun s'agite. Quelles sont exactement vos intentions ?

Pour ma part, je milite pour une sorte d'accord-cadre qui verrait toutes les composantes de la FM aboutir à une position équilibrée sur la répartition des fréquences, sur le montant de la taxe du fonds de soutien aux radios associatives, sur la notion de « programme propre », souvent appelé « programme local », sur la reconnaissance des réseaux commerciaux et, peut-être, sur une légère modification du seuil à partir duquel il y a, à l'heure actuelle, selon le droit, position dominante.

Sur tous ces sujets importants, je souhaiterais que la profession s'exprime avant que le Parlement ne s'en mêle, d'autant que, si beaucoup réclament une actualisation du « communiqué 34 », je n'en vois guère qui, pour l'instant, soient prêts à donner une contrepartie aux avantages nouveaux qu'ils réclament.

Or tout se tient, et il est illusoire de penser que la FM pourrait sans risque voir basculer le fragile équilibre actuel au profit d'un réseau, d'un groupe ou d'un secteur.

Je ferai la même réflexion sur les attributions de fréquences en fonction de la nature des familles de pensée. Je dis - et je voudrais être bien compris quand je tiens ces propos - qu'à trop vouloir créer à la hâte un maillage très serré sur toute la France, au détriment parfois des radios associatives laïques, les radios catholiques vont susciter un

choc en retour, dont elles seraient bien inspirées de mesurer le risque. Je dis cela d'autant plus facilement que je suis intervenu auprès de la Haute Autorité en 1982-1983 pour que cette famille spirituelle dispose de fréquences.

Je voudrais aussi attirer votre attention, comme je l'ai fait à « Vive la radio » vis-à-vis du C.S.A., sur la disparition de nombreuses radios régionales privées. Ces stations jouent un rôle essentiel dans l'information de proximité. Il serait dommageable que cet acquis soit dilapidé.

Puisque je parle de l'information de proximité, je dirai un mot de F.R. 3.

J'apprécie beaucoup cette chaîne publique. Je sais quel effort elle a accompli pour dynamiser ses programmes nationaux et pour commencer à tirer partie de son ancrage en région. Il reste pourtant du chemin à faire et je ne voudrais pas que les restructurations en cours se fassent sur le dos de la province.

Il est vrai, pourtant, que tous les bureaux régionaux n'ont pas encore accepté la nécessaire rénovation du service public. J'en connais au moins un où, de notoriété publique, un certain laxisme le dispute à l'esprit de chapelle. Cela ne m'empêche pas de souhaiter que vous réaffirmiez l'importance d'une télévision publique de proximité. Pourquoi ne pas prendre l'initiative d'une réflexion à ce sujet ?

Je terminerai en évoquant brièvement Radio France. L'augmentation du budget, là aussi, est substantielle : près de 105 millions de francs. Les programmes sont de qualité ; nombre de stations locales tirent bien leur épingle du jeu et R.F.I. fait preuve d'une belle vitalité. France Inter, enfin, est le navire amiral dont l'audience se maintient à un haut niveau.

Pourtant, je ne peux m'empêcher de déplorer une image un peu brouillée et surtout une grande frilosité, comme si le syndrome de la « maison ronde » anesthésiait pour partie les initiatives et l'imagination. Je voudrais le service public de la radio plus conquérant, plus ouvert aux aspirations et aux projets d'éventuels partenaires. Est-ce trop demander ?

Voilà, monsieur le ministre, quelques-unes des réflexions, exprimées forcément rapidement, que me suggère votre projet de budget.

Il me reste à vous redire que nous apprécions votre ténacité et que nous mesurons l'effort méritoire du Gouvernement.

Aussi, c'est sans hésitation ni état d'âme que nous voterons vos propositions. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Georges Kiejman, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Georges Kiejman, ministre délégué. Mesdames, messieurs les sénateurs, ce qui m'a frappé en vous écoutant avec attention, c'est la communauté de pensée qui vous réunissait, je pourrais même dire qui nous réunissait tous sur la plupart des grands problèmes évoqués.

Je ne pense pas qu'un seul orateur ait renoncé à souligner combien il était important qu'il y ait un secteur public de l'audiovisuel et que ce secteur public ait les moyens de ses ambitions. Après tout, sur un plan théorique, ou aurait pu imaginer que l'un d'entre vous pousse à la privatisation des chaînes du secteur public. Aucun de vous ne l'a fait : c'est un premier point de consensus extrêmement important, dont il faut prendre acte.

Si l'on analyse les moyens que vous souhaitez mettre à la disposition du service public, on retrouve cette unanimité. Les uns et les autres, vous souhaitez l'augmentation de la redevance. Les uns et les autres, sans remettre fondamentalement en cause les raisons sociales qui justifient les exonérations, vous souhaitez que l'on remette au secteur public de l'audiovisuel, auquel elle est destinée, l'essentiel, voire la totalité du produit de la redevance.

Cette unanimité apparaît également dans la recherche d'une identité ou d'une image qui fasse honneur au service public.

J'ai dit moi-même tout à l'heure que cette identité était en train de se construire. Si les dérives sont limitées, on ne peut toutefois nier des exceptions regrettables.

Je tiens à dire à ceux d'entre vous qui ont déploré la place faite hier, au cours d'une émission diffusée sur une chaîne de service public, à ceux qui véhiculent encore aujourd'hui une idéologie criminelle renvoyant aux pires moments de l'his-

toire de l'humanité, qu'n tant que citoyen non seulement je ressens la même émotion qu'eux mais que je suis conduit à émettre les mêmes protestations.

Toutefois, je rappelle que, pour détestable que soit la mise en valeur d'idées qui ne sont rien d'autres que les reflets d'actions criminelles, le ministre ne peut intervenir directement sur le contenu des programmes. Il ne peut que se faire le relais de votre protestation auprès du Conseil supérieur de l'audiovisuel, à qui il appartient d'exercer un contrôle moral sur le contenu des émissions. Il ne manque pas de le faire, dans le cadre de la réglementation, laquelle est peut-être, à certains égards, insuffisante et pourrait être, un jour modifiée à partir de suggestions émanant du Parlement.

J'en reviens à l'analyse de vos interventions.

L'unanimité s'arrête au moment où il faut tirer les conclusions qu'appelle l'effort du Gouvernement.

Cet effort, permettez-moi de le redire, est incontestable. Tout à l'heure, on a évoqué les efforts comparables qui ont été faits dans le passé. J'ai pu moi-même avoir un moment d'hésitation et douter du fait que le budget qui vous est proposé traduit l'effort le plus important qui ait jamais été consenti.

Eh bien, j'avais tort ! Vérification faite, et si l'on raisonne en francs constants, même les progressions remarquables de 1981 et 1982, compte tenu de l'inflation qui était, à l'époque, considérable, sont inférieures à celle du présent budget.

En effet, en 1982, la progression avait atteint 21 p. 100, alors que le taux d'inflation était supérieur à 14 p. 100, si bien que cette progression n'était en réalité que de 7 p. 100. Aujourd'hui, avec une progression en francs courants de 14,6 p. 100 et un taux d'inflation de 2,8 p. 100, la progression réelle en francs constants est de 11,8 p. 100.

Alors qu'il n'existe pas de divergence véritable quant à la réalité de l'effort, je regrettrais que seuls des mobiles politiques conduisent les uns à approuver le budget et les autres à le désapprouver.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je suis dans l'impossibilité de répondre dans le détail à chacune de vos préoccupations. Mais je les connais et je puis vous donner l'assurance que, dans la mesure de mes moyens, je travaille à y trouver remède.

Certains d'entre vous, M. Trucy particulièrement, qui connaît remarquablement ces questions, a évoqué les difficultés du plan câble.

Il serait vain de revenir sur leur origine - conception peut-être trop ambitieuse - ou sur les malaises présents - programmes spécifiques peut-être insuffisants.

Dois-je vous rappeler, monsieur Trucy, que si, actuellement, le taux de progression du nombre des abonnements est insuffisant, hélas ! le nombre de désabonnements, lui, est alarmant ?

Qu'est-ce qui justifie ces désabonnements ? Non pas la concurrence de chaînes hertziennes, qui n'ont pas encore trouvé à être diffusées, mais l'insuffisance des programmes effectivement offerts, ainsi que l'insuffisance de ce que j'appellerai le service après-vente, aspect qui pèche le plus dans une politique commerciale globalement médiocre. Ce n'est pas seulement un ministre mais un « câblé » qui vous parle !

Certains ont tenu à rendre hommage à la radio, injustement oubliée. Je ne sais pas si vous avez été encouragé à le faire par la présence d'une représentante compétente et charmante de Radio France. (Sourires.)

En ce qui me concerne, c'est tout à fait spontanément que je m'associerai à cet hommage parce qu'il est mérité.

Comme vous l'avez souligné, Radio France donne satisfaction à ceux qui attendent beaucoup du service public, à ceux qui attendent de lui une différence.

On oublie parfois de souligner les vertus de ceux qui, sur le plan de la qualité, sont probablement les premiers de la classe du service public.

Il est faux de dire qu'ils ne sont pas récompensés. Ils le sont d'abord par la progression de leur audience, puis par la satisfaction qu'ils rencontrent. Il en est ainsi non seulement de France Inter, de France Info, mais aussi bien entendu de France Culture, France Musique ou encore de chaînes plus thématiques comme Radio bleue, F.I.P. et certaines radios décentralisées.

Ils sont également récompensés, quoi que vous disiez, par l'intérêt soutenu que leur porte le Gouvernement sur le plan budgétaire. S'il est vrai que la progression de leur budget n'est pas comparable à celle qu'appelaient les budgets d'Antenne 2 et de F.R. 3, plus menacés, il n'en reste pas moins que cette progression existe.

Fallait-il évoquer, aujourd'hui, tous les problèmes, y compris ceux que peuvent poser les satellites T.D.F. ? Je ne le crois pas. Toutefois, vous avez eu raison de souligner, à l'occasion de ce débat budgétaire, que certains remèdes peuvent être apportés aux difficultés que vous venez d'exposer. D'ailleurs, ces remèdes ne sont pas toujours financiers.

Monsieur Delfau, je tiens à vous indiquer que mon ministère agit dans la direction que vous avez suggérée : toutes les parties concernées par une amélioration de la réglementation en matière de radiodiffusion sont régulièrement reçues au ministère. J'espère bien que ces concertations pourront déboucher sur les adaptations législatives et réglementaires que vous appelez de vos vœux.

M. Gérard Delfau. Merci, monsieur le ministre !

M. Georges Kiejman, ministre délégué. En ce qui concerne le câble, je tiens à indiquer que, sans recourir à des moyens budgétaires dont je ne dispose pas, j'ai fait en sorte que mon ministère, rapprochant les différents professionnels concernés, puisse promettre qu'un décret câble sera pris très prochainement, afin d'élargir les possibilités qu'auront les câblo-opérateurs de diffuser notamment des programmes cinématographiques de qualité... (Sourires) sans que ceux-ci remontent au XIX^e siècle.

Toutes ces mesures sont-elles suffisantes ? Certes non ! Marquent-elles un virage important sur le plan tant qualitatif que quantitatif ? C'est évident.

Sans vouloir m'éloigner de ce climat serein que vous avez créé en faisant des analyses parallèles, laissez-moi vous dire à nouveau, mesdames, messieurs les sénateurs, qu'il est quand même étrange que les difficultés que vous avez dénoncées, et que je connais, ne vous aient pas conduits, en 1986 et en 1987, alors qu'elles existaient déjà, à refuser de voter le projet de budget au motif que les gouvernements qui vous le proposaient étaient eux aussi, que je sache, dans l'incapacité d'accomplir le miracle de régler en deux ans les difficultés qui, il est vrai, trouvent leur origine parfois dans des temps extrêmement lointains.

J'ai pris note de vos refus de voter ce projet de budget. Ces refus s'appuient sur des raisons différentes. A cet égard, je fais allusion à M. Renar, dont j'écoute toujours les propos avec beaucoup d'attention et dont je partage le souci social d'éviter ce que j'appelle la douleur humaine provoquée par des restructurations. Je tiens quand même à dire, une fois encore, que, dans le cas d'Antenne 2 et de F.R. 3, la restructuration n'avait rien d'artificiel ; de plus, il n'y a pas contradiction entre ladite restructuration et l'amélioration de la productivité qui en est attendue en même temps que des économies financières.

Mesdames, messieurs les sénateurs, au moment où nous allons nous quitter, je formule le vœu que, l'année prochaine, vous teniez l'engagement moral que j'ai cru déceler dans vos propos, et que vous votiez le prochain projet de budget dès lors qu'il aurait pour mérite de confirmer et de développer les progrès qui sont réalisés aujourd'hui.

Si vous me le permettez, je voudrais faire une autre suggestion. Je sais que le Parlement a souvent l'impression que ses propositions ne recueillent pas, de la part du Gouvernement, l'attention qu'elles méritent.

Mais je peux vous garantir, par exemple, monsieur le rapporteur pour avis, que, si vous preniez l'initiative d'une proposition tendant à définir les critères de sélectivité permettant d'aider les petits organes de presse, dotés de faibles ressources, qu'ils appartiennent à la presse d'information départementale, hebdomadaire ou régionale, ou à d'autres catégories, et ce en prélevant une partie des aides qui sont actuellement destinées à des journaux puissants que vous auriez sans doute plus de courage, et peut-être aussi plus de facilité, à affronter que les membres du Gouvernement, ces derniers vous seraient alors reconnaissants et veilleraient à ce que votre proposition aboutisse.

En tout cas, mesdames, messieurs les sénateurs, ce débat n'est qu'un moment de notre collaboration ; je peux donc vous dire tout simplement, en souvenir de mes années de scoutisme : ce n'est qu'un au revoir ! (Sourires.)

M. Ivan Renar. Toujours prêt ! (Nouveaux sourires.)

M. le président. Nous allons maintenant examiner les lignes 48 et 49 de l'état E, annexé à l'article 58, puis l'article 62.

Ligne 48 de l'état E

M. le président. J'appelle la ligne 48 de l'état E concernant la redevance pour droit d'usage de appareils récepteurs de télévision.

ÉTAT E

TABLEAU DES TAXES PARAFISCALES DONT LA PERCEPTION EST AUTORISÉE EN 1992

(Taxes soumises à la loi n° 53-633 du 25 juillet 1953 et au décret n° 80-854 du 30 octobre 1980)

B. - TAXES PERÇUES DANS UN INTÉRÊT SOCIAL
PROMOTION CULTURELLE ET LOISIRS

LIGNES		DESCRIPTION	PRODUIT pour l'année 1991 ou la campagne 1990-1991 (en francs)	ÉVALUATION pour l'année 1992 ou la campagne 1991-1992 (en francs)
Nomenclature 1991	Nomenclature 1992			
48	48	Nature de la taxe : - Redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision. Organismes bénéficiaires ou objet : - Compte spécial du Trésor institué par l'article 33 de la loi de finances pour 1975. Taux et assiette : - Redevance perçue annuellement : - 373 F pour les appareils récepteurs « noir et blanc » ; - 580 F pour les appareils récepteurs « couleur ». - Ces taux sont affectés de coefficients pour la détermination des redevances annuelles dues pour les appareils installés dans les débits de boissons ou dans les salles d'audition ou de spectacle dont l'entrée est payante. Textes législatifs : - Décret n° 90-1171 du 21 décembre 1990.	8 237 000 000	9 177 000 000

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la ligne 48 de l'état E.

(La ligne 48 de l'état E n'est pas adoptée.)

Ligne 49 de l'état E

M. le président. J'appelle la ligne 49 de l'état E concernant la taxe sur la publicité radiodiffusée et télévisée.

ÉTAT E

TABLEAU DES TAXES PARAFISCALES DONT LA PERCEPTION EST AUTORISÉE EN 1992

(Taxes soumises à la loi n° 53-633 du 25 juillet 1953 et au décret n° 80-854 du 30 octobre 1980)

B. - TAXES PERÇUES DANS UN INTÉRÊT SOCIAL
PROMOTION CULTURELLE ET LOISIRS

LIGNES		DESCRIPTION	PRODUIT pour l'année 1991 ou la campagne 1990-1991 (en francs)	ÉVALUATION pour l'année 1992 ou la campagne 1991-1992 (en francs)
Nomenclature 1991	Nomenclature 1992			
49	49	Nature de la taxe : - Taxe sur la publicité radiodiffusée et télévisée.	55 500 000	60 000 000

LIGNES		DESCRIPTION	PRODUIT pour l'année 1991 ou la campagne 1990-1991 (en francs)	ÉVALUATION pour l'année 1992 ou la campagne 1991-1992 (en francs)
Nomenclature 1991	Nomenclature 1992			
		Organismes bénéficiaires ou objet : - Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale. Taux et assiette : - Taxe assise sur le produit des activités des régies publicitaires. Textes législatifs : - Décret n° 87-826 du 9 octobre 1987 modifié par le décret n° 90-827 du 11 juillet 1990. - Arrêté du 9 octobre 1987.		

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la ligne 49 de l'état E.

(La ligne 49 de l'état E n'est pas adoptée.)

M. le président. Le vote sur l'ensemble de l'article 58 est réservé.

Article 62

M. le président. « Art. 62. - Est approuvée, pour l'exercice 1992, la répartition suivante du produit estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, de la taxe dénommée « redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision », affectée aux organismes du secteur public de la communication audiovisuelle :

	En millions de francs
« Institut national de l'audiovisuel.....	211,5
« Antenne 2.....	2 179,0
« France-Régions 3.....	3 076,5
« Société nationale de radiodiffusion et de télévision d'outre-mer.....	677,9
« Radio France.....	2 028,4
« Radio France Internationale.....	39,3
« Société européenne de programmes de télévision.....	364,4
Total.....	8 577,0

« Est approuvé, pour l'exercice 1992, le produit attendu des recettes provenant de la publicité de marques et de la publicité collective des sociétés du secteur public de la communication audiovisuelle, pour un montant total de 2 257,3 millions de francs hors taxes. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 62.

(L'article 62 n'est pas adopté.)

M. le président. Je vous rappelle que les crédits concernant la culture ont été examinés le lundi 2 décembre.

Nous allons donc procéder à l'examen et au vote des crédits concernant le ministère de la culture et de la communication figurant aux états B et C.

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires culturelles.

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles. Mes chers collègues, je tiens simplement à vous rappeler que les quatre votes suivants porteront sur un projet de budget qui a été considérablement modifié par les amendements que vous ont proposés conjointement la commission des finances et la commission des affaires culturelles du Sénat. Vous allez, en fait, émettre un vote sur la proposition sénatoriale, et au nom de la commission des affaires culturelles, je vous invite à vous prononcer favorablement. Je pense d'ailleurs que la commission des finances partage cet avis.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Je le confirme, monsieur le président !

ÉTAT B

CULTURE

M. le président. « Titre III, 212 953 256 francs. »

Je vous rappelle que, lors de la séance du lundi 2 décembre 1991, le Sénat a adopté deux amendements identiques, n° II-20 de la commission des finances et n° II-32 de la commission des affaires culturelles, réduisant ces crédits de 48 596 599 francs.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III, ainsi modifiés.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre IV, 159 800 000 francs. » - (Adopté.)

ÉTAT C

CULTURE

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 1 423 942 000 francs.

« Crédits de paiement, 445 087 000 francs. » - (Adopté.)

« Titre VI. - Autorisations de programme, 4 275 560 000 francs.

« Crédits de paiement, 1 539 373 000 francs. »

Je vous rappelle que, lors de la séance du lundi 2 décembre 1991, le Sénat a adopté deux amendements identiques, n° II-21 de la commission des finances et n° II-33 de la commission des affaires culturelles, réduisant les autorisations de programme de 1 814 100 000 francs et les crédits de paiement de 851 000 000 francs.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI, ainsi modifiés.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Je vous rappelle d'autre part que nous venons d'examiner les crédits relatifs à l'information et au Conseil supérieur de l'audiovisuel, qui figurent à la ligne « Services généraux du Premier ministre », dont les autres crédits ont été examinés le dimanche 1^{er} décembre, et les crédits d'aide à la presse inscrits au budget des postes et télécommunications, dont les autres crédits ont été examinés le mardi 26 novembre.

Nous allons donc procéder à l'examen et au vote des crédits des services généraux du Premier ministre, puis à l'examen et au vote des crédits concernant le ministère des postes et télécommunications.

ÉTAT B

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

I. - Services généraux

M. le président. « Titre III, 149 838 424 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(Ces crédits ne sont pas adoptés.)

M. le président. « Titre IV, 235 840 766 francs. »
Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.
(Ces crédits ne sont pas adoptés.)

ÉTAT C

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

I. - Services généraux

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 17 941 000 francs. »
« Crédits de paiement, 9 722 000 francs. »
Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.
(Ces crédits ne sont pas adoptés.)

ÉTAT B

ÉCONOMIE, FINANCES ET BUDGET

V. - Postes et télécommunications

M. le président. « Titre III, moins 56 906 791 francs. »
Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.
(Ces crédits ne sont pas adoptés.)

M. le président. « Titre IV, 8 129 000 francs. »
Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.
(Ces crédits ne sont pas adoptés.)

ÉTAT C

ÉCONOMIE, FINANCES ET BUDGET

V. - Postes et télécommunications

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 57 000 000 francs. »
« Crédits de paiement, 21 000 000 francs. »
Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.
(Ces crédits ne sont pas adoptés.)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant la communication.

8

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de Mme le Premier ministre un projet de loi relatif à la distribution et à l'application par des prestataires de services des produits antiparasitaires à usage agricole et des produits assimilés.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 149, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

9

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par Mme le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de l'accord en matière de brevets communautaires, ensemble la convention relative au brevet européen pour le Marché commun (convention sur le brevet communautaire) et un règlement d'exécution, le protocole sur le règlement des litiges en matière de contrefaçon et de validité des brevets communautaires (protocole sur les litiges), le protocole sur les privilèges et immunités de la cour d'appel commune, le protocole sur le statut de la cour d'appel commune, ainsi que la ratification du protocole relatif à une éventuelle modification des conditions d'entrée en vigueur de l'accord en matière de brevets communautaires.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 129, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par Mme le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la sécurité des chèques et des cartes de paiement.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 148, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

10

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Henri Revol un rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs (n° 110, 1991-1992).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 127 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean-Jacques Robert un rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, renforçant la protection des consommateurs (n° 109, 1991-1992).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 128 et distribué.

J'ai reçu de M. Guy Robert un rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service (n° 100, 1991-1992).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 130 et distribué.

J'ai reçu de M. Louis Souvet un rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la formation professionnelle et à l'emploi (n° 114, 1991-1992).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 131 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean Madelain un rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et la sécurité du travail (n° 102, 1991-1992).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 132 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel Rufin un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, modifiant le tableau n° 7 annexé au code électoral relatif à l'effectif des conseils régionaux et à la répartition des sièges entre les départements (n° 108, 1991-1992).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 133 et distribué.

J'ai reçu de M. Paul Masson un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au renforcement de la lutte contre le trafic de stupéfiants (n° 101, 1991-1992).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 134 et distribué.

J'ai reçu de M. Jacques Sourdille un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (n° 119, 1991-1992).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 135 et distribué.

J'ai reçu de M. Hubert Haenel un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de résolution de M. Geoffroy de Monta-

lembert et des membres du groupe du rassemblement pour la République et apparentés tendant à la création d'une commission d'enquête chargée de recueillir tous éléments d'information sur le fonctionnement de la juridiction administrative (n° 482, 1990-1991).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 136 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel Dreyfus-Schmidt un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de MM. Louis Souvet, Michel Alloncle, Hubert d'Andigné, Amédée Bouquerel, Mme Paulette Brisepierre, MM. Jean Chamant, Jean Chérioux, Henri Collette, Charles de Cuttoli, Michel Doublet, Franz Duboscq, Alain Gérard, Roger Husson, André Jarrot, Paul Kauss, Christian de La Malène, Lucien Lanier, Maurice Lombard, Jean-François Le Grand, Paul Moreau, Geoffroy de Montalembert, Jean Natali, Paul d'Ornano, Sosefo Makapé Papilio, Claude Prouvoveur, Mme Nelly Rodi, MM. Maurice Schumann, Jean Simonin, Martial Taugourdeau et Henri Le Breton relative à la recherche des personnes disparues (n° 198, 1990-1991).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 137 et distribué.

J'ai reçu de M. Marcel Rudloff un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à conférer aux chefs de cour le pouvoir de déléguer des magistrats du siège de la cour d'appel pour exercer des fonctions judiciaires dans les tribunaux du ressort de la cour d'appel (n° 106, 1991-1992).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 138 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel Crucis un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative tchèque et slovaque sur la création et les modalités de fonctionnement des centres culturels (n° 407, 1990-1991).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 139 et distribué.

J'ai reçu de M. Bernard Guyomard un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Roumanie sur le statut et les modalités de fonctionnement des centres culturels (n° 443, 1990-1991).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 140 et distribué.

J'ai reçu de M. Xavier de Villepin un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un amendement au protocole de Montréal du 16 septembre 1987, relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (n° 122, 1991-1992).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 142 et distribué.

J'ai reçu de M. Paul Séramy un rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi de M. Adrien Gouteyron et des membres du groupe du rassemblement pour la République et apparentés tendant à compléter la loi n° 59-1157 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés, afin de faire bénéficier les directeurs d'établissements d'enseignement privés des indemnités de direction et de décharges de service d'enseignement accordées aux instituteurs exerçant des fonctions de directeurs d'écoles publiques (n° 483, 1990-1991).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 143 et distribué.

J'ai reçu de M. Roger Poudonson un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Maurice relative à l'assistance administrative mutuelle internationale en vue de prévenir, rechercher et réprimer les infractions douanières (n° 123, 1991-1992).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 144 et distribué.

J'ai reçu de M. Franz Duboscq un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de l'accord entre la Répu-

blique française et le Royaume d'Espagne en vue de la construction d'un tunnel routier au col du Somport (n° 125, 1991-1992).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 145 et distribué.

J'ai reçu de M. Jacques Golliet un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco relatif à la construction d'un tunnel destiné à relier le réseau routier monégasque à la route nationale 7 (n° 124, 1991-1992).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 146 et distribué.

J'ai reçu de M. Paul Séramy un rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation et visant à permettre la représentation des élèves des lycées au conseil supérieur de l'éducation (n° 111, 1991-1992).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 147 et distribué.

11

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de M. Guy Cabanel un rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes instituée par l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, sur le bilan de cinq années de mise en œuvre du programme Euréka.

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 150 et distribué.

12

DÉPÔT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Christian Bonnet un avis, présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de résolution de M. Jean Arthuis et des membres du groupe de l'union centriste tendant à créer une commission d'enquête sur la gestion, l'organisation et la réforme à conduire des services, organismes et administrations chargés à un titre ou à un autre d'organiser et de gérer la collecte de produits sanguins utilisés à des fins médicales (n° 59, 1991-1992).

L'avis sera imprimé sous le numéro 141 et distribué.

13

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, jeudi 5 décembre 1991, à dix heures quarante-cinq, à quinze heures, et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1992, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (nos 91 rectifié et 92, 1991-1992).

M. Roger Chinaud, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. - Moyens des services et dispositions spéciales :

Affaires étrangères :

M. Yves Guéna, rapporteur spécial (rapport n° 92, annexe n° 1) ; M. Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (avis n° 95, tome I) ; M. Paul Alduy, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (relations culturelles extérieures, avis

n° 95, tome II) ; M. Jean Delaneau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, scientifiques et techniques, avis n° 93, tome XI) ; M. Jacques Habert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (francophonie, avis n° 93, tome XII).

Coopération et développement :

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial (rapport n° 92, annexe n° 8) ; M. Paul d'Ornano, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (avis n° 95, tome III).

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1992

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1992 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits du projet de loi de finances pour 1992

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits du projet de loi de finances pour 1992, est fixé au vendredi 6 décembre 1991, à seize heures.

Scrutin public à la tribune

En application de l'article 60 bis, troisième alinéa, du règlement, le vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1992 aura lieu, de droit, par scrutin public à la tribune, à la fin de la séance du dimanche 8 décembre 1991.

Personne ne demande plus la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 5 décembre 1991, à une heure quarante.)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
MICHEL LAISSY*

QUESTION ORALE

REMISE À LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT
(Application des articles 76 à 78 du règlement)

Réglementation du développement des décharges en Ile-de-France

391. - 4 décembre 1991. - **Mme Marie-Claude Beaudeau** attire l'attention de **M. le ministre de l'environnement** sur les conséquences de l'existence de décharges sur le territoire de la commune de Gonesse (Val-d'Oise), du développement de décharges dans toute la région Est du Val-d'Oise, et de l'ensemble des départements de l'Ile-de-France, conséquences sur l'environnement, les nappes phréatiques, la qualité de vie des populations franciliennes, le coût et la responsabilité financière de la dépollution. Elle lui demande de lui faire connaître les mesures envisagées en vue d'arrêter le développement des décharges existantes, de redéfinir une réglementation concernant l'ouverture, l'exploitation, le fonctionnement des décharges, et en faveur de la définition d'une politique nouvelle en faveur du traitement des déchets ménagers, industriels, nucléaires.